

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

Section C : parchemins et papiers

Cote : C II

Intitulé : Comtes et ducs de Savoie

INVENTAIRE

Dates extrêmes : **1150-1568**
Dimension : 1,90 mètre linéaire
Date d'entrées : 1915
Statut : versement

Conditions de consultation : libre

Auteurs et dates de l'inventaire : Maxime Reymond, mai 1916, repris pour une nouvelle mise en forme avec divers contrôles par Gilbert Coutaz et Pierre-Yves Favez, décembre 2001/cl.

INVENTAIRE**C II 1 1150-1303.**

Vidimus de l'official de Lausanne de deux actes :

s.d. [1150].

Le comte Humbert (III), marquis et comte de Maurienne, donne à l'abbé Magne, de Hautcrêt, pour le repos de son âme, le vallon de la Tinière, du Reposoir à la montagne de Chaude, avec le droit de pâture, ainsi que l'exemption du péage et le libre transit sur son territoire.

- Voir ACV, **Ad 5**, f. 18v-19r et ACV, **C VIII b 88**.

Publication : *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Hautcrêt (fin du XII^{ème} siècle)*, éd. par Alexandre Pahud, Bernadette Perreaud, Jean-Luc Rouiller, Lausanne, 2001, N° 16, pp. 74-75 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale 29).

1239, juin 28.

Confirmation par le comte Amédée d'un accord entre le couvent et les gens de la Tinière et ratification de la susdite donation.

- Voir : **1239**.

Par vidimus de février 1302 1303.

Sceau de l'official manquant.

Publication : *Cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt*, par Jean-Joseph Hisely, Lausanne, 1854, p. 67 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 12/2).

C II 2 1195, août.

Thomas, comte de Savoie, investit Henri, abbé de Hautcrêt, de la terre de Grand champ juxte le château de Tuilon (Chillon), pour la transformer en vigne, le donateur se réservant le tiers fruit.

Par vidimus de la curie de Lausanne, du 28 octobre 1309.

Sceau de l'official.

L'original se trouve en **C II 2/2**.

Publication : *Cartulaire de Hautcrêt (Hisely)*, op. cit., p. 48.

[Vers 1200.]

Thomas, comte de Maurienne, exempte de tous droits de péage la chartreuse d'Oujon.

Publication : *Cartulaire de la Chartreuse d'Oujon*, par Jean-Joseph Hisely, Lausanne, 1854, p. 76 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 12/1).

C II 3

1214.

Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, donne à l'abbé et couvent de Hautcrêt la terre de Grandchamp jouxte le château de Chillon, sous la condition que s'ils la réduisent en vignes, ils lui donneront le tiers du vin, et s'ils la cultivent en terre, la quatrième gerbe. 1214. Maricius, notaire du comte.

Fragment du sceau.

C II 3 bis

Annexe : Un vidimus de l'officialat de Lausanne, de 1309.

Publication : *Cartulaire de Hautcrêt (Hisely)*, op. cit., p. 51.

C II 3 ter

1219, none de juillet. Burier.

Accord entre le comte Thomas de Savoie et l'évêque de Lausanne au sujet de leurs droits respectifs sur Moudon. Présents : Benedictus, évêque de Sion, l'abbé et le prévôt de Saint-Maurice, le prévôt Conon d'Estavayer, Reymondus, chantre, Nicolas de Chavornay, Petrus de Grallye, chanoine de Lausanne, le comte de Gruyère, G. de Blonay, R. de Orons, H. de Blonay, Girard de Grandson, Pierre de Saint-

Martin et R., son fils, Guillaume d'Estavayer et R., son frère, Jacques d'Aubonne et Guillaume d'Ecublens, Nicolas Dapifer et Dalmacuis, chevaliers, Amédée de Sacconay qui était alors châtelain.

Par photographies prises en 1913 de l'original déposé aux Archives de Turin.

Publication : Henri Carrard, *Le combat de Chillon. A-t-il eu lieu et à quelle date ?*. *Nouvelles recherches*. Lausanne, 1887, pp. 300-302 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^e série, t. 1).

C II 4**1226, août 20. Orsières.**

Le comte Thomas de Savoie inféode à Gui, fils du seigneur d'Alinges, le vidomnat d'Entremont, comprenant Orsières, Sembrancher, le bourg du Saint-Bernard et Saxon. Du XIII, Kal. septembris 1226, apud Orseres, Friderico regnante, Bosone episcopante.

Par vidimus du notaire Pierre Morin, de Sembrancher.

1229. - Voir : C II 9a.**C II 5****1236, juin 25, à Chillon.**

Aymon de Savoie, seigneur de Chablais, fils de Thomas, comte de Savoie, ayant construit, fondé et édifié jouxte les murs de Villeneuve une maison en l'honneur de la Bienheureuse Marie, pour la sustentation des pèlerins et des pauvres, le dote pour le repos de son âme, ses frères, le comte Amédée, Guillaume, élu de Valence, Boniface, élu de Belley, Pierre, prévôt d'Aoste, Thomas et Philippe, consentant. Il lui donne le moulin de Saint-Maurice, des dîmes à Bagnes, Fully, Aigle, Yvorne, l'alpe d'Ayerne, acquise de Gui d'Aigle et ce que Gui possédait en cette alpe, à cause de la porterie de Chillon, ses prés sur le Rhône, le bois et la terre de Chamblon, tout ce que devait lui revenir des biens des pèlerins morts à Villeneuve, ce qui lui revenait aux champs et vignes de Grandchamp, 12 livres de rentes à Saint-Maurice, 300 sols dus par les hommes d'Ollon et de Vouvry. Laud de la comtesse Marie, mère d'Aymon et des frères de celui-ci. Présents : Herluin, archevêque de Tarentaise, les abbés d'Agaune et de Hautcrêt, P., chapelain de la comtesse, Jean, chapelain d'Aymon, Humbert de Vilette, Gui de Amasyno, P. de Chetis, chevalier,

Humbert, châtelain de Chillon, Thorenc de Chamberait, Gérard de Cruas, Pierre Yspano (l'Espagnol ?), Bertrand de Montmélian.

Tous sceaux manquants.

Annexe :

Vidimus dressé par Mr. Guillaume le Parisien, chapelain du pape, d'une confirmation donnée le 13 mars 1246 par le pape Innocent IV, à Rodolphe, maître de l'hôpital de Villeneuve, des biens que possède celui-ci, savoir la dîme à Bagnes, Aigle, Holunt, Chambon et Yvorne, 12 livres de rente à Saint-Maurice, des moulins à Saint-Maurice, Aigle, Saillon, le bois et la terre de Chambon, des biens à Yvorne, les îles du Rhône, la vigne et les terres de Grandchamp, l'alpe d'Ayerne, etc., le droit de sépulture, etc. Donné à Lyon par les mains de Me Martin vice-chancelier, 2 des ides de mars, indiction 5, 1246, 4^e du pontificat. Ledit privilège ayant été délivré à Pierre, procureur du prévôt et chapitre de l'hôpital de Montjoux, fait réserver ses droits sur l'alpe d'Ayerne.

Annexes :

Deux copies fautives du XVI^{ème} siècle.

Publication : Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Turin, 1778-1780, Preuves, p. 57.

C II 6

1236, juin 26.

Accord entre Aymon de Savoie, seigneur de la province d'Agaune, et l'abbé de Hautcrêt, au sujet du droit de sépulture accordé à l'hôpital de Villeneuve pour les pèlerins morts dans cette maison et sur les revenus et oblations. Accord résultant de sentence arbitrale des abbés d'Agaune, de Hautecombe et d'Aulps, et de M. Jean d'Acre.

Sceaux annoncés du comte Amédée de Savoie, de l'évêque de Lausanne, et du Chapitre.

Il subsiste les fragments de deux sceaux.

Publication : *Cartulaire de Hautcrêt (Hisely)*, op. cit., p. 64.

C II 7 **1236, juillet 26.**

Vidimus de l'official de Lausanne, de mai 1338, de l'accord entre Aymon de Savoie et l'abbaye de Hautcrêt, au sujet de l'hôpital de Villeneuve.

Sceau manquant.

C II 8 **1239, juin 28.**

Le comte Amédée de Savoie approuve l'accord fait entre l'abbé et couvent de Hautcrêt et les hommes de Tinière, suivant lequel ces derniers s'engagent à payer au couvent la seizième part des fruits de leur terre, ainsi que la dîme. Il confirme en outre la donation faite en 1150 par le comte Humbert de Sallon de la Tinière, de la montagne de Chaude au Reposoir, avec le droit de pâturage et l'exemption du péage sur son territoire.

A Villeneuve, le 4 des calendes de juillet an 1239, indiction 12.

Vidimus du lendemain du 1^{er} février 1266.

Le sceau du comte manque.

Publication : *Cartulaire de Hautcrêt (Hisely)*, op. cit., p. 67.

C II 8 bis **1247, 11 des calendes d'août, indiction 5, à Chillon.**

Le comte Amédée de Savoie, marquis en Italie, notifie que, Bernard, chevalier, et ses fils Pierre et Renaud ont donné à l'abbaye de Hautcrêt deux vignes, l'une à la Balma, l'autre en la Cua et que lui, comte, confirme à l'abbé Ulrich cette donation.

Fragment du sceau.

C II 9 **1240, juin 23.**

Le prieur Etienne et le couvent de Payerne, du consentement d'Hugues, abbé de Cluny, et de Renaud, prieur de Romainmôtier et chambrier de la province de Besançon, ayant concédé à Pierre, frère du comte de Savoie, l'avouerie de la maison et église de Payerne,

Pierre promet de maintenir les droits du couvent et de le défendre, s'engageant pour lui et ses successeurs.

Actum Meuduni in domo domini Umberti de Fernai, castelli de Meudon. Anno domini M^oCC^oXL^o, IX kal., julii.

Sceaux annoncés de Pierre, des Sires de Champvent, de Grandson, de Richard de Saint-Martin et de Humbert de Fernay, châtelain de Romont et de Moudon, le troisième et le cinquième manquant.

Publication : François Forel, *Regeste soit répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande* (...), Lausanne, 1862, N^o 12, pp. 561-562 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 19).

C II 9a**1229.**

Pierre, prévôt de Genève, fils du comte de Savoie, procureur de l'église de Lausanne, le siège étant vacant, ratifie la donation faite à la sacristanie de l'église de Lutry par Nicolas, sénéchal de Lausanne, du consentement de la mère P., de ses frères Giraud, Pierre, Ulrich et Guillaume, de son fils Louis, de sa femme Isabelle et de Jacote, femme de son frère Pierre de tous les droits qu'il a sur une vigne à Paudex entre le pont et ladite ville, soit la Wuagnière (gaguiria) que tiennent les deux frères Bernard et Pierre fils de Hugues Paudex. Témoins : Pierre de Moudon, Anselme, aumônier, Bernard de Fruence, Gui, Guillaume d'Eclépens, moines, R., châtelain de Lutry, Rodolphe de Vufflens, Me Pierre de Oulens, G. Martin, Pierre (Pero), Girard, Ulrich Metral suivant la coutume.

Sceau manquant.

C II 9 bis**1249, février 4, après la Trinité.**

Le comte Amédée de Savoie concède à Pierre Carret de Saint-Maurice une rente de 12 "nummos" assignée sur le four de Saint-Maurice.

C II 10 **1268, mercredi après la Pentecôte.**

Pierre, comte de Savoie, ayant, par acte du 5 des ides de mai 1260, donné 10 livres de rente à Rodolphe de Billens, chevalier, avec assignation sur les fours de Moudon, Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, approuve cette donation à titre d'augmentation du fief du vidomnat de Romont, que Rodolphe tient de lui.

Sceau enlevé.

C II 11 **[avant 1263].**

Spécification des usages perçus au village de Peney par les châtelains de Moudon, faite par Humbert de Fernay, Girold, Pierre de Wulliens, chevalier, Guillermin Métral de Moudon, Humbert de Ursye, Raymond de Nérius (Neyruz), bourgeois de Moudon, en la cour de P., seigneur de Granchum (Grandson), châtelain de Moudon, d'ordre de P. de Savoie. Ces usages consistent en l'avenerie rendant annuellement 2, 3 et jusqu'à 4 muids, la chaponerie soit un chapon par focage, le charriage des bois à Moudon, deux ou trois fois par an, à l'aide du seigneur ou de son châtelain, les amendes (leges) pour meurtres, larcins ou trahison; la bâtisse pour la tour de Moudon ou les propres bâtiments du seigneur à Moudon, la moisson, soit une gerbe de froment par focage et une botte de foin de chaque focage qui a du foin.

C II 11 bis **1267, mars 28.**

Le comte Pierre de Savoie abandonne à Aymon, seigneur de Blonay, l'avouerie de Vevey, ce qu'il a entre la Drance et Brent, l'avouerie de Saint-Sulpice, le marché de Saint-Paul, etc., en échange du mandement de Pont.

Copie du XVII^{ème} siècle tirée des archives de Joffrey.

--- **1268, mercredi après la Pentecôte.**

Comte Philippe.

C II 12

1269 et ss.

Cahier de copies du XV^{ème} siècle contenant :

[XV^{ème} siècle].

Un rôle des taillables de Marchissy, Longirod, Gimel.

1269, février.

Acte d'hommage de B., dame de Thoire et Villars, et de ses fils Humbert et Henri, à Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, pour ses terres de Faucigny.

1271, septembre.

Humbert de Thoire, du consentement de sa mère B. et de son frère Henri, chantre de Lyon, fait hommage audit comte Philippe pour la terre d'Aubonne.

Les deux d'après un vidimus du 14 janvier 1336.

1299, novembre.

Définition par l'abbé Etienne de Saint-Claude des limites de la seigneurie et lieu fort de Saint-Cergue, laquelle est concédée en fief à Humbert de Thoire et Villars. Avec la reconnaissance d'Humbert.

1316, décembre 11.

Accord entre Guigues Alleman et son fils Guillaume et Agnès de Villars, femme de Guigues, au sujet de différentes terres en Savoie.

1328, novembre 11.

Contrat entre Jeanne de Savoie, dame de Gex, et Guillaume Alemand, seigneur de Valbonais, au sujet de la dot d'Agnès, fille de Jeanne et d'Humbert, fils de Guillaume.

1314, mars 16.

Accord entre Guigues Alemand et Agnès de Villars, au sujet de dettes d'Amédée de Villars.

1317, janvier 24.

Testament de Guigues Alemand, époux d'Elieuz de Rossillon.

1332, avril 28.

Testament de Guillaume Alemand, seigneur de Valbonnais.

1272, septembre 4.

Transaction entre Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, et le prieur de Romainmôtier Aymon, aux termes de laquelle le prieuré a toute juridiction sur la terre de Romainmôtier, sauf sur les étrangers; le comte a droit aux cens en blé et aux charrois pour le château des Clées, les hommes de la Combaz étant exceptés.

- Voir : C I d 5.

Publication : *Cartulaire de Romainmôtier 647-1287*, par Frédéric de Gingins-La Sarra, Lausanne, 1844, p. 477 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 3).

C II 13

1274, mars 1^{er}.

Hugues Bother d'Aquabella (Ballaignes ?), au nom de Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, affranchit à perpétuité tous les hommes (Homines seu hospicia) de Peney en la châtellenie de Moudon, du feinage, chanvre, main d'oeuvre et charriage, qu'ils doivent au châtelain de Moudon pour les murs du Castrum et la bâtisse du château neuf, en cas de reconstruction, pour la maison du comte s'il est présent, et dans le cas de chevauchée. Le tout moyennant paiement de 12 deniers de cens à la Saint-Michel, par chaque maison, excepté celles des veuves, des pupilles et des orphelins, plus 2 sols pour chaque charrue.

Le sceau annoncé d'Hugues Bother n'a pas été apposé.

C II 14

1280, août 10.

A la demande d'Agnès, veuve d'Yblet de Bioley, Guillaume, juge du Genevois et de Vaud pour le comte Philippe de Savoie, lui adjuge une cense de 15 sols à Orsens, achetée de Rodolphe Fontana sur le tènement des enfants d'Alix d'Orsens et devant servir à la dot d'Agnès. Il ordonne au châtelain de Bioley (Magnoud) la main levée de la saisie que celui-ci avait faite de cette cense. Fait à Bioley le lundi avant l'assomption de la Bienheureuse Marie.

Le sceau de la curie du comte manque.

C II 14 bis

1284, 12 des calendes de juin.

A la suite d'un différend avec l'abbaye de Hautcrêt, le comte Philippe de Savoie mande à ses baillis et châtelains de Vaud qu'ils aient à admettre comme témoins dans les procès intéressant l'abbaye, les religieux et les familiers du couvent (monachor, converter, reditos et familiare.

Sceau du comte.

Avec une confirmation de Louis de Savoie, sire de Vaud, du dimanche 15 mai 1345.

Avec sceau.

(Une autre pièce a porté la cote C II 14 bis par erreur. Elle est cotée C II 114 bis. 13 avril 1978. MD).

C II 15

1286, octobre 6.

Louis de Savoie, seigneur de Vaud, confirme l'accord intervenu en 1272 entre le comte Philippe de Savoie et le prieur Aymon et le couvent de Romainmôtier au sujet de la juridiction du châtelain des Clées sur les habitants de la Terre de Romainmôtier.

Copie dudit acte **C I d 8**.

Le sceau du seigneur de Vaud manque.

Publication : *Cartulaire de Romainmôtier*, op. cit., p. 480.

C II 15 bis

Louis de Savoie, seigneur de Vaud, ayant fait remettre à Conon, prieur de Lutry, par les soins des "corsinos" d'Yverdon une traite de 100 écus sur Nicolas de Billens, professeur ès lois, payable à Lyon, reconnaît avoir reçu cette somme à Lyon dudit Nicolas. Il en donne quittance au prieur et au couvent de Lutry ainsi qu'aux "cahorsins" d'Yverdon.

1286, décembre.

Louis de Savoie, sire de Vaud, confirme la donation que son oncle feu Philippe, comte de Savoie, avait faite à Jaques de Belmont de langues des boeufs et des vaches de boucherie d'Yverdon et les lui donne en augmentation du fief qu'il tenait de lui (dudit Louis).

Aux archives de la famille de Freudenreich à Monnaz.

C II 16**1287-1451.**

Cahier de copies non signées du XVII^{ème} siècle contenant les actes suivants :

1342, mai 19, à Sion.

Jean de Blonay, coseigneur de Blonay et seigneur de Saint-Paul, prête hommage à l'évêque de Sion, Philippe, pour tout ce que tenait Girard d'Oron, coseigneur de Vevey, à Montreux, à Vevey, à Saint-Maurice, à Arbignon, etc., réservant l'hommage dû au comte de Savoie.

1287, décembre 1^{er}.

Le comte Amédée de Genevois, qui tient en fief de l'évêque de Lausanne l'avouerie de Vevey et la tour de Vevey que possédait feu Philippe, donzel de la Tour, en fait abandon au comte Amédée de Savoie promet d'indemniser l'évêque si le comte ne reconnaissait pas ses obligations envers ce dernier.

1451, mars 18, à Chambéry.

Le duc Louis de Savoie, seigneur de Vaud, reconnaît, en mains de l'évêque Georges de Saluces, tenir de l'église de Lausanne, le bourg inférieur de Vevey, le cours de la Broye, le péage de Montagny, l'étraz de Gampelun à Chiètres, la dîme de Thierrens et de Pailly, le marché de Romont, etc.

C II 16 bis**1288, samedi avant la Saint-Jean-Baptiste.**

Guillaume de Septême, bailli de Genève et du Chablais, pour le comte Amédée de Savoie, ratifie la nomination faite par les hommes du comte au bourg d'Aigle de quatre prud'hommes, procureurs et syndics (Thomas Culti, Gautier de Fraces, Jean d'Illarsaz et Jean Pasta).

Photographie prise en mars 1917 sur l'original existant aux Archives d'Aigle.

C II 16 ter**1288, calendes de février.**

Accord entre l'abbé et le couvent de Frilly et Alard, donzel, fils de feu Jaques d'Alinges, chevalier, au sujet d'une rente due à ce couvent. Par arbitrage de Reymond, abbé d'Abbondance, de Jaques, curé d'Alinges, et de Girard, curé de Féterne.

La rente due est assignée sur une vigne à Losanete.

Les sceaux ont été enlevés.

Provient des archives de Joffrey.

Publication : *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XV.

C II 17**1289, avril 18.**

Amédée, comte de Savoie, fait savoir que le comte de Gruyère et son neveu Rodolphe, fils de feu Pierre de Gruyère, donzel, ont déclaré tenir de lui en fief les châteaux de Gruyère, de Montsalvens, du Vanel et d'Oyz (Château-d'Oex) et leurs dépendances, sous excep-

tions indiquées. En conséquence, le comte de Savoie les reçoit en sa fidélité.

Fait à Genève en présence de l'évêque de Genève.

Sceaux du comte et de l'évêque, ce dernier manquant.

Adjonction postérieure disant que le 1^{er} mai 1379, le comte Rodolphe de Gruyère et son frère Jean ont vendu au comte Amédée de Savoie 20 livres de rente annuelle pour 800 florins bon or, par acte reçu Jean Ravais. Signature de ce notaire.

Annexe :

Vidimus de l'abbé de Hautcrêt de 1306, son sceau manquant.

Publication : Jean-Joseph Hisely et Jean Gremaud, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère et d'autres fiefs de la maison souveraine de ce nom*, Lausanne, 1867, N° 65, pp. 72-73 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 22).

1291, avril 16.

Louis de Savoie fait hommage au comte de Bourgogne du château de Morges et en reçoit le château d'Oigny et des rentes.

- Voir : C I d 10.

C II 18

1293, vendredi après Reminiscere.

Arbitrage entre Louis, seigneur de Vaud d'une part, et le couvent de Romainmôtier de l'autre, à propos des difficultés nées de ce que des hommes de Romainmôtier avaient été reçus bourgeois de Morges. Les arbitres, Jofred de Grandmont, bailli de Vaud, et Odon de Pontarlier, châtelain d'Yverdon, décident qu'à l'avenir les hommes de Romainmôtier, châtelain d'Yverdon, décident qu'à l'avenir les hommes de Romainmôtier ne pourront plus être reçus bourgeois de Morges. Pour le passé, les arbitres distinguent entre ceux qui possèdent déjà une maison à Morges et ceux qui n'en ont pas encore. Ces derniers seront rendus à Romainmôtier; ceux qui en ont une resteront bourgeois de Morges, mais continueront de payer les tailles et les

services habituels, avec la contrainte de Louis de Vaud et de ses fonctionnaires si c'est nécessaire. Les religieux de Romainmôtier payeront 60 livres de Lausanne à Louis, seigneur de Vaud, pour la paix, et 20 livres aux bourgeois de Morges, pour la construction des murs en compensation de ceux qui auront été obligés de renoncer à la bourgeoisie.

Annexe :

Notification de cet accord à Amédée de La Salle, châtelain.

C II 19

1293, mai 3.

Pierre Balistier, juge du Genevois et du Chablais, pour le comte Amédée de Savoie, confie la donation faite par Pierre Bovier de Thonon à son fils Anselme de six coupes de blé de cens et deux coupes de vin en compensation d'un champ qu'il avait vendu.

Fait à Rive sous Thonon sur la place devant la porte de la maison dudit Pierre.

Sceau manquant dudit Pierre.

C II 20

1293, novembre 6.

Devant le notaire Pierre d'Orbe, à Saint-Maurice, en la maison de Guillaume de Drona, se sont constitués Guillaume de Septême, chevalier, bailli du Chablais et du Genevois pour le comte Amédée de Savoie, et Pierre de la Porte, de Bex, cleric, avec Jean, Boson, Guillaume frères, fils de feu Aymon de Roverens (en leur nom et au nom de leurs frères Gérard et Reymond), lesquels font donation au comte de Savoie, pour le lui inféoder, d'un moulin à Bex, en Glarey, d'une foule et d'un battoir. Ledit Guillaume, au nom du comte, remet lesdits en fief à Pierre de la Porte, de Bex, à charge d'un demi muids de froment de cens. Légalisation du seing du notaire par Pierre Bailli, professeur ès lois, juge du Chablais et Genevois.

Son sceau pendant manque.

C II 21

1294, octobre 9.

Le châtelain de Bioley sur Begnins, Pierre Chochez, reconnaît les droits du couvent de Bonmont sur les moulins, battoirs que Louis de Savoie, tient sur l'eau de la Serona (Serine), sur la dîme de la paroisse de Burtigny et sur l'abergement d'Hugues de Volatar, au territoire de Volatar.

Sceau de Girard, curé de Burtigny.

Fragment du sceau du châtelain.

C II 22

1295, janvier 11.

Le comte Amédée de Savoie mande à Gédéon de Aquabella, son juge au Genevois et au Chablais, qu'il a reçu des plaintes au sujet de dégâts commis es joux et bois de Vionnaz, dépendant de la paroisse ou du prieuré de Lutry. Il ordonne aux juge de ne permettre ni esserts, ni rafours, ni coupes dans les bois et joux sus dits, et de faire enquête contre certains hommes de Vouvry concessionnaire d'un rafour au Planbois de Vionnaz, aux pays de Savoie si, aux termes de leur concession, ils ont livré toute la chaux de leur raffour pour les bâtisses dudit comte à Thonon et à la Tour de Vevey, et en cas de contravention, de les punir sévèrement.

Sous sceau (manquant) du comte, le 13 des ides de janvier 1295.

Expédié par D. Michel de Billens.

C II 23

1295, mars 26.

Mandement de Louis de Savoie, baron de Vaud, à Jean, vidomne de Moudon, aux châtelains de Nyon et de Bioley, leur enjoignant de faire respecter ses droits, c'est-à-dire la fidélité et l'hommage, au sujet de l'héritage et tènement de Jaquete, fille de feu Gérard de Begnins, fils du feu sénéchal, soit de sa dote, pour laquelle il y avait différend avec Guillaume, fils de Gérard de Moiry, donzel.

Donné à Yverdon le samedi, lendemain de l'octave de l'annonciation 1295. Ecrit et expédié par Etienne de Saint-Rambert.

Sceau du comte apposé par G. de Billens. Le sceau est en partie conservé.

C II 23b

1296, dimanche avant l'Annonciation.

Prononciation de Louis de Savoie, sire de Vaud, entre Gautier de Montfaucon, seigneur d'Orbe, et ses gens d'Orbe au sujet de la juridiction sur le bois de Chaussagne.

Copie en français du XVI^{ème} siècle.

L'original est aux Archives communales d'Orbe.

Annexe :**1400, juin 4.**

Compromis entre ceux d'Orbe, des Clées, Valeyres et Rances touchant les forches sous le bois de Chassagne et pour les pâturages desdits de Rances et de Valleyres.

1431, mai 15.

Autre compromis entre ceux d'Orbe et ceux des Clées.

1467, juillet 5.

Prononciation entre deux d'Orbe et ceux des Clées touchant le bois de Chassagne où ceux des Clées avoyent tiré "certaynes boennes" et pour la "fontayne".

Copie du XVI^{ème} siècle. 3 pièces.

1296, mars 29.

Accord entre l'évêque de Genève et Béatrice de Savoie, dame de Faucigny, au sujet de Peney.

- Voir : C II 96.

C II 24

1296, novembre 9, à Chillon.

Jean, coseigneur de Châtel, et Isabel, sa femme, vendent au comte de Savoie, soit à Thomas de Conflans, bailli du Chablais et du Genevois, et au notaire Guillaume Vautier de Conflans, agissant en son nom, la seigneurie de Châtel-Saint-Denis, suivant les limites indiquées dans l'acte, les vendeurs se réservant le vidomnat, soit le tiers du bans et clames. Avec la ratification donnée par le comte Amédée à Chambéry le jeudi après l'octave de Pâques 1297.

Aucun sceau n'est annoncé.

Annexe :

Traduction française du XVI^{ème} siècle.

1297, mai 11.

Le roi des Romains Albert concède au comte de Savoie le péage des Clées.

- Voir : C I b 25.

C II 25

1298, février 22.

Walnier de Palézieux, donzel, fils de feu Pierre de Palézieux, chevalier, fait savoir qu'il a fait donation à Louis de Savoie, baron de Vaud, de tous ses biens et droits, qu'il tenait d'ancienneté du fief dudit Louis et des siens, excepté l'avouerie de la Vaux de Lutry. Témoins : P. de Pont, Jean vidomne, chevalier, Jean et Pierre de Blonay et plusieurs autres.

Donné à Morges le dimanche en la fête de Saint-Pierre en Chaire 1298.

Sceaux d'Aymon, prieur de Romainmôtier, de Jean seigneur des Monts, chevalier, et de Jofred de Grandmont, donzel, le sus dit Aymon n'ayant pas de sceau.

Deux sceaux annoncés manquent.

C II 26

1298, février 22.

Donation de Walnier de Palézieux à Louis de Savoie.

Par vidimus de l'officialat de Lausanne, le 4 février 1330 1331.

Sceau de la curie manquant.

C II 27

1299, décembre 4.

Rodolphe, comte de Neuchâtel et bailli de Vaud, fait savoir que Ambrosia de Verceil (Vercellis) et Jaques, son fils, bourgeois de Moudon, ont moyennant paiement de la somme de 86 livres, par Guillaume de Duyn, prieur de Lutry, déclaré le prieuré quitte de toutes dettes et obligations contractées par lui, envers etc.

Donné à Moudon le vendredi après la fête de Saint-André apôtre.

Les sceaux de Jaques de Verceil et du bailli de Vaud manquent.

C II 28

1300, juin 20.

Ensuite de prononciation faite par l'abbé de Balerne et Gérard d'Arguel, au nom de Jean, seigneur d'Arlay, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, donne au Chapitre de Lausanne le bois de Colovrey près de Morges.

Fait à Morges.

Sceau pendant du comte (2 exemplaires).

C II 29

1300, juillet 5, à Saint-Sulpice.

Louis de Savoie, seigneur de Vaud, vend à l'évêque de Lausanne le village de Forel, ses droits sur les bois du Jorat, les biens qu'il a acquis au Jorat, des seigneurs de Palézieux au Jorat et dans la Vaux de Lutry. Réservé que l'évêque ne construira pas de forteresse au-delà du Grenet, dans la direction de Rue et de Moudon.

Par vidimus de l'officialat de Lausanne du 19 juin 1485.

Sceau de la Curie.

C II 30

1300, juillet 5.

Louis de Savoie, seigneur de Vaud, donne à l'évêque Guillaume de Lausanne, pour son église, le village de Forel près de Savigny, ainsi que ses droits sur les bois du Jorat acquis de Warnier et de Pierre de Palézieux.

Copie du XVI^{ème} siècle, signée J. Gignillat.

Publication : *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien Évêché de Lausanne*, par Frédéric Gingins-La Sarra et François Forel, Lausanne, 1846, N° XXXIV, pp. 78-80 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. VII/1).

C II 31

1300-1469.

Deux cahiers de copies du XVI^{ème} siècle contenant les actes suivants :

1412, novembre 28.

Vente par la comte de Savoie à l'abbé de Bonmont d'une maison à Nyon.

1469, mars 18.

Reconnaissance par Jean de Vy de Nyon et Etienne Myaz de Grens, en mains du commissaire des extentes de Gex pour des biens non délimités.

1462, décembre 21.

Reconnaissance par Pierre Contenay de Grens pour des biens à Grens.

1412, novembre 28.

Autre copie.

1300, novembre 7.

Hugues Allemand, seigneur de Vallonnais et d'Aubonne, acense à Berset de Duillier, l'héritage de Perret Morel de Crousaz consistant en une maison et d'autres biens à Duillier.

C II 32**1305, mars 8.**

Rodolphe de Montmayeur, chevalier, bailli du Chablais et du Genevois pour Amédée V, comte de Savoie, déclare avoir confié la garde du château de Saint-Oyens à Lullin, au Chablais, à Girod Anthoine de Villeneuve, et Perrod de Châtel-Saint-Denis, pour une année à dater du 8 mars 1305. Ils doivent tenir audit château réunis constamment 20 arbalétriers (balistarios), et autant de gens d'armes (clientes). Le bailli fournira aux dits Girod et Perrod 5 sols par jour pour eux-mêmes et pour chaque arbalétriers 15 deniers lausannois par jour, du 8 mars à la Toussaint, et 12 deniers, de la Toussaint jusqu'au 8 mars suivant; enfin, pour chaque soldat (clienti) 12 deniers pendant la première moitié de l'année, et 10 deniers pendant la seconde.

Le sceau endommagé dudit bailli.

C II 32 bis**1301, 17 des calendes de janvier.**

Le comte Amédée de Savoie fait savoir qu'Uldricus de Châtel, donzel, fils de Jean, feu donzel, lui a fait hommage du vidomnat de Châtel-Saint-Denis en Fruence et du tiers de la métralie dudit lieu.

Fait en la chambre de l'abbé de Saint-Maurice.

Sceau du comte manquant. Tiré des archives de Joffrey.

C II 33**1305, février 18 (jeudi avant Saint-Pierre in Cathedra), à Moudon.**

Sentence arbitrale de Geoffroi de Grandmont, bailli en Vaud, Jean de Mont, châtelain d'Yverdon et Guillaume Chantonay, châtelain de Romont, reconnaissant à Jean vidomme de Moudon, la tierce part des bamps, clames et échutes dans la châtellenie de Moudon, sauf à Combremont-le-Petit. Ce droit avait été concédé par le comte Pierre

de Savoie au vidomne Pierre père du vidomne actuel, au dire d'Ulrich, métral de Moudon.

Publication : *Les Sources du droit du canton de Vaud. Moyen Age (X^e - XVI^{ème} siècle). Droits seigneuriaux et franchises municipales. II. Bailliage de Vaud et autres seigneuries vaudoises.* Édition préparée par Danielle Anex-Cabans et mise au point par Dominique Reymond, Bâle, 2001, N° 118, pp. 138-139.

Annexe :

Confirmation par le comte Amédée de Savoie du 15 janvier 1376.

Sceaux des arbitres et du comte Amédée.

C II [34]

1306, juin.

Louis de Savoie, sire de Vaud, déclare prendre sous sa protection et garde les abergataires du couvent de Bonmont à Clarens, Montlacon, Volatar, Outard, Montgillan, Burtigny et Begnins.

- Voir : autre expédition sous **IB 267 B 264**.
- **Classé sous C VIII a.**

C II 35

1308, (jour et mois en blanc), Yverdon.

Accord entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, d'une part, Guillaume de Duin, prieur de Lutry, Renaud, curé d'Yverdon, au sujet de l'entretien de l'hôpital d'Yverdon.

Sceaux des parties manquant.

C II 36

1310, mars 29.

Approbation par Amédée, comte de Savoie, d'un accord fait entre Rossel, clerc du comte, et recteur de l'hôpital de Villeneuve, et l'abbé de Hautcrêt touchant le quart des produits de la terre et de la vigne de Grandchamp.

Sceau du comte de Savoie.

C II 37 **1312, juin 1^{er}.**

Perrod de Châtel-Saint-Denis, donzel et châtelain de Morat, ayant affermé (vendu) pour le prix de 30 livres à Jaquez dit Bossez, et Rodolphe dit Moralez, bourgeois dudit Morat, les péages et tonlieux de cette ville pour une année, à partir du 15 mai 1312. Lesdits bourgeois promettent d'acquitter cette somme et fournissent pour caution Herman de Crissie, chevalier. Ledit Perrod réserve les droits de péage prélevés sur les balles en transit, et les tonlieux (telonia) dus par les bourgeois forains (de burgensibus forasticis).

Vidimus attesté par Reymond de Fisterna (Feterne), châtelain de La Tour-de-Peilz, du 25 mars 1313.

Le sceau du châtelain de La Tour-de-Peilz manquant.

--- **1310, juin.**

Louis de Savoie donne au chapitre le bois de Colovrey près Morges.

- Voir : C V 310.

C II 38 **1313, août 17.**

Prononciation entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Mermet, coseigneur de Blonay, au sujet de la possession de deux bois à Vaulruz. Notification de ladite par Hugonet de Saint-Rambert, châtelain de Rue, et Renaud, coseigneur d'Estavayer, châtelain de Romont.

Fragment du sceau de celui-ci.

C II 39 **1314, février, à Chambéry.**

Jean Giraud, professeur ès lois de Lausanne, agissant au nom de l'évêque Pierre, se présente devant le comte Amédée de Savoie, et proteste au nom de son maître contre le préjudice que pourrait lui causer la vente par Girard l'Engleys, seigneur d'Oron, au comte de ce qu'il possède à Vevey, mouvant de l'église de Lausanne. Le comte répond qu'il n'entend faire aucun tort à cette église. Copie pour l'évêque par le notaire Pierre de Giez.

C II 39 bis et ter 1314, mai 18. Evian.

Le comte Amédée de Savoie donne aux bourgeois de son bourg d'Aigle la même franchise qu'aux bourgeois de Villeneuve en en déterminant le détail.

Avec une pièce annexe du même jour.

Deux photographies prises en mars 1918 sur les originaux déposés aux Archives d'Aigle.

C II 40 1314, novembre.

Convention entre Louis II de Savoie, sire de Vaud, et Perrod, fils de feu Rodolphe de Gruyère, seigneur de Montsalvens (Monsaluent) et du Vanel, ainsi que Marguerite (de Corbières), épouse dudit Perrod; de plus, traité d'alliance entre ledit Louis de Savoie, d'une part, et le comte Pierre (III) de Gruyère, ses neveux Perrod et Jean, d'autre part.

A) Ledit Perrod étant déjà homme lige du comte (Amédée V) de Savoie, le sire de Vaud donne en fief lige, du consentement desdits époux (Perrod et Marguerite), la seigneurie de Corbières, et tout ce que ceux-ci possédaient au mandement de ce nom, à Jeannod, frère dudit Perrod, jusqu'à ce que celui-ci se sera dégagé de ses liens envers le comte de Savoie, ce qu'il promet d'opérer au bout de 5 ans; c'est alors que Perrod prêtera lui-même l'hommage lige au sire de Vaud, qu'il aidera, en attendant, pour autant qu'il le pourra, sans violer ses engagements envers ledit comte.

B) L'alliance prédite, offensive et défensive, excepte le comte de Savoie, les maris des soeurs du sire de Vaud, et la ville de Fribourg, avec lesquels le sire de Vaud avait conclu un traité de combourgeoisie pour 12 ans, entrant en force le 1^{er} décembre prochain; de plus, il est stipulé que Louis de Savoie viendra au secours du comte de Gruyère et de ses neveux, avec des fantassins armés à leurs frais, et avec des cavaliers à ses propres dépens.

Sceaux endommagés du sire de Vaud et du bailli de Vaud, Jacques de Boscozel, chevalier.

C II 41 **1315, novembre.**

Louis de Savoie, seigneur de Vaud, mande à ses châtelains de Nyon, Prangins et Mont, qu'il prend sous sa protection et sauvegarde la maison de Bonmont, ses biens et personnes et tous les hommes qui en dépendent.

Sceau équestre de Louis.

C II 42 **1316, avril.**

Le comte Guillaume de Genevois ayant fait association avec l'évêque de Lausanne Pierre qui a promis de l'aider à recouvrer ses biens contre le seigneur Louis de Savoie, seigneur in Waude, reconnaît que l'évêque n'est cependant pas tenu de le secourir en dehors du diocèse de Lausanne.

Le sceau du comte manque.

C II 43 **1316, août 14.**

Ordonnance de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, qui ouï les plaintes de frère Guillaume Duyn, prieur de Lutry, défend aux bourgeois d'Yverdon de convertir en pâturages les terres de la grange de Clindy, près d'Yverdon, appartenante au prieuré de Lutry, qui est remise en possession de ce domaine.

Sceau du baron de Vaud.

C II 44 **1316, environ.**

Accord entre Pierre, évêque de Lausanne, et Louis de Savoie, seigneur de Vaud, au sujet de la juridiction sur Forel, Villarzel, La Roche, les bois du Jorat, les lieux au-delà de la Venoge.

Publication : *Recueil des chartes, statuts et documents concernant l'ancien Évêché de Lausanne*, op. cit., N° XL, pp. 96-102.

C II 45

1317, mars 27.

L'évêque de Lausanne, Pierre, devant à des marchands de Milan la somme de 2'200 florins, ensuite de composition au sujet de la fourniture de chevaux blancs pour les gens de l'évêque, le Chapitre a acquitté cette somme. Le comte Amédée de Savoie qui s'était porté garant, remet ses droits au Chapitre, et le notifie au bailli du Chablais et au châtelain de la Tour.

A Chambéry, le dimanche des Rameaux de mars 1317.

Sceau manquant.

C II 46

1317, juillet 11.

Le comte Amédée de Savoie ordonne à son bailli et juge Chablais et au châtelain de Chillon, de faire respecter les franchises des bourgeois d'Aigle en matière d'usage des cours d'eau, à la suite des entreprises d'un certain Martin de Lucinge, qui y avait contrevenu. Donné à Chillon.

Sceau manquant.

C II 47

1318, mars.

L'abbé Etienne et le couvent de Bonmont ayant concédé à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, la moitié de leurs droits de juridiction sur le village de Gingins - les fiefs nobles des donzels de Gingins et des donzels du Four réservés - détermination est faite de l'étendue de cette juridiction. Il est ajouté que la prédite association s'applique aussi aux villages de Borex, Arnex, Trélex, Givrins, Gland, Clarens, Volatar, Montlaçon et Saint-Oyens de Rotières.

Grand sceau de Louis très bien conservé, avec contre-scel.

C II 48

1319-1498.

Dix actes originaux, réunis en 1498 sous le même scel et comprenant :

1319, mars 30.

Déclaration de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, relative à l'association conclue entre le couvent et lui au sujet de la juridiction sur le village de Gingins, et des droits des donzels de Gingins et aussi des habitants.

Reconnaissances analogues de Guillaume, comte de Namur (1353); le comte Amédée VI (1381); le comte Amédée VIII (1400); Louis duc de Savoie (1445); Jaques de Savoie, comte de Romont (1470); le duc Philibert (20 août 1498).

Mandat du comte Amédée VIII du 24 juillet 1400, concernant un litige entre le couvent de Bonmont et les nobles de Gingins d'une part, la communauté de Nyon, d'autre part.

Sceau du duc Philibert, dans une boîte. Fragments des sceaux de ses prédécesseurs.

C II 49**1319, novembre 15.**

Berlion de la Mars, juge du Chablais et au Valais pour Amédée V, comte de Savoie, notifie que Girod Gautier de Saillon, a vendu à Jaquet de Promel, habitant de Saillon, un pré franc de dîme, au prix de 73 sols, et à charge d'un cens annuel de 3 deniers, et de 6 deniers pour le plaît. Cette vente est approuvée moyennant 12 sols 2 deniers reçus, pour le lod, par Perrod Anthoine, de Villeneuve, lieutenant de Guillaume d'Arbignon, châtelain de Saillon.

Le sceau du juge du Chablais et du Valais manque.

1320.

Rôle du cens à Corcelles-le-Jorat, Peney ou Bottens pour le comte de Savoie.

- Voir : C V a 495.

C II 50

1321, novembre 14.

Accord d'un différend qui existait entre Amédée V, comte de Savoie, d'une part, et Guillaume de Pontverre, seigneur de Saint-Triphon, et Aymon, son neveu, fils de feu Richard de Pontverre, chevalier, frère dudit Guillaume, d'autre part, au sujet de ce que lesdits Pontverre prétendaient pouvoir exercer toute justice sur la terre et les fiefs de la paroisse des Ormonts, ainsi que sur leurs hommes et les autres habitants de ladite vallée. Moyennant la somme de 160 livres reçues, le comte de Savoie accorde aux dits de Pontverre, haute, moyenne et basse justice, le droit de glaive et d'échelle (ou le droit d'avoir une potence), en général celui de punir les malfaiteurs dans ladite paroisse. En outre, le comte confirme aux prédits oncle et neveu (de Pontverre) les bans et clames qu'ils leur avait autrefois accordés sur le lieu-dit La Chapelle près Aigle.

Publication : Eugène Corthésy, *Etude historique sur la vallée des Ormonts : les seigneurs et la communauté avec quelques observateurs sur le Chablais*, Lausanne, 1903.

C II 51

1322-1338.

Borcard de Pont, donzel, ayant vendu à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, soixante sols de rente assignés sur le territoire de Bouleyre près de Vuisternens, Louis convient que la dîme de Bouleyre, la tiers part du bois d'Eyva de Warquerenges, sont exceptés de cette vente, ainsi que ses biens à Aran et à Lavaux de Lutry, du Jorat à la Rive du lac. Ce par acte de juin 1322, avec approbation de Rodolphe, frère de Borcard, en date d'avril 1329. Pour ratification finale par Borcard en février 1336, et double dressé par le doyen de Fribourg le lundi après la Saint-Vincent 1338.

C II 52

1322, juin 28.

Mandat de B(erlion) de la Mars, juge du Chablais et du Genevois pour Amédée V, comte de Savoie, adressé au châtelain de Chillon ou à son lieutenant. A l'instance de Jeannod de Wolkeswil (Wolqueswile), et de sa femme Alexie, qui avaient demandé la saisie des biens de Pierre et Jean, frères, fils de feu Huguet Pentheys, frères de ladite Alexie : ledit châtelain doit y procéder, et, en cas d'opposition de la part desdits Pentheys, les citer aux premières assises qui se tiendront à Villeneuve.

-
- C II 53** Sceau manquant.
1323, octobre.
- Accord entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Guillaume, prieur de Romainmôtier, suivant lequel les habitants de Vallorbe et de La Praz, sont tenus aux corvées et charrois pour le château des Clées, cela ensuite de sentence arbitrale de Guillaume d'Oron, seigneur de Bossonens, chevalier, châtelain des Clées, Pierre de Bioley, clerc et notaire des Clées, Conon d'Everdes, moine, et Jean de Montricher, doyen de Romainmôtier. Lesdits corvéables pourront se racheter moyennant six deniers, les Francs et les femmes étant exemptes.
- Sceau du couvent pendant.
- C II 53 bis** Annexe : Confirmation par le comte Amédée de Savoie, datée d'Yverdon, le 16 janvier 1399.
- Sceau du comte.
- C II 54-55** **1325, janvier 29.**
- Mandement d'Edouard, comte de Savoie, à l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, au juge du Chablais et du Genevois et au châtelain de Chillon, de continuer à agir envers Jean, fils de feu Pierre de Blonay, selon les pouvoirs qui leur avaient été précédemment remis par le père dudit comte Edouard, au sujet des droits de juridiction et de visite dudit Pierre de Blonay sur les pâturages de la paroisse de Noville.
- Sceau manquant.
- C II 56** **1325, mai 24.**
- Accord entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Hugues de Champvent, seigneur de la Motte, au sujet de leurs droits de juridiction sur les villages de Lignerolles et de Ballaigues près des Clées, ainsi que sur les joux et les alpages. L'accord reconnaît à Louis de Savoie les droits souverains, et aux deux les autres revenus et émoluments, par parties égales, etc.

-
- C II 56 bis** Copie du XVI^{ème} siècle.
[XVII^{ème} siècle].
- Copie du même acte, avec traduction française; plus des copies de reconnaissances de 1425 au XVII^{ème} siècle des communiens de Ligne-rolle en faveur du château des Clées et d'un projet d'arrangement avec LL.EE. en 1655. Au total : 5 pièces.
- C II 57** **1325, novembre (date effacée).**
- Vidimus par le doyen de Vevey d'un acte par lequel Louis de Savoie, seigneur de Vaud, concède à Mermet, coseigneur de Blonay, et à Mermete son épouse, le vidomnat du château "et ville franche-de Vauru" dont il détermine les limites et les droits.
- Fragment du sceau du doyen. La partie gauche du document a été effacée par l'eau.
- C II 58** **1326, avril 10.**
- Mandement de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, à son châtelain de Rue, portant défense à ses forestiers d'empêcher Pierre de Châtel, donzel, de bâtir une grange dans le pré qu'il possède à Albeuve.
- Sceau enlevé.
- C II 59** **1326-1499.**
- Dix actes réunis et scellés ensemble à cette dernière date et comprenant :
- 1326, le mercredi avant Saint-Jean Porte latine.
- Louis de Savoie, seigneur de Vaud, concède à Jaques de Galera, bourgeois des Clées, le poids des Clées, sur lequel on pèse les balles de laine (Baule lanarum) qui passent par là pour aller en Italie, avec le droit de prélever dix deniers par balle.

1351, février 9.

Isabelle de Châlons, dame de Vaud, concède à Jaquemin de Galera, bourgeois des Clées, la péage des Clées, à raison duquel il pourra prélever un denier lausannois neuf par balle; il tiendra d'elle la halle des Clées, l'entretiendra et la garantira contre le feu, verrouillera les portes et les fenêtres.

1357, novembre 20.

Confirmation par Guillaume, comte de Namur et seigneur de Vaud, de ladite concession, le droit de péage étant fixé à deux deniers, avec exception en faveur des marchands de Milan.

1368, février 11.

Confirmation des dites par le comte de Savoie, ledit Jacobin étant qualifié de Métral de Rances.

1405, février 4.

Autre confirmation en faveur de Georges de Gallera, fils de Jaquemin, comprenant en outre la reconnaissant des clames, perçus par Georges en qualité de métral de Rances. (Payé 40 florins pour cette lettre).

1424, décembre 15.

Autre confirmation du duc de Savoie, ensuite de contestation.

1446, février 7.

Nouvelle confirmation, avec en annexe la requête d'Aymon de Gallera.

1457, juillet 4.

Semblable pour Claude de Gallera, écuyer du duc.

1499, juin 8.

Autre confirmation par le duc Philibert, en faveur de Guillaume de Gallera, fils de feu Antoine.

C II 60**1329, mai 1^{er}.**

Déclaration de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, que l'aide de 9 livres, que lui a accordé le couvent de Romainmôtier sur ses hommes, et un pur don gratuit ne doit tirer ni au préjudice dudit couvent, ni à conséquence.

Sceau de Louis sire de Vaud.

C II 61**1330, février 14.**

Louis de Savoie, seigneur de Vaud, ayant commencé d'édifier la ville neuve, libre et franche, proche du château de Rolle, et Jean seigneur de Mont, prétendant avoir juridiction sur ledit lieu, conviennent que ledit Jean et son neveu Jean, fils d'Henri de Mont, auront à perpétuité le vidomnat et métralie de Rolle, ainsi que la moitié des fours et des moulins à construire, qu'ils recevront en pur don du seigneur de Vaud, dix livrées de terre, se désistant au surplus de toute prétention sur la ville et châtelainie de Rolle. Copie non datée du XVI^{ème} siècle suivie des copies d'un acte du 22 mars 1425, par lequel la ville de Rolle ayant été brûlée, le duc de Savoie voulant en faciliter le repeuplement, lui concède le droit de tenir un marché tous les lundis. et d'un autre du 3 octobre 1464, par lequel Jaques Renguis, prieur de l'église et couvent du Saint-Sépulcre de Jérusalem, à Annecy, nomme le frère Henri Jaquin, de Breuil (Broglio), recteur de la chapelle et hôpital du Saint-Sépulcre à Rolle, ensuite de la mort du frère Jean de Pentagniez, et sur la présentation d'Amédée de Viry, seigneur de Rolle, ainsi que de Jean Dufour et de Jaquet Alleman, syndics et gouverneurs de Rolle.

C II 62**1330, juin 17.**

Déclaration de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, que Pierre fils "ou vilan de Mollens", suspecté d'homicide, ayant pour ce été appréhendé par son châtelain de Morges et détenu par son châtelain des Clées,

ensuite réclamé par le châtelain d'Aubonne, au nom d'Humbert de Villar (Thoire et Villars), seigneur dudit Aubonne, aussi par le prieur de Romainmôtier, tous prétendants la connaissance et le jugement de cet homicide leur appartenir, lui ayant reconnu l'innocence du prisonnier, l'avait fait relâcher sans préjudice des susdites diverses prétentions de juridictions.

Sceau pendant.

C II 63**1332, avril 24.**

Aymon, comte de Savoie, confirme aux chanoines et aux clercs de l'église Cathédrale de Lausanne, la donation de 10 sous gros de rente faite en mains du chanoine Pierre Francey par feu le comte Edouard de Savoie, son frère. Donné à Chambéry.

Sceau manquant.

C II 63 bis**1332, janvier 1^{er}.**

Ordonnance du comte Aymon de Savoie concernant le commerce des juifs et des lombards à Villeneuve.

Photographie prise en 1925 de l'original aux Archives de Villeneuve (cote R 8). Avec quelques différences - en plus, par exemple, la mention des juifs.

C II 64**1334, juillet 8, Saint-Sulpice.**

Louis II de Savoie, sire de Vaud, acquitte Jean (de Rossillon), évêque de Lausanne, de toute réclamation ultérieure à l'occasion d'une rixe, qui s'était élevée entre les hommes de guerre (gentes nostre) dudit sire, revenant de la chevauchée dans le Genevois (guerre contre le Dauphin du Viennois), d'un part, et les hommes de guerre dudit évêque, d'autre part, et cela lors du passage des premiers par la ville et le territoire de Lausanne; deux hommes du sire avaient été tués, plusieurs blessés, d'autres avaient perdu leurs harnois (arnesia). A raison de ces faits, et d'autres injures auxquels les gens du sire avaient été en butte, des arbitres ayant prononcé que l'évêque devrait payer 2'100 livres lausannoises de dédommagement audit sire, et ledit évêque s'étant soumis à ce jugement : Louis de Savoie se

déclare satisfait et promet de prendre sur lui les prétentions que d'autres personnes pourraient faire pour ces événements.

Le sceau de sire de Vaud, manquant.

Accord entre l'avoyer et le baron de Vaud.

- Voir : C VI j 218.

C II 65

1335, mai 10.

Louis de Savoie, seigneur de Vaud, donne aux chartreux de La Lance et déclare franche de toute charge une fausse tour située dans la ville d'Yverdon, à la rue du Lac.

C II 66

1336, février 5.

Accord entre Aymon, comte de Savoie et marquis en Italie, et Rodolphe, comte de Neuchâtel, son fils, Girard d'Arberg, seigneur de Valangin, Pierre, seigneur de Grandson, au sujet de leurs droits réciproques sur le péage de Cudrefin, les habitants du Joux Noires au Vully, le marais du Chablais, le péage du pont de la Thièle, la majorie de Lugnerre, les bois de Lugnerre, la cure de Motier, les limites des terres de Vully et de Cudrefin, l'affouage des bois de Sotiez, le fief de Vaumarcus, le fief et l'hommage de Perrod Ogueys (à Grandson), une raiasse construite par le seigneur de Grandson sur la Liserne du côté de Champvent, les rentes dues à Cudrefin aux héritiers d'Hugues de Grandson, la justice à Veytibou (Vuiteboeuf), la chevauchée à laquelle le seigneur de Neuchâtel a droit sur les hommes d'Antoine de Goumoens, le pâturage entre le bois de Pegrant et la Broye, un échange entre les prieurs de Grandson et du Val de Travers, l'hommage des seigneurs de Neuchâtel et de Grandson, les biens conquis par le seigneur de Grandson sur Girard d'Arberg, les droits de juridiction du seigneur de Grandson en la châtellenie de Champvent, la paix due au chevalier Girard de Disy qui avait pris le parti du comte de Neuchâtel.

Copie faite par l'official de Genève, Claude Lebret, sur l'original à Chambéry, le 13 septembre 1514.

C II 66 bis**1336, mai.**

Comme Harthemann de Pont dit de Vivier, donzel, tenait en fief lige de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, ce qu'il possédait en prés, vignes, redevances et cens au village et territoire d'Aran, et des bois du Jorat jusqu'à Cully et au lac, ledit Louis le relève de cet hommage. Il lui concède d'autre part en fief le tènement de Burin Muenno à Cormondes, soit 27 poses de terre, 5 fauchées de pré et 4 chevaux, le tènement de Rodolphe Maros aussi à Cormondes, les deux devant 65 sols de cens. Il déclare enfin que tous les biens qu'Harthemann possède au territoire d'Aran seront désormais complémentaires de peu; franc et libre alleu.

Le sceau de Louis de Savoie manque.

C II 67**1340, mars 22.**

Isabelle de Chalons, dame de Vaud, et Jaques Richerin, bailli de Vaud pour Louis de Savoie, reconnaissant que si Humbert Alleman, seigneur d'Aubonne, et Jean, coseigneur d'Aubonne, chevaliers, ont accepté de payer les amendes prononcées contre eux en cour baillivale, à cause de violences commises par leurs sujets contre les hommes du seigneur Louis de Mont et de Rolle, ils n'entendent pas pour cela renoncer au droit de marche (conférence) qu'ils ont vis-à-vis des gens du seigneur de Vaud, à cause des châteaux d'Aubonne et de Coppet.

Sceau du bailli.

Annexe :

Copie et traduction du XVI^{ème} siècle.

C II 67 bis**1340 (juin 7), mercredi après Pentecôte.**

Isabelle de Chalon, dame de Vaud, règle par le moyen de 2 commissaires, Vuillierme de Billens, châtelain de Morges, et Aymon de Chastonay, châtelain des Clées, un conflit de pâturage entre les communes d'Oron-le-Château et Chesalles d'une part, Chapelle de l'autre. Le compromis est accepté par elle au nom de ceux de Chapelle, par Rodolphe d'Oron, seigneur d'Attalens, chevalier, au

nom de ceux de Chesalles.

Copie photographique, l'original est aux Archives communales d'Oron-le-Château.

Fragment des sceaux pendants d'Isabelle de Chalon et de Rodolphe d'Oron.

C II 68 **1342, janvier 11.**

Johannette, fille de Johannod Jayet de Nyon, reconnaît tenir en fief et hommage lige de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, à cause du château de Nyon, deux maisons avec terres à Bessières, les deux tiers de la dîme du vin et du blé de Beney, évaluée à 2 muids chacune, le bois de Crans, et diverses terres à Promenthoux.

C II 69 **1342, mars 13.**

Exemption du droit de forage octroyée par Aymon, comte de Savoie, au Chapitre de Lausanne, pour les vins provenant des censes ou vignes dudit Chapitre rière la paroisse de Vevey, que ledit Chapitre fera vendre en détail pour son propre compte en la ville de Vevey.

C II 70 **1342, mars 25.**

Guillaume de Sotens, donzel de Moudon, et son épouse Agnelete, ayant vendu pour 100 livres une maison sur la place de Moudon à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, celui-ci ordonne au bailli de Vaud une somme de 18 livres qui était due pour cette maison à l'abbaye de Hautcrêt.

Le sceau manque.

C II 71 **1343, juillet 5, Chambéry.**

Le comte Amédée de Savoie confirme la donation faite par le comte Aymon d'une rente de cent sous gros tournois et de cent sous viennois de vingt deniers valant un gros de Tours, en faveur de l'église Cathédrale de Lausanne, pour un anniversaire solennel, avec vigiles et vêpres. Il confirme ce don du consentement de ses oncles et

tuteurs Louis de Savoie et Amédée comte de Genève, et il les affecte sur le revenu de la châtelainie de La Tour-de-Peilz, suit l'ordre donné, le 9 mars 1344, par le comte ou châtelain de la Tour de payer les rentes susdites, et une confirmation du 17 février 1353.

Copie vidimée de l'official de Lausanne en date du 20 juin 1353.

C II 72**1343/1344, février 19.**

Contrat d'association entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et l'évêque élu de Lausanne, Geoffroy, aux termes duquel, pendant sa vie, Louis de Savoie participera à l'exercice de la juridiction temporelle de l'évêque à Lausanne, dans ses faubourgs et son district, à Lutry et dans toute La Vaux de Lutry, excepté la châtelainie de Glérolle et la paroisse de Corsier. Daté d'Avignon le 25 janvier 1344. En vertu de cet accord, Louis de Savoie et Jean de Lyssiac, vicaire temporel de l'évêque, passent convention au sujet de l'exercice de cette juridiction - dont est exceptée de plus la paroisse de Saint-Saphorin - Les jugements continueront à être rendus par les officiers de l'évêque et revêtus de son seul sceau. La moitié des revenus appartiendront à l'évêque et l'autre à Louis de Savoie. La monnaie restera à l'évêque. La convention précise les attributions du bailli de Lausanne, reconnaît les franchises et libertés de la Ville et de Lavaux.

L'acte original était revêtu du sceau de Louis de Savoie et du vicaire général. Copie du XVI^{ème} siècle.

Deux originaux.

L'un des originaux porte un fragment du sceau de Louis de Savoie, le sceau du vicaire général Jean de Lissiac, avec contre sceau et un fragment du sceau de la curie.

La seconde expédition porte un petit fragment du sceau de Louis, les autres ont disparu.

C II 73**1344, mars 5. Chambéry.**

Mandat du comte Amédée de Savoie à son avoué de Payerne, soit son lieutenant, lui enjoignant de respecter les droits et la juridiction du prieuré de Payerne, comme le lui avait mandé son oncle et tuteur Louis de Savoie, seigneur de Vaud. Ceci ensuite de plainte du prieur.

-
- C II 74** Sceau du comte manque.
1344, avril 24.
- François de La Sarra vend à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, pour mille livres, toute la vallée du Lac de Joux, de la Pierre Fully au lac de Quinzonet, du mont Risoux au Montendre, avec tous droits de juridiction.
- Copie du XVI^{ème} siècle.
- C II 75** **1345, mai 26.**
- Louis de Savoie, seigneur de Vaud, ayant concédé l'usage des Joux Noires à la ville de Nyon et le couvent de Bonmont ayant affirmé qu'une partie des territoires concédés lui appartenait, délimite à nouveau ce qui doit appartenir à Nyon, et ce qui revient à Bonmont. Le territoire allant de la Combe Loveresse au Lancieur soit Colliour de Châtillon restera aux religieux.
- Sceau du comte.
- C II 76** **1385, juin 8.**
- Double de l'acte **C II 120.**
- C II 77** **1345, septembre 11.**
- Accord entre Pierre Métral, prieur, et le couvent de Payerne, d'une part, et Pierre, vidomne de Moudon, chevalier, de l'autre. Ce dernier, chargé par le comte de Savoie de l'avouerie de Payerne, reconnaît les droits et la juridiction du couvent, à teneur de la composition de 1314. Présents : les prieurs de Montricher et de Villars-les-Moines, Pierre de Villars, de Fribourg, chevalier, Jean Bracet et Jean de Chenens, Jaquet et Olivier Malet, et Othonet de Chapelle.
- Signée N. Guillet.

C II 77 bis**1346, avril 28.**

Ordres du comte Amédée de Savoie à un avoué de Payerne d'avoir à respecter l'accord précédemment conclu entre le feu comte Amédée et le prieuré de Payerne.

Sceau manquant.

C II 78**1346, septembre 25.**

Obligation de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, pour la somme de 445 livres lausannoises, en raison du reste du compte de feu Richard de Prez, châtelain de Rue, en faveur des nobles suivants, héritiers dudit Richard. Assavoir, pour une moitié de la somme, suscrite, en faveur de Vulliens (Antoine Cornut, de Vulliens, chevalier, et Rolet de Vulliens, son frère, chevalier, pour deux tiers, Vuillelme, ffeu Girard de Vulliens, chevalier, et les autres enfants mâles dudit Girard pour un tiers) et l'autre moitié en faveur des de Préz (Rolet et Etienne frère et fils de feu dom Pierre de Prez, chevalier, pour un quart, Johannod, Mermet et Perrod, frère et fils (?) de Jean de Prez, donzel, pour l'autre quart.

L'intérêt annuel de la somme, soit 22 livres 5 sous de cense annuelle à payer aux héritiers dudit Richard de Prez, est assigné :

- 1° Sur la messeillerie de la paroisse de Promasens pour 9 livres lausannoises de cens payables à la Saint-André.
- 2° Sur la ferme de la messeillerie de Porsel, pour 50 sous lausannois de cense annuelle payables au terme prédit.
- 3° Sur toutes les tailles dudit Louis de Savoie rière la châtelanie de Rue, pour 10 livres 15 sous lausannoise de cense

Notaire Jaques de Saint-Rambert.

Sceau de Louis de Savoie manquant.

C II 79**1347, février 4.**

Concession par le comte Amédée de Savoie des libertés et franchises

de la ville de Payerne.

Copie du notaire Aymonet, dressée au XVI^{ème} siècle sur l'original "en l'arche de la crote".

C II 80 **1347, février 4.**

Traduction française des libertés et franchises du comte Amédée de Savoie, faite à la fin du XVI^{ème} siècle, suivies de notes sur lesdites franchises s'arrêtant à l'année 1566.

C II 81 **1348, janvier 30.**

Accord entre le comte Amédée de Savoie et l'évêque de Lausanne par lequel, à Vevey, le comte doit avoir l'avouerie des bourgs du Vieux Mazel et de Bottonens, à l'évêque les cries, le droit sur les habitants desdits bourgs, la chevauchée, l'imposition des bamps, la connaissance et l'exécution de toutes questions, les toises, lauds et le tiers des confiscations. Ratification par l'évêque.

Copie non scellée.

C II 82 **1348, septembre 20.**

Lettres patentes de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, par lesquelles il certifie que l'abbaye du Lac de Joux se trouve rière sa juridiction, qu'il en est l'avoué, tenant les biens dudit couvent sous sa juridiction temporelle, et sous son conduit, défense et protection, priant tous et un chacun de traiter lesdits religieux et leurs bénignement, sans injure ni violence.

Classé sous **C X c.**

C II 83 **1348, novembre 29.**

Othon de Massonnens, donzel, fils de feu Jean de Massonnens, et Nicolete, fille de feu Aubert de Berne, bourgeois d'Yverdon, s'étant désisté de la métralie d'Yverdon en mains de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, celui-ci leur donne quittance et inféode ladite métra-

lie à Jaques de Saint-Rambert, fils de feu Hugonet de Saint-Rambert, pour lui et ses héritiers, sous hommage lige, moyennant versement de 160 florins de Florence.

Le grand sceau de Louis de Savoie manque.

C II 84 **1349, janvier 29.**

Concession par le comte Amédée de Savoie des libertés, franchises et coutumes de la ville de Moudon. Copie du XV^{ème} siècle.

Annexe :

Copie avec annotations d'instructions données au XVI^{ème} siècle par la ville de Moudon à ses députés à Berne au sujet des franchises.

La couverture est un fragment de prononciation intéressant des gens de Samoens, Boège, Lullin, etc., en Savoie.

C II 85 **1349-1532.**

Notice en allemand rappelant les dates des confirmations de franchises et lettres de sauvegarde accordées à la ville de Moudon depuis Isabelle de Châlon en 1349 jusqu'au duc Charles de Savoie en 1532. Ecrit en 1558.

C II 86 **1349, octobre 11 et novembre 26.**

Sentence arbitrale d'Isabelle de Chalon, dame de Vaud, dans un procès pendant entre F. Girard de Montagny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Aymon, seigneur de Montagny, et Frère Jean de Pont, du même ordre, d'une part, et Rodolphe d'Oron, seigneur d'Attalens, et Aymon d'Oron, seigneur de Bossonens, d'autre part, touchant la succession de feu Jocerius d'Oron, coseigneur de Pont. Avec la ratification des parties.

Sceau de la Curie de Lausanne.

1349, 1424.

Concession de franchises pour Allinges par le dauphin du Viennois.

- Voir : C I d 30.

C II 87**XIV^{ème} siècle.**

Fragment d'un rôle de censiers dans la région de Nyon et sur le Boiron, en faveur du comte de Savoie ou du baron de Vaud, non daté.

C II 88**[1350, environ]**

Fragment d'un rôle de reconnaissances en faveur des comtes de Savoie, rière Lucens et Lovatens.

C II 89**1350**

Jean, comte de Gruyère, avoué de Payerne pour le comte de Savoie, reconnaît en mains de Pierre Métral, prieur, les droits du couvent de Payerne. Signé du notaire N. Guillet.

Parchemin presque effacé.

C II 89 bis**1350, juin 18.**

Composition entre le chevalier Guillaume de Châtillens et le juge Pierre de Pont, commissaire du comte de Savoie et les bourgeois et habitants de Villeneuve de Chillon, au sujet du fait que ces dernières s'étaient emparées des juifs emprisonnés à Chillon, les avaient conduits à Villeneuve et les y avaient brûlés vifs en 1348. Le comte renonce à la punition des coupables moyennant satisfaction soit paiement par les bourgeois d'une amende de 100 florins d'or. Signé Nicolet.

Photographie faite en 1925 de l'original aux Archives de Villeneuve

(cote B 7).

C II 89 ter **1350, juillet 1^{er}.**

Isabelle de Chalon et Catherine de Savoie, dames de Vaud, interdisent - par mandat aux châtelains de Morges et des Clées - aux sujets du prieuré de Romainmôtier de le faire bourgeois ou jurés, sauf aux hommes de Jolens.

- Voir : C VII a.

C II 90 **1350, septembre 8.**

Serment, en cour du prieuré de Payerne, d'Othonet de Chapelle, donzel, chargé par le comte Amédée de Savoie, de l'office d'avoué de Payerne, de respecter les droits du couvent. Serment reçu par Jean de la Molière, Guillaume Odmales, moines de Payerne, Guillaume Chambrier et Jaquet Dechautz, doyen de ladite église. Témoins : Rod. Gonyn, sous diacre, etc. Signé de N. Guillet, notaire.

--- **1351, février 9.**

Concession du péage des Clées par Isabelle de Chalon et Jaquemin de Galera.

- Voir : C II 59.

C II 91 **1352, mars 10.**

Guillaume, comte de Namur, termine un différend qui existait entre Jean, coseigneur d'Aubonne, et le Chapitre de l'église Cathédrale de Lausanne. Ledit Jean avait accusé les habitants de Saint-Prex, qui dépendaient dudit Chapitre, d'avoir aidé les bourgeois d'Evian qui, au mois d'août 1351, l'avaient fait prisonnier, et cela en protégeant les gens d'Evian contre les vassaux dudit Jean, dont ils auraient blessé quelques-uns : il demande 2'000 livres lausannoises de dédommagements pour ces faits. Le Chapitre prétend que ceux de Saint-Prex seraient innocents, et qu'au contraire les vassaux du coseigneur d'Aubonne, avec une grand suite d'hommes armés, se seraient emparés du château et village de Saint-Prex, où ils auraient causé beaucoup de dommages; le Chapitre réclame donc, à son tour, une

indemnité de 2'000 livres. Le comte de Namur déclare innocents les habitants de Saint-Prex, aucune des deux parties ne recevra de dommages et intérêts, et la paix est intimée à toutes les deux.

Sceau du comte de Namur manque.

C II 92 **1353, janvier 17.**

Ordonnance de Bastian de Montey, juge du Chablais et du Genevois, reconnaissant les droits du prieuré de Lutry sur les hommes de Vionnaz.

Fragment de sceau.

--- **1353.**

Le comte de Namur confirme le contrat d'association conclu entre le baron de Vaud et l'abbaye de Bonmont au sujet de Gingins.

- Voir : C II 48.

C II 92 bis **1353-1354.**

Cahier contenant les copies d'actes suivants :

1353, mars 21.

Lettre de la dame de Vaud au châtelain des Clées lui enjoignant de respecter les droits du sire de la Sarra, agissant comme vidomne de la vallée du lac de Joux, de telle manière dont les vidomnes usent dans la cité de Moudon.

1363, mars 15. Lausanne.

Nouvelle inféodation par le comte de Savoie à Otthonin de Donne-loye, neveu du vidomne Pierre de Moudon, des droits du vidomnat sous 200 florins d'entrage, précédée de la reconnaissance en date du 15 janvier 1364 des droits et obligations du vidomnat par ledit Otthonin.

1539, mars 26.

Confirmation par l'avoyer et Conseil de Berne en faveur de Claude de Glane, seigneur de Villardin, des deux tiers du vidomnat de Moudon.

1543, août 4.

Déclaration du bailli de Moudon, Wolfgang d'Erlach en faveur de Claude de Glane touchant les droits du vidomnat.

1594, février 15.

Confirmation des droits du vidomnat en faveur des hoirs de Cathelin Loys, seigneur de Villardin, et de Hans Meyer, avoyer de Fribourg et seigneur de Carrouge.

C II 92 ter**1353, mars 10.**

Perrin de L'Isle, donzel et familier d'Isabelle de Chalon, dame de Vaud, fait savoir que Louis de Savoie et Isabelle, sa soeur, lui ayant donné 200 florins d'or de rente qu'ils avaient assignés sur du bien à Mont-la-Ville, il lègue à l'abbaye du Lac de Joux la somme de 100 florins d'or, pour un anniversaire au couvent. Avec le laud d'Isabelle de Chalon annexé.

- Voir : C II 143.

Annexe :**1402, juillet 1^{er}.**

Le comte Amédée de Savoie fait savoir que Louis et Isabelle de Savoie ayant hypothéqué à Perrin de L'Isle, pour le prix de 140 livres, des biens à Mathod qu'ils avaient ensuite échangés contre d'autres revenus à Mont-la-Ville, Villars-Bozon, Torclens, Daillens, Crousa, Chabie (la dîme), Ballaigues (le péage), et Pierre de L'Isle en ayant cédé 600 florins à l'abbaye du Lac de Joux, ce dernier couvent (Henri de Romainmôtier, abbé), lui a vendu lesdits revenus pour le prix de 100 florins. Dont quittance signée Jean Fabri.

C II 93 **1354, septembre 15.**

Sentence arbitrale de Jean, comte de Gruyère, Pierre vidomne de Moudon, chevalier, et Othonon de Chapelle de Moudon, donzel, dans un différend entre Pierre Métral, prieur de Payerne, et Jaquier de Chevelot, donzel, du diocèse de Belley, ce dernier agissant comme lieutenant de l'avoyer, au sujet des droits de l'avouerie résultant d'une composition porté en août 1314 par le comte Amédée et le prieur Nicolas. Fait et daté en la cour du prieuré de Payerne. Témoins : Perrod Gaucher et ses fils Olivier et Gaucher, seigneur Rod. dit Gonyaul de Pont-la-Ville et Bertholet de Crissier. Signet du notaire N. Guillet.

C II 94 **1354, septembre 15.**

Les bourgeois de Payerne ayant accordé à Amédée VI, comte de Savoie, 50 hommes de guerre moitié d'arbalétriers et de fourcherens pour 6 semaines, le comte déclare que cette concession a été faite tout à fait volontairement, et qu'on n'en pourrait inférer aucune sujétion.

Traduction française non signée ni datée.

C II 95 **1355, février 17.**

Acte constatant que Jean comte de Gruyère et seigneur de Montsalvens, chevalier (Jean I, de Montsalvens) ayant sommé, par devant Jean de Cuarnens, vice-châtelain de Chillon, Manuel Gâcon (Vasconis), bourgeois de Villeneuve et receveur du grand péage de Villeneuve, de lui payer 40 livres (intérêts de deux ans d'une somme que le comte Amédée VI devait audit Jean de Montsalvens) sur les revenus dudit péage, et cela en vertu d'un mandat adressé par le comte de Savoie au directeur (pedagiatori) du grand péage de Ville le 13 février 1355 : ledit Manuel s'y serait refusé, en disant d'avoir déjà rendu compte à Mermet de Rovéréaz, directeur dudit péage.

- Classé sous la cote **C XV 7, N° 52.**

--- **1356, août 27.**

Composition entre l'évêque de Lausanne et le comte de Savoie, au sujet du droit d'appel à Lausanne.

- Voir : C II 214, et C I b 18.

Publication : *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien Évêché de Lausanne*, op. cit., N° XLVIII, pp. 149-155.

--- **1356, octobre 8.**

- Voir : C II N°s 271.

--- **1357, novembre 20.**

Concession du comte de Namur en faveur de Jaquemin Galera, péages des Clées.

- Voir : C II 59.

C II 96 **1358, mars 26.**

Ratification par le comte Amédée de Savoie des limites de la terre de Peney faite par Antoine Champion, vice-châtelain de Gex, et Jean du Croux, clerc, sur la base de l'accord fait le 29 mars 1296 entre l'évêque de Genève, Martin, et Béatrix de Savoie, dame de Faucigny, précisé en cour du châtelain de Gex, Rodolphe de Rossillon. Copie dressée par le notaire Vyrchaud, sur l'original, par le commandement des syndics et conseil de Genève et expédié à Berne en vertu du traité "dernièrement fait".

Copie du document P.H. 274 des Archives d'Etat de Genève, publié dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XIII, 261, et *Sources du droit du canton de Genève I*, N° 82.

C II 96 bis **1358, février 20.**

Ensuite de requête des syndics de Vevey contre Thibaud de Châtillon, seigneur de Blonay, le comte de Savoie reconnaît aux gens de Vevey le droit de faire paître leur bétail et de couper du bois dans les communes de Blonay (Traduction du XVIII^{ème} siècle provenant des archives de Joffrey).

C II 97 **1358, juillet 22.**

Mandement d'Amédée VI, comte de Savoie, adressé à son lieutenant dans les causes d'appellations à Lausanne, ordonnant de respecter et d'observer les droits de l'évêque de Lausanne, les us et coutumes des nobles, bourgeois et habitants de cette ville.

Sceau manquant.

C II 98 **1359, juin 17.**

Guillaume, comte, et Catherine de Savoie, comtesse de Namur, informent Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, qu'ils ont vendu au comte Amédée de Savoie leurs terres de Vaud, Bugey et Valromey, et que ledit seigneur de Sainte-Croix aura désormais à prêter à ce dernier l'hommage qui leur était dû. De Golesmes.

Sceau manquant. (Se trouvait dans le fonds d'Aubonne).

C II 98 bis **1359, avril 30 - 1361, octobre 28.**

Copie des pièces recensées aux Archives de Turin en 1917 et relative à l'acquisition du Pays de Vaud par le comte de Savoie.

Un cahier.

C II 99 **1359, juillet 4.**

Guillaume, comte de Namur, et son épouse Catherine de Savoie,

ayant vendu à Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, le château, bourg et mandement de Mont(-sur-Rolle), par acte du 19 juin 1359, le comte Amédée de Savoie, auquel le comte et la comtesse de Namur ont vendu la seigneurie de Vaud, ratifie cette vente. Traduction officielle faite en 1701 par le notaire Bovet à la requête de Jh. Steiger, baron de Mont-le-Grand, et copie en 1721 par le notaire Aymonnier.

Annexe :

Mémoire indiquant que la pièce a été produite en procès, à l'occasion d'un achat à Villars-sur-Perroy par le trésorier et général d'Erlach.

C II 100

1360, juillet 6.

Le comte Amédée de Savoie vend en pur et libre alleu à François, fils de feu Perrod Bouczan, bourgeois d'Yverdon, pour 200 florins, la moitié de la dîme et du terrage de Cheseaux et d'Yverdon.

Sceau du comte et contre scel indépendant.

Annexe :

Mandats d'exécution du comte au châtelain d'Yverdon, du 27 mars et du 28 juillet 1361, et acte du 17 février 1423, par lequel Jaquet et Guillaume Chanoz, de Villar en Espiney, reconnaissant tenir de Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, et d'Anthonia, son épouse, fille de Louis de Bière, trois poses et demie de bois à Cheseaux, en Espiney.

C II 100 bis

1359, juin 14.

Confirmation par le comte Amédée VI des franchises de la ville de Moudon.

Photographie de l'original des Archives de Moudon, prise en 1928.

[1350 environ].

Fragment d'un registre en parchemin paraissant avoir servi à la cour

-
- baillivale du premier comte à Moudon, concernant les légitimations et les assignations de dot.
- C II 101** **1360.**
- Louis de Neuchâtel, fils du comte Louis de Neuchâtel, prêtre hommage au comte Amédée de Savoie pour la seigneurie de Champvent.
- Par copie authentique de 1556.
- C II 102** **1364, juin 13.**
- Guy Thomas (Thome), chevalier, coseigneur de Saint-Triphon, bailli du Chablais et châtelain de Chillon, transforme par convention, en un cens annuel de 5 sols genevois, le tribut d'une certaine quantité de raisons, qu'on appelait pendellion, et que l'abbaye de Hautcrêt était tenue de fournir annuellement au châtelain de Chillon, en raison de ses vignes sises au lieu-dit Grand Champ, paroisse de Villeneuve. Ledit Thomas a fait cette transformation en considérant que ledit tribut profiterait uniquement au châtelain de Chillon et non au comte son maître.
- Sceau dudit Guy Thomas.
- C II 103** **1364, juillet 4.**
- Le comte Amédée de Savoie concède à la ville et communauté de Nyon, le droit de percevoir l'omgheld du vin sur tout le territoire des franchises de Nyon, à raison de 8 deniers par muid.
- Annexe :
- La supplication des habitants de Nyon, invoquant la nécessité d'entretenir les ponts, de reconstruire les tours et les remparts.
- Plus une confirmation du duc Amédée du 30 juillet 1433, une procédure engagée entre bourgeois de Nyon en 1442, au sujet du tribut du vin avec sentence du Conseil ducal; une sentence analogue de 1438, pour la commune de Nyon contre les hommes de Bassins, Burtigny, Marchissy, Longirod, Saint-George, Volatar et Vaud.
- Cahier de copies du XV^{ème} siècle.

Publication : *Sources du droit du canton de Vaud. Moyen Age (X^e - XVI^e siècle*, op. cit., N° 155, p. 161 et N° 160, pp. 171-173.

C II 103 bis

1364, juillet 12.

Confirmation par le comte de Savoie Amédée VII des franchises et libertés de la ville de Nyon accordés par ses prédécesseurs, le comte Amédée Louis de Savoie, Catherine de Savoie et Isabelle de Chalon.

Expédition non scellée, une expédition scellée aux Archives communales de Nyon.

C II 103 ter

1364, juillet 13.

Le comte de Savoie concède à la ville de Nyon le droit de prélever 8 deniers par muid de vin importé, plus un denier sur les fustes et une obole sur les tonneaux de vin de bois.

Copie du XVII^e siècle sur papier.

C II 104

1364, décembre 30.

Enregistrement par Benoît Bartholomeir, juge du Chablais et du Genevois, d'une constitution d'arbitres (Jaques Blanc de Vevey, jurisconsulte, Guillaume Felga, bailli de Lausanne, Aymon d'Oron, seigneur de Bossonens, chevalier, et Jaques de Châtel, donzel), sur un différend pendant entre Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, et Jean d'Oron, seigneur d'Attalens, chevalier, et François d'Oron, donzel, son frère, au sujet de la paroisse de Corsier. Acte passé à Glérolle en présence de Jean de Blonay, seigneur de Saint-Paul, Aymon de Billens, chevalier, Mermet de Nernyer, Rodolphe de Langiet, donzel, François Morgens, Jean Gay, Jean Engleys, bourgeois de Vevey.

Sceau de Savoie.

C II 105

1365, février 16, Morges.

L'abbé d'Hautcrêt ayant supplié le comte de Savoie de confirmer la donation faite par sa soeur Catherine, pour la mémoire de leur oncle Louis de Savoie, de douze livres de rente annuelle assignées à Villaraboud, ainsi que l'autorisation de couper, dans les bois du comte, les bois nécessaires à la réparation des édifices du couvent, le comte accède à cette demande et confirme en faveur du couvent l'exemption

du péage pour le transport du bois.

Sceau du comte.

Annexe :

La supplication de l'abbé d'Hautcrêt.

C II 106

1365, juin 30, à Vevey.

Le comte Amédée de Savoie, informe les baillis de Vaud, du Chablais et de Genève, ainsi que les châtelains, que l'empereur Charles IV, ayant conféré à son cousin le seigneur Guillaume de Grandson, le péage sur la rive de l'Aubonne, ils doivent exiger que ce péage soit payé et remis audit.

Copie contemporaine.

1366.

L'empereur révoque le vicariat impérial accordé au comte de Savoie.

- Voir : **C I b 30.**

C II 107

1367, mai 6.

Mermet de Chabrie, donzel, fils de Peronet, ayant légué à l'abbaye du Lac de Joux, tous les biens au territoire de Chabrie, par acte du 19 août 1360, le comte Amédée de Savoie autorise la transmission de ces biens, que l'abbaye tiendra en fief de lui, sous redevance annuelle de 60 sols.

Sceau brisé du comte.

C II 107 bis

1367, juillet 18.

Le comte Amédée de Savoie laude l'achat par le couvent de Hautcrêt, de Jordan, fils de Martin Morgens de Vevey, de deux vignes en Saint-Martin à Vevey, payées 100 livres.

Sceau du comte et de la chancellerie moyennant laud de 28 florins.

C II 108**1367, novembre 3.**

Lettres patentes, soit mandement d'observance d'Amédée, comte de Savoie, contenant la composition faite entre ledit comte d'une part, et le Chapitre de Lausanne, le prieuré de Saint-Sulpice, les hôpitaux de Lausanne, et Morges, comme possesseurs de quelques biens de feu Mermet de Chablîe d'autre part, au sujet d'un différend provenant de ce que ledit feu Mermet de Chablîe ayant reçu en fief de feu Louis de Savoie, seigneur de Vaud, 20 livres de rente, et ayant assigné ces 20 livres de rente sur certains biens non spécifiés et depuis nouvellement ces assignaux ayant été jugés insuffisants, le prédit comte de Savoie avait voulu prendre son recours contre le reste des biens jadis possédés par ledit feu de Chablîe en supplément à la valeur des premiers assignaux de la rente en fief susdite : convenu que le Chapitre, prieuré et les hôpitaux sus dits tiendront leurs biens procédant dudit feu de Chablîe en emphytéose perpétuelle dudit comte de Savoie, sous le cens de 25 florins payable, au château de Morges, et porteront reconnaissance en faveur du comte avec spécification desdits biens, et payeront en outre audit comte la somme de 40 florins d'or, les assignaux originaires demeurant toujours fief du comte : par contre ledit comte renonce à tous autres droits qui lui pouvaient compléter lesdits biens au Chapitre, prieuré et des hôpitaux sus nommés, procèdent de la succession dudit feu de Chablîe.

1368, février 11.

Confirmation par le comte de Savoie du péage des Clées et de la métairie de Rances.

- Voir : C II 59.

C II 109**1368, décembre 4.**

Jean d'Aubonne, coseigneur dudit lieu, ayant levé un subside sur ses hommes pour le voyage du comte de Savoie outre mer, ledit comte accorde à Jean un acte de non préjudice, ce subside ayant été levé gracieusement et sans obligation.

Fragment de sceau.

C II 110 **1369, janvier 17.**

Nicolas de Blonay, chevalier, châtelain de Romont, acquitte Aymon d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonens, son prédécesseur dans la place de châtelain, de diverses sommes dues au comte de Savoie et que ledit Aymon avait perçues dans le temps.

C II 111 **1369, février 6.**

Le conseil de Savoie à Chambéry ordonne aux baillis de Vaud et du Chablais ainsi qu'à Aymon de Châtenay, vicaire de Lausanne (juge impérial) de contraindre les citoyens de Lausanne à reconnaître le droit de péage que possédait Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, sur le pont de l'Aubonne, cela en vertu d'une concession impériale de 1365. Lesdits citoyens, au nom de plus de cent, et en armes, avaient récemment franchi le pont et refusé de payer le péage au pontonnier.

Avec sceau.

Annexe :

Traduction du XVIII^{ème} siècle.

--- **1370, mai 1^{er}.**

Vente de 20 livres de rente par le comte Rodolphe de Gruyère au comte de Savoie.

- Voir : C II 17.

C II 112 **1370, juin ou juillet 13.**

Sentence arbitrale du comte Amédée de Savoie, entre Henri de Sévery, prieur de Payerne et Guillaume Malet, en son nom et au nom de Guillaume Grisot, et Isabelle, fille de Perrod Malet, hôtelier, et de Jaquete Grisot, obligeant les Malet à rendre au prieur la menue dîme

de Payerne et la dîme des moulins et de soixante poses de terre en Contamine, le prieur versant en compensation aux Malet la somme de 700 florins. Présents : le prévôt de Montjoux, le prévôt de Lausanne, le bailli de Vaud et Aymon de Châtonay.

Annexe :

Ratification par Arthaud Alleman, prieur, successeur de Henri de Sévery.

C II 113**1370, août 27.**

Rodolphe, comte de Gruyère, et ses deux enfants Rodolphe et Marie, issus de son mariage avec Marguerite, fille d'Humbert Alleman, seigneur d'Aubonne et de Coppet, ayant vendu à Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, ses deux seigneuries, le comte Amédée de Savoie approuve la vente.

Grand sceau du comte, sur cire verte, avec contre scel; endommagé.

C II 114**1371, juin 12.**

Le comte Amédée de Savoie charge le châtelain de Villeneuve de Chillon, de teir la main à l'observation d'une composition annexée au mandat.

Fragment de sceau.

L'annexe manque.

C II 114 bis**1375, juin 30.**

Le prieur de Romainmôtier s'étant plaint de ce que le châtelain des Clées réclamait au préposé des droits du couvent un individu emprisonné à Romainmôtier pour vol avec effraction dans l'église, le comte de Savoie ordonne à son châtelain de le désister de la réclamation s'il est vrai que le détenu soit clerc et relève de la justice spirituelle mais de prendre possession de l'individu s'il est simplement étranger.

Cette pièce a porté par erreur la cote *C II 14 bis* jusqu'à ce jour - 13 avril 1978. M.D. Ancienne cote : *C VII a 144*.

--- **1376, janvier 15.**

Le comte Amédée de Savoie confirme les droits du vidomnat de Moudon.

- Voir : C III 33.

--- **1376.** - L'empereur révoque la concession du vicariat impérial au comte de Savoie.

- Voir : C I b 30.

C II 115 **1376-1404.**

Cahier de copies d'actes relatifs à la juridiction sur Vevey, contenant :

1376, mai 30.

Jean de Blonay, donzel, coseigneur de Vevey, cède au comte de Savoie ses droits de juridiction à Vevey sur le bourg de Blonay, ses droits sur le marché, l'avouerie et la métralie, le tiers des amendes de 60 sols, se réservant le domaine direct, les cens, les toises et le péage. Le comte Amédée de Savoie cède à Jean de Blonay la juridiction sur le château d'Attalens, qu'il retenait ensuite de subhastation sur François d'Oron, ainsi que les propriétés d'Aymon de Bossonens à Vevey, Corsier et Saint-Saphorin; il affranchit les propriétés de Jean de Blonay d'une partie de leurs charges féodales.

1384, juillet 29.

Ratification du sus dit accord par Catherine, fille d'Aymon de Bossonens, femme de Jean de Blonay.

1384, janvier 23.

Hommage de Jean et de Pierre de Blonay, fils de Jean, chevalier.

1404, mars 13.

Hommage de Nicod de Blonay, pour la moitié de 15 livres de rente assignées sur ses domaines de Sales et de Prangins, son fils Jean tenant l'autre moitié.

Copies Delaporte de 1575.

C II 116

1376, juillet 9.

Le comte de Savoie vend à l'évêque de Sion, le château de Châtillon et la vallée de Leetschen pour 40'000 florins d'or, et tout ce qu'Antoine et Jean de la Tour, possédaient entre la Raspille et la Morges de Conthey pour 6'000 florins.

Par vidimus de l'official de Sion du 20 avril 1379.

Sceau pendant.

1379. - Constitution d'un juge de Billens à Lausanne.

- Voir : **C I b 8.**

C II 117

1380, avril 9.

François d'Oron, fils de Jean d'Oron, seigneur d'Attalens, donne et cède au comte Amédée de Savoie, le château et mandement d'Oron avec mère, mixte empire et omnimode juridiction depuis le mont sur Vevey tendant vers l'eau appelée Longue aigue. En compensation, le comte de Savoie donne à François d'Oron en fief noble, franc et lige la maison forte à Montreux, sous l'église dudit lieu, avec les hommes, hommages, bamps, barre, clams, saisine, mère mixte empire et omnimode juridiction, la chevauchée et l'affouage, entre les eaux de la Baye et de la Veraye, rière Montreux, sauf le droit de dernier supplice.

--- **1381.**

Arbitrage du comte de Savoie entre le comte de Montbéliard et Guillaume de Grandson au sujet d'Orbe, Echallens, Montagny et Grandson.

- Voir : C I d 34.

--- **1381, décembre 6.**

Le comte Amédée de Savoie confirme un accord avec l'abbé de Bonmont au sujet de Gingins.

- Voir : C II 48 et 135.

C II 118 **1382, avril 1^{er}.**

Supplique de la ville de Payerne adressée à Amédée VII, comte de Savoie, au sujet d'une difficulté qui existait entre elle et la commune de Grandcour touchant les pâturages de ladite ville : les messeliers de Payerne, avaient saisi, la veille, du bétail de Grandcour sur les pâturages de Payerne, et ensuite les serviteurs de Guillaume de Grandson, seigneur de Grandcour, en avait agi de même vis-à-vis du bétail de Payerne.

Sceau effacé de la ville de Payerne.

Annexe :

1382, avril 8.

Le comte ordonne au bailli de Vaud de maintenir l'état des choses actuel et de renvoyer la cause par devant le comte pour le jour qu'il jugera bon de fixer.

Sceau effacé dudit comte.

--- **1382/1383, février 3.**

Rachat par le comte de Savoie au Chapitre de Lausanne d'un anneau d'or.

- Voir : C V a 323.

--- **1383.**

Accord entre le comte et l'évêque au sujet des appellations à Lausanne.

--- **1383.**

Concession de marchés par Louis de Savoie à Romainmôtier.

- Voir : C VII a 308.

C II 119 **1383, juillet 26.**

Le comte Amédée de Savoie ayant par lettre de 43 (sic) mai 1382, concède à Jean Verdet, familier de sa cour, une somme de 60 florins d'or, à titre de fief et emphytéose, Mermet de Lausanne, lieutenant du chevalier Etienne Guerri, bailli du Chablais et du Genevois, investit dudit fief ledit Jean Verdet.

Sceau manquant.

C II 120 **1385, juin 8.**

Mandat de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, au bailli de Vaud, d'avoir à instruire au sujet de l'arrestation par les gens de Vevey, sur le territoire épiscopal de Corsier, de Girard Barbey, de Moudon. Avec envoi de cette copie du mandat par le bailli Rodolphe

de Langin au châtelain de La Tour et Vevey.

Deux exemplaires (l'un au 76).

--- **1384, janvier 23.**

Hommage de Jean et Pierre de Blonay, au comte de Savoie pour Vevey.

- Voir : C II 115.

C II 121 **1385, octobre 13.**

Fragment de procédure relatif à un conflit de juridiction pendant entre le comte de Savoie et l'évêque de Lausanne au sujet de l'arrestation et de l'exécution d'un homme de Moudon, Otton Girard Barbey, arrêté à Vevey, sur les confins de la juridiction de Corsier.

--- **1385, octobre 4.**

Confirmation par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, des accords avec l'abbé de Bonmont au sujet de Gingins.

- Voir : C II 135.

C II 122 **1387, janvier 6.**

Lettre de l'avoyer et conseil de Berne, à l'avoyer et conseil de Payerne, au sujet de l'attitude de Girard d'Estavayer dans un conflit entre Berne et le prieuré de Ruggisberg. Les Bernois se déclarent satisfaits des explications que le conseil de Payerne et Girard d'Estavayer lui-même leur ont donné. Ils déclarent considérer Girard comme un ami fidèle et il pourra se rendre en sécurité à Berne. La lettre s'occupe ensuite du cas du boucher Langheim, débiteur de Jaques Smoctens, bourgeois de Payerne, et offre une journée de droit pour statuer à ce sujet.

Papier.

C II 122 bis**1387, juin 11.**

Rodolphe, seigneur de Langin, chevalier, bailli de Vaud, fait savoir que Rodolphe Chartonens, donzel, s'est plaint à lui de ce qui, dans la guerre entre Berne et Fribourg, les troupes de Berne ont envahi les villages de Barbereches et de Villars devant Fribourg aux environs de la fête de l'Assomption 1386, ont incendié des maisons, fours, moulins, battoirs et ont commis de graves dévastations s'emparant du bétail, du blé, du mobilier, maltraitant les gens, occasionnant des dommages évalués à 5'000 florins et dont il demande réparation. A la suite d'un marché tenu à Morat, le débat a été renvoyé devant la cour baillivale siégeant le mardi fête de Saint-Barnabé dans la chapelle de la Vierge-Marie à Moudon, sous la présidence de Nicolas Mestral de Thierrens, lieutenant du bailli. Après avoir entendu les avocats de la ville de Berne, Conrad de Burgestein et Louis Furlingen, seigneur, la cour ordonne passément en faveur de Rodolphe de Chastonay pour la susdite cour, de la cour Jean de Fernay, Jean de Buley, de Romont, Guillaume de Faucigny et Aymon son fils, Pierre Advenchat, donzel, Pierre et Henri Nonaus de Fribourg, et Perrod Appelin, bourgeois de Moudon. Notification de Guillaume Chartrier, cleric de Moudon.

Le sceau du bailli manque.

C II 123**1387, avril 1^{er}.**

Sentence arbitrale de Rodolphe de Langin, bailli de Vaud, et de Mermet d'Allaman, procureur de Vaud, en faveur de l'abbaye du Lac de Joux, contre le châtelain des Clées qui contestait au couvent le droit de juridiction sur un de ses hommes taillables, Christin Fivaz, du Lieu.

Sceau manquant.

C II 124**1387, mai 10.**

Par copie faite sur l'ordre du comte de Savoie du 4 mai 1388. Vente du château de Vauruz (près Bulle, Vaulruz), à moitié détruit, ainsi que du village de ce nom et de tous les droits qu'en dépendent, par Amédée (VII), comte de Savoie, en faveur de Jaques Champion, de

Saint-Michel en Maurienne, docteur en droit et chevalier, et d'Antoine, son frère, au prix de 1'610 florins d'or de grand poids.

Par copie vidimée faite sur l'ordre des conseils de la ville de Fribourg, qui possédait l'original de cet acte. le 7 février 1543, mercurii Cinerum.

Papier.

C II 125**1387, octobre 9. Sacquenens.**

Accord entre le comte Amédée de Savoie et les communautés du Valais, suivant laquelle le comte s'engage à faire nommer le prévôt de Bâle, Humbert de Billens, à l'évêché de Sion, les communautés de Louèche et du Valais versant au comte 38'000 florins; Humbert, une fois évêque, devra achever la procédure contre les sires de Rarogne, et les biens de ces derniers serviront à rembourser les communes de leur avance.

Fragment de sceau.

Annexe :

La ratification par le comte, datée de Ripaille le 9 novembre 1387; une copie contemporaine non signée du traité; une analyse en français.

Publié dans les M.D.R., XXXIII, p. 325.

C II 126**1289, mai 31.**

Supplique de la ville de Payerne adressée au comte Amédée VII de Savoie concernant une difficulté qui existait entre elle et la commune de Missy au sujet de leurs pâturages; ceux de Missy prétendant que ceux de Payerne avaient agi contre l'ordre des choses usité, avaient obtenu du bailli de Vaud une citation des deux parties par devant lui à Moudon; la ville de Payerne proteste en invoquant ses franchises. D'après une note inscrite au dos de l'acte l'audience fixée par le bailli fut maintenue.

C II 127 **1389, juillet 28. Lausanne.**

Prononciation de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, sur des différends entre le couvent de Payerne et le village de Missy, d'une part, la ville de Payerne, de l'autre, au sujet de pâquiers.

Fragment de sceau.

C II 128 **1390, mai 11.**

Bonne de Bourbon, comtesse, et Amédée, comte de Savoie, rendent à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée en la partie orientale de l'église paroissiale d'Yverdon, par Jeannod dit Bobin, fils de feu Rodolphe dit de Saint-Mistien, et par Rolet, fils de feu André Bobin, bourgeois d'Yverdon, un cens annuel de 6 florins et 2 muids de froment. Ce cens avait été vendu, il y a longtemps, au prix de 130 florins, aux dits Jeannod et Rolet par Pierre, fils de feu Etienne, coseigneur de Saint-Martin, chevalier, et par sa femme Agnès, du consentement de Symonette, mère dudit Pierre, et les desservants de ladite chapelle l'avaient pendant longtemps perçu sans être inquiétés; mais dans le cours du temps, feu Humbert de Colombier, bailli de Vaud, ayant entendu dire que ledit cens était du fief noble des comtes de Savoie et qu'il avait été vendu sans leur consentement et sans paiement du lod, l'avait fait saisir et vendre à l'enchère au marché public, où il fut acquis pour 40 florins, par Rolet, fils naturel dudit Humbert. Hugues, alors seigneur de Grandson, voyant que ce cens convenait à son château de Grandson, avait engagé ledit bâtard Rolet à le lui céder, ce qui fut confirmé par la susdite comtesse, moyennant 200 florins reçus. Le château et toute la seigneurie de Grandson étant parvenus aux dits comtesse et comte à cause des démérites dudit Hugues, ils rendent ce cens à ladite chapelle pour l'augmentation du culte divin et le salut des âmes de leurs prédécesseurs, en se réservant cependant la faculté de le racheter moyennant 200 vieux florins d'or d'Allemagne.

Au bas de l'acte se trouve la note suivante :

1525, janvier 8.

Le présent titre est rendu par le recteur de la susdite chapelle à noble

Pierre Ausens, châtelain de Grandson au nom de LL.EE. de Berne et de Fribourg, qui avaient fait le rachat du prédit cens moyennant 500 florins de Savoie de petit poids.

C II 129**1394, avril 20.**

Pierre de Vuillens, donzel, fils de feu noble Girard de Vuillens, chevalier, reconnaît devoir à son neveu Othonin de Bonvillars, fils de sa soeur, feu Isabelle, la somme de 1'500 livres, pour la dot de cette dernière, mère dudit Othonin.

1396, juin 20.

Pierre de Vuillens, de Moudon, donzel, fils de feu noble Girard de Vuillens, de Moudon, chevalier, reconnaît devoir audit Othonin, les susdites 1'500 livres, qu'il assigne sur ses cens, rentes, droits seigneuriaux, biens, hommes taillables et censiers dans les villages, territoires et bois de Ropraz, Mézières, Sottens, Hermenches et ailleurs.

1399, mars 9.

Amédée VIII, comte de Savoie, duc du Chablais et d'Aoste, marquis en Italie, etc., inféode moyennant 350 florins (à 14 sols le florin), reçus, aux frères Othonin et Girard de Bonvillars, en fief nouveau, sous hommage lige, les biens mentionnés dans les actes ci-dessus et qui avaient appartenu au sus dit feu Pierre de Vuillens, leur oncle; il leur inféode aussi une maison sise à la place de Moudon, avec les places et vergers contigus. Une difficulté s'était élevée, devant le bailli de Vaud, entre lesdits frères, d'une part, et Mermet d'Alamand, procureur général du Pays de Vaud, au nom dudit comte, d'autre part, ce dernier demandant l'abandon de la prédite maison, en vertu d'une donation faite au comte par ledit Pierre, et disant que les sus dits biens, qui relevaient du fief du comte sous hommage lige, lui étaient échus, puisque lesdits frères n'en auraient pas obtenu en temps voulu le lod et l'investiture et n'en auraient pas prêté l'hommage; ceux-ci avaient répondu que ladite maison ne relevait pas du fief du comte, et qu'ils ne lui devaient aucun hommage, les bines d'Antoine Cornut de Vuillens, chevalier, et ceux dudit Pierre et de son frère Guillaume n'étant grevés que d'un seul hommage à supporter par les héritiers dudit Antoine.

Les 3 actes ci-dessus furent vidimés par l'official de Lausanne, le 6 avril 1415.

C II 130 **1396, octobre 17.**

Le comte Amédée de Savoie laude et confirme en faveur de Jaques Ponet, Jean et Amédée de Saint-Triphon, toutes les acquisitions qu'ils ont pu faire mouvant du domaine du comte; ce moyennant 60 florins versés.

Sceau manquant.

C II 131 **1398, décembre 15.**

Le comte Amédée de Savoie concède à son cher Hugonet Evrard, notaire, bourgeois et hôtelier à Nyon, à raison de ses grands services, pour lui et ses hoirs, certaine tour du comte avec place, courtines, fonds, droits, dépendances, etc., située au bourg de Rive en la ville de Nyon, entre la rue venant du Bourg à vent, un sentier tendant au lac à bise, la rive à orient. Le donateur est astreint à la rente d'une paire de perdrix à remettre au châtelain à la Saint-André. Il pourra édifier devant la tour une loge de bois ou de pierre au-dessus de la rue.

Sceau du comte.

En note :

"Cette présente est remise par Andrieu Guat, tuteur de Françoise, fille de feu noble Andréa Festi, de Nyon par eshage faict de la chapelle de la Trinité, constantant une lettre du 5 juillet 1544."

C II 132 **1398, décembre 30.**

Accord entre le comte Amédée de Savoie et Nicolas, prieur de Payerne, au sujet de la garde, de l'avouerie, de la juridiction des pâquiers, de la maison forte que le comte aura le droit de posséder à Payerne, et qu'il tiendra du prieur. L'accord est passé dans l'église du prieuré devant le grand autel et la statue de la Bienheureuse Marie que l'on y vénère, en présence de l'évêque de Lausanne, de Louis de Savoie, et de gentilshommes de la cour de Savoie.

Copie d'un vidimus délivré le 29 février 1505, par l'official de Savoie Jaques de Jutigninge.

Annexe :

Autre copie enregistrée par le conseil ducal de Chambéry, avec des rectifications des ducs Amédée de Savoie, le 9 mai 1460, et Philibert le 8 août 1498, enregistrement daté du 17 décembre 1517 (copie), avec copie des serments de l'avoué de Payerne ou de son lieutenant de 1445, 1450, 1446, 1456.

C II 133

1399, février 8.

Ordonnance d'Amédée, comte de Savoie, adressée d'Yverdon au châtelain de Grandson, enjoignant à cet officier de s'enquérir exactement de l'objet d'une requête (annexe, sans date), que les religieux de Romainmôtier lui ont fait parvenir pour réclamer deux ans d'arrérages d'un cens annuel de 20 sols légués par Otton, seigneur de Grandson, à la pitance audit couvent.

Papier.

Le sceau a disparu.

Au revers :

1398/9, février 7.

Lettre du lieutenant de Grandson Jaques de Pierre, concernant une rente de 20 sols de rente assignée sur le four de Grandson, en faveur du couvent de Romainmôtier.

1398.

Diplômes du roi Wanceslas sur le vicariat impérial.

- Voir : **C I b 33** et **34**.

1399, janvier 16.

Le comte Amédée de Savoie confirme un accord avec Romainmôtier au sujet de Vallorbe et de La Praz.

- Voir : C II 53.
-
- 1399, mars 9.**

Le comte Amédée de Savoie inféode à Othonin et Girard de Bonvillars les biens de feu Pierre de Vuillens.

- Voir : C II 129.

C II 134

1399, avril 11.

Le comte Amédée de Savoie nomme Pierre Banderet, bourgeois d'Yverdon, châtelain du château, ville, châteltenie, mandement et ressort d'Yverdon.

Sceau manquant.

C II 135

1400, janvier 15.

Copie notariée Jaques Guillet. De l'association conclue le vendredi après l'Annonciation (30 mars) 1319, entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Etienne, abbé de Bonmont, au sujet de la juridiction sur le village de Gingins, d'une confirmation du comte Amédée du 6 décembre 1381, et d'une autre confirmation par Bonne de Bourbon, duchesse de Savoie, du 4 octobre 1385, et d'une dernière confirmation par le comte Amédée VIII, en date du 15 janvier 1400.

- Voir : C II 48.

C II 136

1403, juillet 18.

Guillaume, fils de feu Pierre Banderet, bourgeois d'Yverdon, reconnaît devoir au comte de Savoie 15 deniers et un obole de cens annuel pour 3 maisons réduites en une, situées sur la Thièle, près du pont de la boucherie, devant l'hôpital; cette maison contenant 7 3 4 toises, et il y était comprise une maisonnette ayant appartenu à feu Nicod de Saint-Martin, chevalier; de plus 3 deniers 1 1 2 toise sise au Bourjaul (in boniallo) devant l'hôpital, sur la Thièle de derrière, 6 deniers

vieux de Lausanne, de cens pour une maison de 3 toises, sise au Borjaud, devant l'hôpital; et autant pour une maison sise au premier Borjaud, au delà du pont, sur la Thièle de derrière. Tous les frères dudit Guillaume sont tenus solidairement au paiement de ces cens.

C II 137 **1403, novembre 5.**

Jean Balay, secrétaire du comte Amédée VIII, de Savoie, approuve moyennant 20 écus reçus pour le lod, l'abergement de divers biens rière l'Isle (Insula) fait par l'abbaye du Lac de Joux, biens relevant du fief dudit comte.

Fragment du sceau dudit secrétaire.

C II 138 **1404, mars 13.**

Nicod de Blonay, chevalier, écuyer du comte de Savoie, fait hommage au comte pour le château de Blonay, qu'il possède, par moitié, un indivis avec son fils Jean de Blonay.

Copie contemporaine.

- Voir : C II 115.

C II 139 **1404, septembre 26.**

Amédée VIII, comte de Savoie ayant fait interdire la sortie de ses Etats de certains vivres et l'achat ou la vente de certaines marchandises autrement qu'à la monnaie de Savoie, à peine d'amende, contrairement aux franchises des bonnes villes du bailliage de Vaud, d'après lesquelles les amendes ne pouvaient être décernées qu'en 3 cas, dans aucun desquels ne rentrait cette défense : - déclare qu'elle ne préjudiciera point aux privilèges de ces villes.

Copie notariée sur papier.

Publication : *Sources du droit du canton de Vaud. Moyen Age (X^eme - XVI^eme siècle*, op. cit., N° 7, pp. 6-7.

C II 140 **1404, octobre 2.**

Jeanne Alleman, veuve d'Othon de Grandson, chevalier, fait cession au prince Amédée, comte de Savoie, de tous ses droits au et sur les châteaux d'Aubonne et de Coppet, ainsi que sur tous les hommages et droits en dépendants, se réservant toutefois l'usufruit de Coppet, ainsi que de 120 florins d'or de rente qui lui étaient assignés comme douaire sur le péage d'Aubonne et de revenus dans le Vully. Le comte, en compensation, promet à Jeanne Alleman une somme de 1'000 écus d'or.

Copie notariée contemporaine faite sur l'original.

C II 141

1404, novembre 6.

Jean de Blonay, seigneur dudit lieu, reconnaît tenir en fief et hommage lige du comte de Savoie - ensuite de transaction du 30 mai 1386, une somme de 60 livres de rente assignée sur le grand péage de Vevey, le four devant sa maison de Vevey et le moulin de la Ruvinaz.

Copie authentique signée Lande.

1405, février 4.

Confirmation du péage des Clées et de la métairie de Rances par le comte de Savoie en faveur de Georges de Gallera.

- Voir : **C II 59.**

C II 142

1405, août 3.

Reconnaissance par Jean de Seyssel, prieur de Romainmôtier, et les autres moines (au nombre de 18) des droits du comté de Savoie sur les hommes du prieuré de Romainmôtier (une coupe de froment, deux d'avoine et un chapon), les hommes de Mollens, Apples, Pampigny, Moiry, les étrangers et les chemins qui ressortent du château des Clées; contenant la reproduction des accords antérieurs entre les comtes de Savoie et les prieurs de Romainmôtier, l'affirmation de la juridiction du couvent et des droits du comte en matière de duel. Se termine par l'énumération des hommes du couvent à Romainmôtier, Vallorbe, Juriens, Vaulion, Bretonnières, Lanfroy, Envy, La Praz, Mollens, Agiez, Orny, Bofflens, Pampigny, Premier, Ballens,

Erneys, Moiry.

Copie signée Cosson.

1406.

Le duc Louis de Savoie confirme un accord avec l'abbaye de Bonmont au sujet de Gingins.

- Voir : C II 48.

C II 143

1402, juillet 1^{er}.

Le comte Amédée de Savoie fait savoir que Louis de Savoie ayant hypothéqué pour 140 livres à l'abbaye du Lac de Joux, ses droits à Method, ainsi que ce qu'il possédait, ensuite d'échange avec son neveu le comte Louis de Neuchâtel, soit des cens à Mont-la-Ville, la dîme de Chabie, le péage de Ballaigues, - lui-même cède à Henri de Romainmôtier, abbé du Lac de Joux, le droit de rachat de ces biens pour 100 florins.

Annexe :

1353, mai 10.

Pierre de L'Isle, donzel et familier d'Isabelle de Châlons, dame de Vaud, lègue au couvent du Lac de Joux une somme de 100 florins de Florence, assignée sur ses biens; avec laud d'Isabelle de Châlons et de sa fille Catherine, en date du 11 mars.

C II 144

1407, juin 24.

Mandement d'Amédée VIII, comte de Savoie, au bailli de Vaud, aux châtelains des Clées et Morges, et ses autres officiers, de protéger spécialement l'abbaye du Lac de Joux, et ses religieux, en particulier le curé d'Orny, et tous ses biens de ladite abbaye et dudit curé contre toutes violences, injures, oppressions, etc., et de faire publier, toutes fois qu'ils en seraient requis pareille défense à tous et à chacun, sous peine de 50 marcs d'argent pour les contrevenants nobles, et de 100 livres fortes pour les roturiers.

Sceau pendant.

C II 144 bis

1408, février 9.

Mandat du comte Amédée de Savoie au bailli du Chablais : ordre d'obliger les gens de Noville à contribuer aux fortifications de Ville-neuve.

En annexe un cahier de pièces produites par les deux parties devant le comte avant la décision.

Sceau plaqué manquant.

C II 145

1408, mai 18.

Humbert bâtard de Savoie, seigneur de Cudrefin, chevalier, laude en faveur de Jeannette, fille de feu Ottonin Nochet, femme de Perrin Bergier, de Constantine, des acquis non spécifiés, faits tant par elle que par son dit feu père de biens mouvants du laudateur, avec quittance du paiement de 18 sols pour les lods.

C II 146

1412, octobre 6.

Le conseil de Savoie, siégeant à Morges le 14 novembre 1409, ayant adjugé à Gui de la Palud la moitié de l'héritage de Jean, seigneur de Cossonay (ensuite du mariage de Helinel de Cossonay, fille de Jean, épouse de Pierre de la Palud, mère d'Aymon et grand-mère de Gui, - ledit Gui vend au comte de Savoie sa part d'héritage à Cossonay, Villars-Bozon, L'Isle, Surpierre et Bercher, pour le prix de 6'000 florins petits poids.

Copie authentique du XVI^{ème} siècle.

Publication : Louis de Charrière, *Recherches sur les sires de Cossonay et sur ceux de Prangins issus de leur famille*, Lausanne, 1845, p. 344 (Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 5).

C II 147 **1412, novembre 28, au château de Cossonay.**

Le comte Amédée de Savoie fait part que les biens et l'héritage de Jaques de Pont, fils de feu Pierre de Pont de Genève, jurisconsulte et chevalier, lui ayant été remis par ses héritiers, il les cède en pur et franc alleu à son ami et conseiller l'abbé de Bonmont Etienne. Ces biens consistent dans une vigne à Avenex, une maison à Nyon, l'hommage de Pierre et Jaques Grandjean d'Avenex. La cession est consentie pour le prix de 700 florins d'or.

Petit sceau du comte pendant.

- Voir : C II 31.

C II 148 **1413, novembre 9.**

Le comte Amédée de Savoie, à la requête de Michel de la Rive, prieur de Lutry, reconnaît que le prieuré de Cossonay dépendant de celui de Lutry.

Sceau manquant.

C II 149 **1414, juillet 20.**

Mandat du comte Amédée VIII, de Savoie, adressé à son châtelain de Cossonay, et touchant une supplication de François de Russin, conseiller dudit comte, au sujet de certaines possessions à Bussigny, etc., que feu dame Jeanne, dame de Cossonay avait vendues à feu Iblet de Challand et de Montjouvet, et que ceui-ci avait vendues à son tour au pétitionnaire, et cela avec la juridiction de tous les degrés. Le duc ordonne de ne plus porter d'empêchement à l'exercice de cette juridiction, et de révoquer toutes les mesures prises dans un sens opposé.

1414, août 4.

Au dos de l'acte qui précède : Claude Bourgeois (bergessii), châtelain

de Cossonay, déclare avoir reçu le présent mandat et de l'avoir fait exécuter par son lieutenant, Pierre Golly.

C II 150 **1414, août 10.**

La ville de Payerne ayant accordé à Amédée VIII, comte de Savoie, 400 florins bon or, chaque florin valant 13 deniers gros, en raison du passage, dans ces contrées, de l'empereur Sigismond, ledit comte déclare que ce don a été purement volontaire et qu'on n'en pourra tirer aucune conséquence pour l'avenir.

Le sceau manque.

C II 151 **1415, janvier 26.**

Mandat d'Amédée VIII, comte de Savoie, adressé à son châtelain de Morges. Ensuite de la plainte du prévôt du Chapitre de Lausanne, conseiller dudit comte, contre les habitants de Tollochenaz refusant de payer audit prévôt un cens annuel de 25 sols, qu'ils avaient déclaré eux-mêmes en présence du comte, devoir audit prieur en raison de sa prévôté; le comte ordonne audit châtelain, et à son défaut, au bailli de Vaud, de maintenir le prévôt dans ses droits par la contrainte.

Le sceau manque.

C II 152 **1415, juillet 9 - 1416, mai 25.**

Difficultés entre la ville de Payerne, d'une part, et le procureur fiscal du duc et l'avoyer, représentant du duc dans ladite ville, d'autre part, au sujet des élections des consuls que les bourgeois de Payerne avaient l'usage d'élire la Saint-Jean (24 juin) de chaque année, pour rendre la justice, jour auquel ils nommaient aussi un huissier (servitorem) nommé Sauthier (Saltherium), et cela en présence dudit avoyer, lequel, le 24 juin 1415, se refusa d'assister à cette élection, la rendant ainsi impossible.

1415.

A) Supplique de la ville de Payerne.

1415, juillet 9.

B) Mandat de citation du procureur fiscal du Pays de Vaud et de l'avoyer de Payerne pour le 31 juillet.

1415.

C) Nouvelle supplique de Payerne exposant que lesdits procureur et avoyer n'ont pas comparu.

1415, août 22.

D) Nouveau mandat de citation des deux parties pour le 12 septembre.

1415, septembre 12.

E) Autre mandat de citation pour le 4 octobre.

1415, octobre 4.

F) Un dit mandat pour le 15 décembre.

1415, décembre 16.

G) Un dit mandat pour le 10 février 1416.

1416, janvier 11.

H) Ledit procureur obtient un nouveau délai pour produire les pièces dont il prétend avoir besoin, jusqu'au 25 mai.

1416, mai 25.

I) Le conseil ducal libère Jaquet Thomas (Thome), mandataire de la ville de Payerne, de l'instance, et ordonne à l'avoyer de laisser jouir lesdits bourgeois de leurs libertés et droits usités. (Dix pièces liées).

Mandat du comte Amédée de Savoie, daté de Lyon, au châtelain de Chillon lui enjoignant de donner aide à Marguerite de Blonay, veuve de Pierre de Lausanne, bourgeois de Villeneuve, et à son procureur François Bouvier, au sujet d'une créance sur Jaquemet Blanc de Villeneuve.

Annexe :

La sentence du lieutenant du châtelain de Chillon, relative à cette affaire.

C II 154 **1417, septembre 18.**

La ville de Payerne ayant promis de payer au duc Amédée VIII de Savoie, du jour date du présent acte à la Purification prochaine, la somme de 180 florins petit poids pour l'aider à payer le prix des villes, châteaux, terres et autres droits à lui vendus par Mathilde de Savoie, sa parente. Amédée déclare que ce don ne préjudiciera en rien aux franchises de Payerne.

1418, avril 18.

Jean le Vieux, commissaire du duc au nom de Guy Maréchal, déclare avoir reçu la susdite somme.

C II 155 **[1420 environ].**

Fragment d'une procédure introduite devant le conseil du duc de Savoie par le prévôt et le Chapitre de Lausanne, contre Pierre de Vergy, seigneur de Champvent, de la Motte et de Method, au sujet de redevances dues par ce dernier à raison de legs faits par l'évêque Othon de Champvent et par son neveu Hugues de Champvent.

C II 156 **1420, février 19.**

Procès-verbal d'une visite domiciliaire faite par le lieutenant de l'avoyer de Payerne et un mandataire du prieur de cette ville en la maison des enfants de feu Jean de la Planche (de Planchia) à Corcelles près Payerne, où ils trouvèrent réunis le conseil et une grande partie du peuple de Payerne et de Corcelles, conspirant contre l'auto-

rité du duc et du prieur en faisant de leur propre chef des Statuts et règlements, qu'ils faisaient adopter par le peuple convoqué à cet effet, le tout sans en demander la permission à l'avoyer selon les règles. Sommée de se dissoudre, l'assemblée répond par un refus.

C II 157

1420, juin 24.

Testimoniales du duc Amédée de Savoie, portant que le séjour de quatre mois qu'il a fait avec son épouse à Saint-Prex ne préjudicie en rien aux droits du prévôt du Chapitre sur ce lieu.

Sceau manquant.

1424, décembre 15.

Confirmation par le duc de Savoie du péage des Clées.

- Voir : C II 59.

C II 158

1425, mars 17.

Le duc Amédée de Savoie vend au comte Antoine de Gruyère, pour le prix de 20'000 écus, la seigneurie d'Aubonne, qui lui est échue par cession de Jeanne Alleman, veuve d'Othon de Grandson, le 2 octobre 1404. Dans ce prix de vent est comprise une somme de 12'000 florins due pour caution donnée en 1385 à noble Humbert de Billens, au sujet de laquelle dette l'acte indique la procédure suivie.

Sceau manquant.

C II 159

1426, mars 22.

Le duc de Savoie concède à la ville de Rolle le droit de tenir un marché tous les lundis.

- Voir : C II 61.

C II 160

1425, mai 9, le mercredi après la Saint-Valpurte.

Sentence de l'official de Lausanne prononçant que Pierre Gorge, de L'Isle, doit à Jean de Seyssel, prieur de Romainmôtier une redevance annuelle de six gerbes de froment et de six d'avoine à raison de la dîme de Villars-Bozon. Le clerc Mermet Loy représentait le prieuré, et le notaire Pierre de Domengenges, Girarde, fille de François Frellon, donzel, femme d'Oddet de Saint-Loup, seigneur de Pierre Gorge. Notaire : Jaquet Daux.

Sceau de la curie.

Annexe :

1437, mars 26, le mardi après le dimanche des Rameaux.

Sentence de Pierre de Mont, donzel, juge des fiefs du duc de Savoie au Pays de Vaud, prononçant, en faveur de Jean de Juys, prieur de Romainmôtier, et contre les receveurs des extentes du duc, que la tierce part de la dîme de Villars-Bozon, précédée d'Aymonet, fils de Girard Eclépens, chevalier, et ensuite d'Aymonet, fils de Jaquet, fils de Girard Frelens, chevalier, appartient bien au couvent de Romainmôtier.

C II 161

1426, août 7.

Assignation en cour ducale dans une cause entre Guillaume Didier, prévôt d'Aoste, procureur du prévôt et Chapitre de Lausanne, et Nicolet Baillin, procureur de Pierre de Vergy, seigneur de Champvent.

C II 162

1427, mai 16.

Amédée et Mermet Bellin, fils de feu Jean Bellin de Vevey, reconnaissent devoir à Amédée duc de Savoie, 2 sols de cens annuel en raison d'une maison sise à Vevey au bourg inférieur. Titre barré.

C II 163

1427, mai 23.

Le duc Amédée de Savoie, ayant le 28 janvier 1426 inféodé à Anselme de la Sarra et à Louise de Blonay son épouse, le château de

Villars-Bozon, pour le prix de 400 florins représentant la dot de l'épouse, le procureur du Pays de Vaud, Jean Chalvin, met les époux en possession dudit château et de domaines en dépendant, ce en augmentation du fief.

C II 164 Copie authentique du notaire Delaporte en date de 1554.
1432, avril 26.

Réserve faite par noble Amédée de Vallaise (Valesia), agissant en son nom et au nom de son frère Michel, tous deux fils de feu Jean de Vallaise, coseigneur de Vallaise, d'Aigremont et de la vallée d'Ormont, - au deux reconnaissances, qu'il avait prêté en faveur du duc de Savoie, les 31 juillet 1427 et 26 avril 1432, en raison de fiefs considérables, qui avaient autrefois appartenu à feu Richard de Pontverre, chevalier, et plus tard à feu Aymon, fils dudit Richard, et qui relevaient du château de Chillon. Ledit Amédée se réserve la faculté de rectifier en tout temps les erreurs qu'il pourrait avoir commises, soit à son préjudice et à celui de son frère, soit au préjudice du duc de Savoie.

--- **1432, décembre 11.**

Le duc laude en faveur du chapitre la vente de buis à Essertines.

- Voir : C V 859 b.

--- **1433, juillet 30.**

Le duc Amédée de Savoie confirme à la commune de Nyon l'omgheld.

- Voir : C III 103.

C II 165 **1434, octobre 14.**

Amédée VIII, duc de Savoie, du Chablais et d'Aoste, prince, marquis en Italie, comte de Piémont, de Genève, etc., nomme Pierre Chapuis de Thonon, son commissaire général et huissier pour tous les bailliages en deça des Monts c'est-à-dire au nord des Alpes, et pour la vallée d'Aoste, en lui accordant le droit de percevoir, au nom de Barthélemi Chabod, trésorier général de Savoie, tout ce qui est dû au

duc en redevances, vivres, etc., et de les exiger de tous les officiers du duc, des baillis, juges, procureurs fiscaux, châtelains, receveurs des gabelles et des péages pontonniers, métraux, etc.; il pourra assigner, faire arrêter ces officiers, ouvrir des enquêtes contre eux et renvoyer les causes par devant le Conseil du Duc.

C II 166**1434, novembre 10.**

Le duc de Savoie fait connaître qu'il avait convenu à Yvrée le 4 juin 1404, avec Françoise, comte de Challant, que si celui-ci mourait sans enfants mâles et légitimes, le château et mandement de Surpierre reviendrait au duc. En conséquence, il inféode lesdits château, châtelainie et mandement de Surpierre à Humbert de Glérens, seigneur de Virieu le Grand, pour lui et ses hoirs masculins.

Copie contemporaine non signée.

(Sur le titre, ces mots : "Cette pièce est utile en ce que, dans l'échange de Lisle contre Surpierre fait en 1472, le comte de Romont donne à François de Glerens les droits sur Lisle que Humbert de Glérens avait sur Surpierre").

C II 167**1435, février 16, Thonon.**

Déclaration de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général du duc Amédée VIII, de Savoie, portant que c'est sans porter préjudice à leurs franchises que la commune de Payerne lui a payé la somme de 250 florins petit poids, comme sa part des 2'000 florins réclamés par ledit prince pour l'entretien des 200 hommes armés (brigandos), accordés dernièrement, pour deux mois, audit prince par les villes du Pays de Vaud. Le bailli de Vaud, ainsi que le autres officiers du duc, sont invités à cesser toute saisie, amende ou autre poursuite exercée jusqu'alors contre ceux de Payerne.

Publication : Armando Tallone, *Parlamento Sabauda, t. XII. Parte seconda : Patria Oltramontana*, II/V, Bologna, 1941, p. 155.

1436.

Louis de Savoie assigne la terre de Grandson à un cousin Louis de Chalon, prince d'Orange.

- Voir : **C I d 34.**

C II 168

1436, mars 13.

Claude Cleiat, de Saint-Genix (de sancto Genesio), et son fils Pierre, vendent à Mermet Cristine, de Pauilly ? (poulier), procureur du Pays de Vaud, une pièce de pré contenant environ 3 1 2 seytures, sise au lieu-dit En Sernat (territoire de Nyon), au prix de 126 florins bon or et poids commun, chaque florin valant 12 sols monnaie en cours au duché de Savoie.

Fait à Nyon au bourg de Rive.

Annexe :

1437, mai 28.

Louis de Savoie, lieutenant général de son père, Amédée VII, duc de Savoie, approuve la vente prédite moyennant le laud dû en fonds relevant dudit duc à charge de 3 sols 6 deniers genevois de cens annuel.

Sceau très endommagé de Louis de Savoie.

1436, avril 19.

Louis de Savoie laude un achat de dîme fait par Olivier touchant le mont.

- Voir sous C XVI (familles nobles, dossier Mestral de Mont).

C II 169

1436, août 28.

Louis de Savoie, prince de Piémont et lieutenant général d'Amédée VIII, comte de Savoie, reconnaît devoir à la commune de Payerne la somme de 200 florins petit poids reçus à titre de prêt.

C II 170

1437, mars 12.

Le prince Louis de Savoie, lieutenant général, abandonne à l'abbé et au couvent de Hautcrêt, pour le prix de 100 florins, dives biens féodaux qui lui étaient parvenus en échute.

Sceau pendant.

Annexe :

Un acte du 30 mai 1414, par lequel Jean Coctin, abbé de Hautcrêt, reconnaît tenir du comte de Savoie un mas de prés à Villeneuve, où est la maison des pauvres, un champ à Grand Champ, un pré en Maresches, une maison à Villeneuve, le mont de Chauge, un certain "pendillion" prélevé sur les vignes de l'abbaye à Grandchamp et donné en 1364 par Gui Thome, chevalier, seigneur de Saint-Triphon, bailli du Chablais.

1437, mars 26.

Sentence du juge des fiefs de Savoie en faveur du prieuré de Romainmôtier au sujet de la dîme de Villars-Bozon.

- Voir : C II 160.

C II 171

1437, avril 4.

Quernet passé en faveur du duc de Savoie par Claude de Galera, fils de feu Jean de Galera, et de Marguerite, fille de Girard, fils de Perrod Grisset, donzel, pour le fief de Villars-Sainte-Croix, avec énumération des tenanciers. Ce fief était procédé des Grisset.

Le sceau annoncé de la châteltenie de Cossonay manque.

C II 172

1437, juillet 10.

Louis de Savoie, prince du Piémont et lieutenant général du duc de Savoie, déclare que Nicod Ogier, sacristain du monastère de Saint-Maurice et recteur de la maison d'Oron, membre de ladite sacristanie, a consenti à lever sur les hommes d'Oron-la-Ville et d'Auboranges, soit 22 feux, une contribution de 18 livres, et que ce subside est à titre gracieux, ne préjudiciant pas des droits du sacristain, lesdits hommes étant focagers de l'abbaye, qui a sur eux le mètre et mixte empire, jusqu'au droit de denier supplice exclusivement.

C II 173

1437, août 24.

Louis de Savoie, prince de Piémont et lieutenant général d'Amédée VIII, duc de Savoie, nomme Jean Contesson, autrement de Trey (Tre), et Jaquet Mochuz, habitants de Payerne, ses huissiers, dans cette ville, et leur accordant le droit de mettre à exécution les ordres des syndics de Payerne relativement aux impôts dus par les habitants de la ville pour ses besoins, surtout les réparations des murs.

C II 174

1437, août 30.

Laudation de l'acquis fait par la fabrique de l'église de Lausanne contre feu Pierre de Compeys, seigneur de Denens, de 6 livres de rente octroyée au chapitre de Lausanne, par Louis de Savoie, prince de Piémont et lieutenant général de son père le duc de Savoie, contre paiement de 24 livres pour les lods et rentes.

Sceau endommagé du sus dit Louis de Savoie.

C II 175

1437, novembre 20.

Louis de Savoie, prince de Piémont, et lieutenant général du duc, reconnaît que c'est par pure libéralité que l'abbé de Hautcrêt l'a autorisé à lever sur douze feux un subside de une livre par feu qui a rapporté dix livres au trésorier Antoine Bolommier. Il reconnaît que l'abbé a le mètre et mixte empire sur ses hommes, le droit de dernier supplice exclu.

Fragment de sceau.

C II 176 **1438, novembre 21.**

Louis de Savoie, prince de Piémont et lieutenant général de Savoie, laude la cession au Chapitre de Lausanne de la dîme d'Ogens (17 muids et 2 coupes de blés, 2 coupes de pois, 25 sols et 8 livres de cire, 12 chapons et 100 gerbes de paille), de la dîme de Pailly (10 muids de blés, 30 sols, 12 chapons et 6 livres de cire) qui mouvaient du château de Belmont, ainsi qu'une autre part de la dîme de Pailly, en indivis avec le seigneur de Burjaux. Cette cession avait été faite pour le prix de 1'000 livres, par Louis de Cossonay au Chapitre. Le laud est accordé pour le prix de 60 ducats d'or.

Sceau du duc manquant.

C II 177 **1439, janvier 30.**

Louis, seigneur de Cossonay, et Aymon, chanoine de Lausanne, son frère, ayant autrefois vendu à Etiennod Horaz de Mex, donzel, fils de Perrod, trois muids de froment assignés sur leur moulin de Penthalaz, Louis de Savoie, prince de Piémont et lieutenant général, du duc, laude cette vente à la demande d'Antoine d'Illens, et de Claude de Mollens, son épouse, cause ayant d'Etienne Horaz.

Sceau manquant, signature du procureur fiscal de Vaud, Mermet Christin.

C II 177 bis **1439, décembre 7.**

Requête des habitants de Nyon au duc de Savoie, lui demandant la confirmation de leurs franchises, lui promettant un don de 2'000 florins, et confirmation de dites franchises par le duc Amédée VIII.

Copie du XVI^{ème} siècle avec traduction française.

Publication : *Chartes communales du Pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527*, par François Forel, Lausanne, 1872, N° 88, pp. 250-259

(Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, t. 27).

C II 178**1440, juillet 1^{er}.**

Lettre de non préjudice accordée par Louis, duc de Savoie, au sacristain de l'abbaye de Saint-Maurice, recteur de la maison d'Oron, qui a consenti à lever sur ses hommes un subside gracieux de 11 florins pour 20 feux pour aider à couvrir les dépenses du père du duc élu Souverain Pontife par la concile de Bâle.

C II 179**1441, janvier 22.**

Le duc Amédée de Savoie ayant par acte du 28 juin 1432, inféodé à Humbert de Glérens le château de Virieu-le-Grand au diocèse de Belley, ledit Humbert cède ce château au duc Louis de Savoie, par voie d'échange, et en reçoit le château de Bercher au diocèse de Lausanne, avec tous les droits de juridiction qui en dépendent.

Grand sceau du duc, sur cire noire, avec contre scel de cire rouge.

C II 180**1442-1470.**

Mandats adressés par Louis, duc de Savoie, et Jaques de Savoie, comte de Romont, au sujet des droits de Jean de Menthon, seigneur de Dusilly, et bailli du Chablais (1442, 1449, 1462), puis de Louis de Monthon (1470), à cause du vidomnat de Morges, à l'encontre de Nicod de Saint-Symphorien, Mermet Evrard, Louis de Bettens, successivement châtelains de Morges, au sujet du revenu des bamps et clames.

L'une des pièces porte la signature de Jaques de Savoie. Huit pièces.

C II 181**1444, juillet 27.**

Louis, duc de Savoie, inféode à son procureur fiscal de Vaud, Mermet Christin, le pré de l'Haut sur les monts de l'Isle et de Montricher, ainsi que 39 sols 6 coupes de blé de rente que percevait Antoine

Possioux, bourgeois de Cossonay, dans le mandement de Cossonay.

Sceau brisé.

Annexe :

Deux traductions françaises, une copie de 1711 et une pièce indiquant la date des reconnaissances pour le pré de L'Haut entre 1437 et 1599.

1446, février 7.

Confirmation par le duc de Savoie du péage des Clées en faveur d'Aymon de Gallera.

- Voir : C II 59.

C II 182

1446, décembre 13.

Décision souveraine de Louis, duc de Savoie et baron de Vaud, au sujet de certains immeubles sis aux villages de Bussigny et de Saint-Germain (près Lausanne) et légués au Chapitre de Lausanne par feu le seigneur Etienne Guerri, chevalier, le 5 avril 1398, Mermet Christin, secrétaire et mandataire du duc, son commissaire des fiefs nobles du Pays de Vaud, avait réclamé dudit Chapitre une reconnaissance pour lesdits fonds en faveur dudit duc, ainsi qu'elle avait été prêtée par les comtes de Gruyère lesquels possédaient autrefois ces fonds; Rodolphe IV, comte de Gruyère, et son épouse Marguerite de Grandson, les auraient vendus audit Etienne Guerri; et, enfin, lui (le commissaire) aurait obtenu une saisir (passement) prononcée contre le Chapitre qui avait fait défaut. Par contre, ledit Chapitre objecta, par devant le duc, où la cause fut portée, qu'Etienne Guerri aurait acheté les fonds en question en alleu, que ni lui, ni le Chapitre n'auraient jamais prêté de reconnaissance pour ces immeubles, et qu'il aurait donc prescription acquise. Le duc, décidant de favoriser le culte divin, et d'augmenter plutôt que de diminuer la fortune d'un établissement religieux, accorde au Chapitre de Lausanne lesdits fonds en pur et franc alleu, à condition de payer 40 florins à son vice-châtelain de Morges, Arthaud de Montricher (montericherio).

C II 183**1447, juillet 28.**

Hommage fait au duc de Savoie par Jean Champion, en son nom et au nom de ses frères Guillaume et François, pour la maison forte de Vaulruz, ainsi que pour leur château de Bastie situé dans le mandement et terre de Gex La Bâtie).

Par copie du notaire Delaporte en 1555.

C II 184**1447-1448.**

Extrait des comptes du châtelain de Moudon, concernant les dépenses du bailli de Vaud à propos de la guerre du duc de Savoie contre la ville de Fribourg.

Extrait d'une copie faite en 1914 sur l'original.

C II 185**1447, décembre 29.**

Lettre du comte François I, de Gruyère, capitaine général du Pays de Vaud (dans la guerre des Savoyards contre la ville de Fribourg, en 1447 à 1448), adressée au contingent armé fourni au duc Louis, par les hommes gens de Morges; le comte les exhorte de continuer à tenir garnison à Payerne, le Vully (Vuillies), etc., jusqu'à ce que Nyon puisse les relever; et cela sur la demande des bonnes gens de Payerne qui avaient informé ledit commandant, que ceux de Morges voulaient partir, les 8 jours qu'ils devaient servir le duc étant passés.

Papier.

C II 185 bis**1449.**

Dépenses de la Trésorerie générale de Savoie pour la détention à Chillon et l'exécution du chancelier Guillaume Solonnier à Ville-neuve. Copie de M. Alfred Millioud.

C II 186

1449, décembre 6.

Anthoine de Salixe (de Saliceto), de Fribourg, invite Jaquet Bugnet et Jaquet Meller, bourgeois de Payerne, de lui fournir, dans la huitaine, des otages pour le paiement de 315 écus.

1449, décembre 9.

Décision du Conseil du duc Amédée VIII, de Savoie, au sujet d'une réclamation de Pierre de Champ-Remy contre la ville de Payerne. En vertu du traité de paix entre la Savoie et la ville de Fribourg (en 1448) les biens des chevaliers Guillaume d'Avenches, Guillaume Felga et Rodolphe de Vuippens, ainsi que ceux d'Anthoine de Salixait, devaient leur être rendus, en prélevant cependant sur ce biens 2'000 florins à la disposition du duc, qui les adjugea aux ambassadeurs de France et de Bourgogne pour les indemniser; 500 florins étaient la part dudit Anthoine, dont les biens entre autres un cens annuel de 15 écus dus audit Anthoine par la ville de Payerne, furent licités et achetés par Alain (Alano) Lyart, notaire; celui-ci les céda à Pierre de Champ-Remy. Le Conseil décide que la ville de Payerne doit payer, au jour du présent acte au 2 février prochain, audit Pierre de Champ-Remy l'intérêt échu à la Sainte-André (30 novembre) dernière. Avec 2 pièces.

Sceau effacé du Conseil ducal.

Plus une lettre sur papier, du 12 avril 1450, des syndics de Payerne Jaquet Bonet et Jaques Mellez, adressée à Antoine de "Salisel" et protestant contre un commandement de payer.

1450.

Guillaume de Grandson vend à Amédée de Savoie, cardinal de Sainte-Sabine, le tiers de la terre de l'Orbe pour 7'500 florins. 1451. - Louis de Savoie vend ladite à Louis de Chalon pour 11'000 florins. Avec les autorisations du duc de Bourgogne.

C II 187

1450, août 2.

Mandement de Louis, duc de Savoie, baron de Vaud, touchant l'investiture des château, bourg, juridiction et toutes dépendances de Mont-le-Grand, et de Genolier, continuée par le prince à ses amis et fidèles Jacques de La Baume, seigneur de l'Abergement, et Jaquemète de Seyssel, conjoints, seigneurs desdits lieux de Mont-le-Grand et de Genolier. Titre endommagé.

1451, mars 18.

Le duc de Savoie reconnaît tenir de l'évêque de Lausanne divers biens au Pays de Vaud.

- Voir : C II 16.

C II 188

1452, juin 26.

Le duc de Savoie interdit l'usage dans le duché de toutes monnaies étrangères, à l'exception de celles du roi de France et de son cher cousin l'évêque de Lausanne, George de Saluces.

Sceau pendant.

Annexe :

Vidimus de l'official de Lausanne du 8 juillet 1452, contre signé Jaques Arthaud et Arthaud Loys, notaires de Lausanne.

C II 189

1453, novembre 2.

Le duc de Savoie ayant, le 16 mars 1453, assigné une pension de 150 florins à son conseiller Gourad Starnatal (Conrad Scharnachtal), chevalier, assigne cette redevance sur les péages de Morges et de

Nyon.

Sceau ducal.

C II 189 bis 1449, octobre 9.

Le duc Louis de Savoie aberge à Gilliet Paillard, son cuisinier, 8 livrées de terre rière Cossonay, autrefois tenues en fief du seigneur de Cossonay, Jean de Senarclens, puis François de Bettens, depuis décédés. Avec deux annexes et au dos "la rétrocession de l'abergement par Jean Capitau, cuisinier, au nom de la veuve de Gillut Paillard et ses deux filles en 1452.

--- **1454, février 8.**

Mandat du duc de Savoie au comte de Gruyère, N° 272.

C II 190 1455, avril 9.

Ordonnance de Louis, duc de Savoie, enjoignant à ses officiers, sous peine de 100 livres d'amende, d'informer sur différents excès, de nature fiscale apparemment, commis au Pays de Vaud et à lui, signalés par le procureur Mermet Cristin et les commissaires ducaux, dans des mémoires qui devaient être annexés à l'ordonnance, mais ne s'y trouvent plus. L'une de ces affaires intéressant la région de Nyon.

Papier, sceau manquant.

C II 191 1456, mai 3.

Mandat de Louis, duc de Savoie, adressé au bailli de Vaud, aux châtelains de Nyon, Morges et du Pays de Gex. Sur le vu de la supplication du prieur de Nyon, il enjoint aux dits fonctionnaires de maintenir ce prieur dans la possession de toutes ses vignes, champs, dîmes, rentes et autres droits, et cela sous peine de 100 livres fortes en cas de contravention; le duc leur défend, en outre, de faire aucune violence aux serviteurs, colons et autres gens dudit prieur. Enfin, il interdit aux habitants (hominibus) et à la commune de Nyon, sous peine de 100 marcs d'argent, d'inquiéter ledit prieur ou ses gens. Les

pièces annexées manquent.

Le sceau ducal est effacé.

C II 192 **1456, septembre 7.**

Le duc Louis de Savoie annule la pension de 150 florins assignée à Conrad de Scharnachtal sur les péages de Morges et de Nyon et lui accorde une pension de 200 florins à prélever sur les revenus de la châtellenie de Chillon. Au dos, les enregistrements et notifications.

Pièce fortement endommagée.

--- **1457, juillet 4.**

Confirmation par le duc de Savoie du péage des Clées en faveur de Claude de Gallera.

- Voir : C II 59.

C II 193 **1458, août 8.**

Amédée, prince de Piémont, seigneur de Bresse et de Vaud, à qui appartient le droit de patronage de l'église paroissiale de Romont, décide de présenter à l'évêque de Lausanne, maître Jean Michel, comme digne de la collation du bénéfice vacant par la mort du curé de Romont. Jean Michel fut évêque de Lausanne en 1461.

C II 194 **1460, avril 17.**

Jean Chappuis de Gex, commissaire des extentes du prince Amédée de Savoie, prince de Piémont, seigneur de Bresse et de Vaud, laude en faveur de François Monney et des enfants de Henri Bouczon la transmission de l'héritage de noble François de Bruel; ce pour 14 livres.

C II 195 **1461, mai 9.**

Le duc Amédée (?) de Savoie mande à son bailli de Vaud et avoué de Payerne, Guillaume de Genève, qu'il ait à prêter serment en mains de l'abbé de Payerne qu'il maintiendra ses droits et lui rendra compte de l'avouerie.

Deux pièces.

Annexe :

1498, août 8.

Mandat semblable du duc Philibert.

Deux pièces, sceaux brisés.

- Voir : C II 132.

C II 196

1461, juin 10.

La commune de Corcelles-le-Jorat reconnaît devoir au duc de Savoie, pour la garde, un cens annuel de 6 muids d'avoine, celle de Cossonay 3 florins, celles de Montpreveyres et de Villars-Tiercelin chacune 5 muids d'avoine.

Copie officielle levée en 1532 sur les reconnaissances de Moudon, commissaire André du Solier.

C II 196 bis

1461, juin 13.

Le duc Louis de Savoie, devant à la ville de Fribourg une somme de 6'963 florins et demi d'Allemagne (par acte du 20 mars 1460), et son cousin le comte François de Gruyère s'étant porté caution de cette somme, le duc constitue une lettre de rente en sa faveur.

Sceau ducal.

C II 197

1461, juillet 23.

Louis de Châlon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, accense à Viennet Chabrolier, de Novales (nouvelle) près Grandson, un cours d'eau s'étendant depuis le moulin dudit Viennet jusqu'à son pré dit de

Vaulx (au territoire de Novales), en l'autorisant d'y établir une foule de draps, à charge de 3 sols de cens annuel, et de 3 florins d'or pour le droit d'entrage.

C II 197 bis **1462, avril 9.**

Mermet (Cristin), mandataire d'Amédée prince de Piémont et seigneur de Vaud (fils du duc Louis de Savoie), duquel relevait le prédit cours d'eau, à cause de la seigneurie de Grandson (laquelle ledit prince d'Orange tenait en fief dudit Amédée) approuve le sus dit acensement (ou concession), moyennant 2 florins 7 1 5 deniers reçus.

Le sceau dudit mandataire manque.

C II 198 **1462, janvier 15 (par vidimus du 27 juin 1487).**

Le prieur de Nyon Antoine Dardon reconnaît tenir du duc de Savoie, une grange située dans l'enclos du couvent, une autre grange contiguë, une maison à la rue du vieux Marché, entre la maison de M. Gui de Châtillon et celle de noble Richard de Ponginex, une vigne en Croset, vers l'église Saint-Jean, sous divers cens. Expédition signée Michel Quisard.

C II 198 bis **1462, octobre 7.**

Le duc Louis de Savoie concède à la ville de Nyon pour 19 ans le droit de prélever 4 oboles par setier de vin entrant à Nyon et d'appliquer ce revenu aux fortifications de la ville.

Original avec fragment de sceau.

--- **1466.**

Concession de l'évêque de Lausanne à la duchesse Yolande pour son séjour à Lausanne.

- Voir : **C I b 39.**

C II 199 **1464.**

Instruction devant les commissaires du duc de Savoie du procès intenté à Nicolas de Scharnachtal, de Berne, qui avait envahi la maison de Rodolphe Asperlin à Bex.

Publié sous forme de traduction française par M. Alfred Millioud, *L'Invasion de Bex en 1464*, Lausanne, 1913, 1 volume in 8.

C II 200 **1465, mars 20.**

Nicolas de Gruffy, abbé du Lac de Joux, reconnaît tenir du duc de Savoie le fief de feu Mermet de Chabie, consistant en un chesal jouxte les Vorsier, certain bois et rippe situé entre le bois de Sainte-Marie et celui de Pierre de Baulmes, la sixième part de la grand dîme de L'Isle, six coupes de froment, 49 sous de cens et deux chapons dus par Aymont Vuarnereus, alias Maget, sur une vingtaine de poses de terre à L'Isle et Chabie en divers lieux.

Sceau manquant du commissaire ducal Jean Chappuis, de Gex.

C II 201 **1466, juin 27.**

A la requête de l'abbé Nicolas de Gruffy, le duc Amédée de Savoie prend l'abbaye du Lac de Joux sous sa sauvegarde et ordonne à ses officiers d'en respecter et faire respecter les possessions, droits et franchises sous peine de 100 livres d'amende.

Fragment de sceau.

Au dos, l'indication que ce mandement a été publié à Cossonay, à La Sarra, à Cuarnens et à L'Isle, du 18 au 21 juillet 1466.

C II 202 **1467, juin 16.**

Mandement de Jaques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud, à ses officiers du Pays de Vaud, d'avoir à respecter les franchises, droits et possessions de l'abbaye du Lac de Joux. Ce à la requête de l'abbé Nicolas de Gruffy.

Sceau enlevé.

C II 202 bis 1470, juin 8.

Prononciation du Conseil ducal d'Amédée de Savoie, ordonnant l'exécution des lettres ducales du 6 avril précédent, relatives à l'incarcération de Petrus de Tholosa par le sire de Vaumarcus, et condamnant chacun à 50 marcs d'amende les quatre officiers suivants : Humbertus de Gradibus, vice-châtelain de Cudrefin, Georgius de Mollerai, châtelain de Grandson, Johannes Constable, vice-châtelain d'Yverdon et Johannes de Treetorens, châtelain d'Estavayer.

Vidimus du 26 juin 1470, provenant des Archives d'Etat de Neuchâtel.

--- **1470.**

Jaques de Savoie, comte de Romont, confirme un accord avec l'abbaye de Bonmont au sujet de Gingins.

- Voir : C II 48.

C II 203 1471, août 2.

Ordre de Philippe de Savoie, comte de Bugey, seigneur de la Bresse, du Revermont, de Dombes et de Valbonne, lieutenant général d'Amédée IX, duc de Savoie, adressé à l'avoyer, au conseil et bourgeois de la ville de Payerne, les invitant à se rendre en armes et avec leur bannière à Morges, pour participer à la défense des Etats dudit duc.

C II 203 bis 1471, février 12.

Le comte de Savoie tranche en faveur de la communauté de Vevey un conflit qu'elle avait avec le procureur fiscal au sujet de l'omgelt, du droit d'amodiation des fossés, et d'ordonnance de police.

Traduction authentique de 1766 provenant des archives de Joffrey.

C II 204 **1471, septembre 8.**

Le duc Amédée de Savoie nomme le comte François de Gruyère bailli de Savoie et châtelain de Montmélian. Au dos, les enregistrements et notifications.

Sceau ducal.

C II 205 **1471, septembre 13.**

Philippe de Savoie, comte de Bugey, seigneur de la Bresse, de Revermont, de Dombes, et de Valbonne, lieutenant général de son frère, Amédée IX, duc de Savoie, assure à François, comte, de Gruyère, son conseiller et chambellan, une pension de 1000 florins, d'abord pour 3 ans, mais avec l'expectative de la continuation, et cela en récompense des bons services qu'il a rendus audit Philippe. Cette pension est assignée par celui-ci sur les revenus qui lui étaient assignés à lui-même dans la ville de Vercelli (Verceil), Italie.

Le sceau manque. Acte signé de la propre main de Philippe de Savoie.

C II 206 **1471, décembre 11.**

Brevet du conseiller ducal à résidence continue, octroyé par Amédée duc de Savoie à Aymon de Montfalcon, prieur d'Aiglefort. Inflo-follum.

C II 207 **1472, avril 3.**

Mandat de Jaques de Savoie, comte de Romont et seigneur du Pays de Vaud, au châtelain d'Yverdon, lui recommandant de veiller à ce qu'aucune contribution ne soit imposée par la ville à la chartreuse de La Lance à raison d'une tour que Louis de Savoie lui avait donnée.

Sceau manquant.

C II 208 **1473, décembre 24.**

Louis, fils du duc Louis de Savoie, roi de Jérusalem, Chypre et Arménie, nommé Aymon de Montfalcon, docteur en droit canonique, prieur d'Anglefort, de Ceysle et de Douvaine, son ambassadeur et mandataire auprès de la cour de Rome.

- Voir : Samuel Guichenon, *Histoire généalogie de la maison royale de Savoie*, II, Turin, 119, 1778.

C II 208 bis **(1473), décembre 14 (sic).**

Lettre du sus dit Louis au cardinal de Rohan lui demandant d'intercéder auprès du Saint-Père pour le recouvrement de son royaume et chargeant Aymon de Montfalcon de plus amples détails.

C II 209 **1475, février 11.**

Acte par lequel Yolande de France, duchesse de Savoie, mère tutrice du duc Philibert, reçoit de dame Gilberte de Podiniac, fille de feu Arnaud, vicomte de Podaniaco; femme de Anthème, seigneur de Myolans, le château d'Oron, ainsi que de la maison d'Oron, à Vevey, et lui cède en compensation les châteaux d'Hermance et de Balleysen en Savoie. Cessions faites avec tous droits dépendants des châteaux, notamment pour Oron le droit de glaive et de dernier supplice, les hommages nobles et non nobles.

Fait à Myolans.

Copie non authentiquée.

C II 210 **1476, juillet 1^{er}. Genève.**

Mandat de Yolande, duchesse régente de Savoie, à Aymon de

Montfalcon, protonotaire apostolique et prieur de Ripaille, et à Pierre de Montfalcon, écuyer ducal, les invitant à se rendre à Seyssel et en Bugey afin de recommander aux baillis et aux officiers ducaux d'assurer l'ordre.

Fragment de sceau.

1476.

Concession de l'évêque à la duchesse Yolande pour son séjour à Lausanne.

- Voir : **C I b 39.**

C II 210 bis

1477, septembre 10.

Yolande, soeur du roi de Franche et duchesse de Savoie, mère tutrice du duc Philibert, exonère et libère entièrement la ville de Fribourg de tout hommage et de toute obligation envers la maison de Savoie et les ducs. Cette libération est faite à la sollicitation du Conseil de la ville de Berne et ensuite de négociations dans lesquelles la duchesse était représentée par l'abbé Urbain de Chivrou.

Copie contemporaine.

C II 211

1478, mai 19.

François de Billens, de Romont, chargé de l'office d'avoué de Payerne pour le duc Philibert de Savoie en date du 10 avril 1478, prête serment en mains de Nicot Benoît, prieur de Perroy, vicaire et amodiateur de l'abbaye de Payerne, pour Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève et de respecter les droits du couvent de Payerne. Présents : Georges de Villars, prieur claustral, Thomas Bovet, chantre, Etienne d'Epagny, chambier, Jaques Galey, doyen, Rodolphe de la Barre, aumônier, Nicod Thomas, gouverneur de Payerne, Pierre Bonnet, Oddet de Rive et Girard Uldriard, bourgeois de Payerne.

Sceau manquant du doyen d'Avenches.

C II 211 bis

1478, jeudi après la Toussaint.

Notification par l'avoyer et conseil de Lucerne d'une diète de la Ligue de la Confédération de l'Allemagne supérieure pour prononcer sur un litige entre le duc Philibert de Savoie et l'avoyer de Sion, au sujet des droits de juridiction sur la route du Saint-Bernard de Saint-Maurice au Mont-Joux.

C II 212

Copie contemporaine.
1480, mai 13.

Le duc Philibert de Savoie, nommé Louis, comte de Gruyère, juge de Billens et des appellations de l'évêché de Lausanne, pour une année.

Sceau manquant.

C II 212 bis**1480, avril 20.**

Confirmation par le duc Philibert des franchises du Pays de Vaud.

Expédition scellée (le sceau est détaché) en faveur de la commune de Mur.

C II 213**1481, janvier 20.**

Amédée de Gingins, seigneur de Belmont, agissant comme tuteur des enfants de feu son frère Pierre, ayant vendu à Philippe, duc de Savoie, le château, lieu, mandement, juridiction hommes et hommages du Châtelard, pour le prix de 3'300 florins, cède en outre le droit de prévalence sur ledit lieu et château pour le prix de 1'150 florins d'or. La date est celle de la vente principale, la vente subsidiaire n'étant pas datée.

Copie contemporaine.

C II 213 bis**1484-1518.**

Quatre actes liés, soit :

1484, mai 17.

Le duc Charles II, de Savoie, constitue le comte François de Gruyère

son chambellan.

1484, juin 26.

Il lui assigne une pension de 600 florins.

1490, mai 27.

Blanche, duchesse de Savoie, assigne au même une pension de 1'200 florins.

1518, janvier 19.

Le duc Charles III de Savoie constitue le comte Jean de Gruyère son chambellan et lui assigne une pension de 600 florins.

Trois sceaux pendants.

C II 214

1486, octobre 13.

Vidimus de la composition consentie le 27 août 1356 entre le comte Amédée de Savoie et l'évêque de Lausanne, au sujet de l'exercice du droit des appellations à Lausanne. Signets des notaires A. de Layens et R. de Neschel, jurés à la curie de Lausanne.

C II 215

1487-1504.

Cahier de copies d'actes relatifs aux droits de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, à Belmont, Ternier, Vevey, etc., contenant :

I) 1487, octobre 6.

La confirmation par le duc Charles de la dot assignée à Louise de Savoie, femme du vicomte de Martigues, avec assignation sur Ternier et Belmont.

II) 1487, novembre 8.

Tenor executionis.

III) 1487, décembre 5.

Autre assignation du même duc entre autres sur le péage de Nyon.

IV) 1498, janvier 20.

Confirmation par le duc Philibert.

V) 1504, octobre 16.

Confirmation par le duc Charles.

- Voir : C II 223.

C II 216**1489, novembre 21, Pignerol.**

Ensuite d'un accord passé entre Jodoc de Sillinen (Jocedun de Zillinon), évêque de Sion, et Aymon de Montfalcon, abbé de Hautcrêt, le duc Charles de Savoie s'engage à assurer à l'évêque le prieuré de Romainmôtier que résigne son oncle François ou un autre revenu de 2'000 florins, l'évêque promettant en échange de rente au duc les châteaux, villes et lieux qu'il occupe en Valais et qui appartiennent au duc de Savoie.

Sceau ducal.

C II 216 bis**1489, novembre 18. Pignerol.**

Le duc Charles de Savoie reçoit au nombre de ses conseillers et chambellans noble Albin de Zillinon, chevalier, lui accordant une pension annuelle de 100 florins.

Par mandat et le sceau ducal manque.

C II 217**1489, novembre 21. Pignerol.**

En présence d'Antoine Champion, évêque de Montrirégalis, chance-

lier de Savoie, et de frère Merlon, des comtes Plezaschi, amiral de Rodes (admirats Rodii), François de Savoie, archevêque d'Auch, administrateur de l'évêché de Genève, et prieur de Romainmôtier, donne procuration à Aymon de Montfalcon, abbé de Hautcrêt et prieur de Ripaille, pour résigner en son nom à Rome le prieur de Romainmôtier.

C II 218**1490, juin 1^{er}.**

Provisions de maître de la chapelle du duc de Savoie et des chantres de celle-ci, octroyées par Blanche, duchesse et régente de Savoie, à Aymon de Montfalcon, abbé de Hautcrêt, avec une pension de 300 florins petits poids.

Annexe :

1496, novembre 15.

Provisions de maître de la chapelle ducale et des chantres de celle-ci, octroyées par Philippe, duc de Savoie, au sus dit Aymon de Montfalcon, de présent évêque de Lausanne, avec la même pension que dessus.

C II 218 bis**1493, juin 28.**

Fondation par Louise de Savoie, dame de Chatie-Gryon, religieuse dans le couvent de Madame de Sainte-Claire à Orbe, d'une chapelle audit couvent avec règlement des offices et dotation d'une rente annuelle de 65 louis 5 sols assignée sur les sauneries de Salins (deux copies vidimus de 4 novembre 1719 et du 24 janvier 1727. Avec l'acte original de l'acquisition de cette rente de la veuve de Pierre de Jougne, écuyer, et de sa fille Catherine, femme d'Antoine de Glérens, du 26 janvier 1493. Avec des copies de bulles de 1739 et 1740 des papes Clément XII et Benoît XIV en faveur des Clarins d'Evian. Avec encore un dossier de lettres et documents envoyés en 1857-1858 par l'abbé Jeannièr au sujet de la publication de la Vie de la B. Louise de Savoie par Catherine de Savoie.

- Voir : **C I d 26.**

C II 219**1491, novembre 17.**

Mandement de Blanche, duchesse de Savoie, mère et tutrice de Charles-Jean-Amédée, ordonnant à tous ses officiers et conseillers d'observer l'acte par lequel cette princesse confirme à François de Gruyère, baron d'Oron, la cession de certains biens et droits à lui fait par Pierre de Cléry, donzel, de Gruyère.

1493, octobre 16. - Lettre de l'empereur Maximilien à la duchesse.

- Voir : **C I b 53.**

C II 219 bis**1494.**

Dossier de six pièces relative à un conflit entre la duchesse Blanche de Savoie d'une part, l'évêque de Sion et les Valaisans de l'autre; conflit soumis à l'arbitrage des députés des Ligues suisses auxquels se sont joints Claude de Seyssel, ambassadeur de France, et Louis Paguirole, ambassadeur du duc de Milan, l'évêque Aymon de Montfalcon et d'autres représentant les intérêts du duc de Savoie. Contient des instructions de la duchesse avec trois lettres d'elle à l'évêque, le compte-rendu d'une journée au château d'Aigle, la prononciation par les arbitres d'une trêve allant de Noël 1493 à la Saint-Martin 1495.

C II 220**1495, mars 17.**

Blanche, duchesse de Savoie, concède aux hommes et à la communauté de Cudrefin le droit de tenir un marché le lundi de chaque semaine. Copie authentique faite en 1564 par le notaire Delaporte.

C II 220 bis**1495, mai 20.**

La duchesse de Savoie nomme l'évêque de Lausanne Aymon, le bailli de Vaud Jean d'Estavayer et André de Brucelle écuyer ambassadeur auprès des deux villes de Berne et Fribourg au sujet d'une alliance avec les Ligues suisses.

Copie contemporaine.

C II 221**1496-1532.**

Translation en français, par le notaire Maréchal, du 17 décembre 1582, des trois actes suivants, faisant foi pour Légier Symond, abergataire d'un moulin en Rolliet, à La Tour-de-Peilz, sur l'Ognonnaz :

1496, février 10.

Blanche de Savoie, duchesse, tutrice du duc Jean-Charles-Amédée, aberge à D. Pernet Pauli, chapelain à Vevey, ledit moulin sous 6 coupes de froment, avec un étang et une raisse.

1496, août 29.

Confirmation par le duc Philippe de Savoie.

1532, juin 28.

Confirmation par le duc Charles.

C II 222**1497, mars 12.**

Mandement du duc de Savoie à ses officiers de Gex, de ne point inquiéter les sujets de l'abbaye de Bonmont pour le paiement du premier terme du don gratuit à lui accordé dernièrement par les Etats de Savoie de ça les monts, par ce que l'abbaye de Bonmont avait promis de payer au receveur dudit subside pour le premier terme 74 florins de gros petits poids. Les sujets de l'abbaye de Bonmont ne dépassaient pas 30 feux.

C II 222 bis**1497.**

Frais de voyage de Jean Myel, trésorier de Savoie, et de Claude Maréchal, dans le Faucigny et le Chablais.

Liasse de lettres et factures.

C II 223**1497, avril 12.**

I) Le duc Philippe de Savoie, ayant à parfaire la dot de 100'000 florins petits poids promise à sa nièce Louise, fille de Janus de Savoie, comte de Genevois, et femme de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, assigne la somme de 40'000 florins sur les villes, châteaux et mandement de Vevey, Monthey et Evian, autorisant sa nièce à nommer tous juges et châtelains en ces lieux, se réservant l'hommage direct et les subsides.

II) **Tenor executionis 13 mai 1497.**

III) **1498, janvier 20.**

Le duc Philibert, fils de Philippe, confirme cette cession.

IV) **1504, octobre 16.**

Confirmation par le duc Charles III.

Cahier de copies notariées.

- Voir : C II 215 et 224.

V) **1520, décembre 11.**

- Voir : C II 241.

VI) **1501, juin 9.**

Le même concède à Louise de Savoie les échutes des protocoles de notaires à Vevey.

Confirmation par le duc Charles III.

Cahier de copies notariées.

- Voir : C II 215 et 224.

C II 224

1497, avril 12.

Le duc Philippe de Savoie assigne la dot de la vicomtesse de Martigues sur les mandements de Vevey, Monthey et Evian. Suivent

l'assignation par le duc Philibert sur Féterne dépendant d'Evian, la Tour et Blonay dépendant d'Evian, du 20 janvier 1498, la confirmation par le duc Charles du 11 décembre 1520.

Copies non notariées de C II 223 I, III, IV

1498, janvier 20.

Le duc de Savoie concède au vicomte de Martigues la juridiction sur La Tour-de-Peilz, Féterne et confirme d'autres dons.

- Voir : C II 215, 223 et 234.

C II 225

1498, mars 18.

Mémoire pour l'évêque de Lausanne, le président de Savoie, le seigneur du Rochaix, le gouverneur de Vaud et Jean Dufour, secrétaire du duc, pour la conclusion d'une alliance entre le duc de Savoie et les villes de Berne et de Fribourg. Exemplaire scellé et signé Philibertus. Avec une annexe renfermant les instructions données aux mêmes ambassadeurs le 14 juillet 1497.

C II 226

1498, avril 3.

Mandat du duc Philibert de Savoie, ratifiant des opérations des commissaires des extentes pour Vevey, La Tour et Noville, dont le détail était dans un mémoire annexé.

Sceau manquant.

1498, août 8.

Accord entre le duc de Savoie et le prieur de Payerne au sujet de l'avouerie.

- Voir : C II 132 et 195.

1498, août 20.

Le duc Philibert de Savoie confirme un accord avec l'abbé de Bonmont au sujet de Gingins.

- Voir : C II 48.

1499, juin 8.

Le duc Philibert de Savoie confirme le péage des Clées en faveur de Guillaume de Gallera.

- Voir : C II 59.

1501, juin 9.

Le duc de Savoie cède au vicomte de Martigues ses droits sur les protocoles de notaires à Vevey.

- Voir : C II 223 IVon

C II 227**1498, octobre 5.**

Le duc Philibert de Savoie reconnaît tenir en fief lige d'Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, la moitié du vieux bourg du Mazel, à Vevey, le cours de la Broye, les péages de Montagny et de Domdidier, l'avouerie de Chiètres, les dîmes de Thierrens et de Pailly, la foire de Romont et le fief de Moudon.

Copie signée J. Bergier.

C II 227 bis**1500, juillet 27.**

Concession accordée par le duc Philibert à Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne d'extraire dans les Etats tous

Copie contemporaine.

C II 228

1501, octobre.

Requête du monastère de Bonmont au duc de Savoie, plainte que les officiers au mandement de Montlevieux contraignent, sous de grosses amendes, les sujets dudit monastère, surtout ceux de Volatar, Montlaçon et Saint-Oyens de Rothières, à suivre en armes la bannière dudit mandement, quoique l'association entre les ducs de Savoie et le monastère les en exempte dans le présent cas, avec prière d'y remédier.

1501, octobre 26.

Mandement ducal adressé aux officiers de Mont le Vieux, portant défense d'inquiéter, amender ou poursuivre les sujets de l'abbaye de Bonmont à raison de ci-dessus.

C II 229

1502, avril 16.

Ordonnance de Philibert, duc de Savoie, en faveur de Claude de Menthon, seigneur de Rochefort, coseigneur d'Aubonne et vidomne de Morges, relative aux droits dudit vidomnat. Deux pièces, plus un mandat de Jean d'Estavayer, bailli de Vaud, au châtelain de Morges, à ce sujet.

C II 230

1502, novembre 12.

Acquis du tènement, soit de la grange dite de la Cerjolaz, sise près du territoire de Neiruz, fait en faveur de Jaques Moine, cleric et bourgeois de Moudon, contre Jaques Wallacrêt, bourgeois de Moudon, pour le prix de 115 livres et de 2 coupes d'orge (estimée à 14 sous la coupe) et sous réserve de la cense directe qui est due.

Annexe :

1513, mai 13.

Laudation du sus dit acquis pour tout ce qu'est fief du duc de Savoie, octroyée par le procureur fiscal du Pays de Vaud, avec quittance du paiement de 6 florins petits poids, pour le lod.

1504, octobre 16.

Le duc de Savoie concède au vicomte de Martigues la juridiction à Vevey, Belmont et Ternier.

- Voir : C II 215 et 223.

C II 230 bis**1505, mai 5.**

Accord entre le duc Charles de Savoie et la duchesse douarière Marguerite, au sujet de la dot de 12'000 écus reconnue à cette dernière, accord annulant l'assignation précédente sur les terres de Bresse, Vaud, Faucigny, Villars et Gordaux et la limitant au Pays de Vaud, sous réserve des droits souverains. Avec ratification pour le duc et pour Marguerite.

Copie sur papier signée J. Poysat et P. Tavelli.

Imprimé dans BRUCHET, Marguerite d'Autriche, p. 238.

C II 231**1506. Lundi avant l'Ascension.**

Mémoires de l'évêque de Sion et des patriotes valaisans d'une part, de l'abbé de Saint-Maurice de l'autre, contre le duc de Savoie, à raison de différents empiètements de ce dernier contre la juridiction de l'évêque et de l'abbé, de la violation de trêves par ses soldats et de fautes commises par ses subalternes. Avec les répliques des ambassadeurs du duc et une contre réplique. Il y est en particulier question des droits de l'abbaye de Saint-Maurice sur Pully, Lutry et le pays d'Ollon, et de ceux de l'évêque sur Ouchy, Clarens et Cudrefin.

Ces mémoires ont été présentées à Bex devant des arbitres, appartenant aux ligues suisses. Deux copies, chacune avec traduction française en marge. Plus une traduction française indépendante. Au total trois pièces.

C II 232**1506, octobre 17 - 1507, mars 10.**

Cahier contenant la mise en forme de certains revenus du duc de Savoie qu'il tirait soit du château de Chillon, soit de certains impôts à

Villeneuve, (péage, ventes, métralie, etc.), puis un devis de réparations à faire audit château. Il n'y a point de signature.

--- **1506-1509.** - Un recueil artificiel relatif aux missions de l'évêque Aymon, ambassadeur du duc auprès des Ligues suisses.

C II 233 • Voir : **Ab 14.**
1506.

Cahier comprenant la copie de plusieurs actes touchant une contestation entre le chapitre de Genève et François de Luxembourg, vicomte de Martigues, au sujet de sa juridiction sur ses sujets rière Termier, procédure instruite devant la cour ducale de Savoie. La sentence manque. Copie faite sur l'original par les notaires J. Bergier et Béguin.

--- **1508, février.**

Le pape Jules II confirme au duc l'épée et le bonnet ducale.

• Voir : **C III 84.**

C II 233 bis **1512, février 13.**

par le duc Charles de Savoie aux bonnes villes du Pays de Vaud en réponse à leur supplique touchant différentes questions de droit : valeur des actes sur papier, passements, interdiction aux ecclésiastiques de stipuler des actes notariés, frais de procès, etc. Publié à Moudon le 29 février 1512.

Photographie d'un original imprimé existant aux Archives de Nyon, donné par lettre du 30 juillet 1923.

C II 234 **1512, mai 15.**

Le duc de Savoie approuve l'union perpétuelle faite devant lui du prieuré de Payerne à la Sainte Chapelle de Chambéry et au doyenné

de Savoie.

- Voir : C III a 72.

C II 235**15..., février 22.**

Lettre autographe du duc Charles de Savoie à l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfalcon, "évêque suffragant en l'évêché de Genève", au sujet d'un paiement non déterminé et contesté.

C II 236**1513, octobre 3.**

Pierre de Beaufort, bailli de Vaud, agissant au nom et pour le compte du duc de Savoie, reconnaît devoir à Georges de La Sarra, seigneur de Bossonens, la somme de 700 florins, ensuite de la cession faite par ce dernier au duc de la seigneurie de Cheseaux. Ces 700 florins ont été assignés sur les revenus de Donneloye, Nernier et Surpierre.

Copie.

C II 236 bis**1514, août 15. Chambéry.**

Le duc de Savoie s'engage à payer la somme de 12'000 florins aux 5 % à Petermand Schaller, de Fribourg, tuteur des enfants de feu Jean Dufour (du Furno), ancien secrétaire ducal, à raison de ses biens confisqués. Signé : Charles Vulliens.

Sceau ducal.

C II 237**1517, août 1^{er}. - Mont-le-Grand.**

Acte par lequel Clauda de Saint-Trivy, dame de Mont-le-Grand et de Genolier, fait cession à Charles, duc de Savoie, représenté par Pierre de Beaufort, bailli de Vaud, des châteaux, villes et mandement de Mont-le-Grand au Pays de Vaud, avec les villages de Germagny, Autrecour, Perroy, Bougy-Millon, Bière, Berolle, Mollens, Saint-

Oyens, Burtigny, Arzier et de leurs dépendances; de la moitié des fours, de la moitié ou tierce-part des bamps merciaux, des langues de boeufs, questes sur le lac, les cours des eaux à Rolle; de tous droits de juridiction sur lesdits territoires de Mont et de Rolle, et tous hommages et fidélités dus par les vassaux nobles et non nobles, etc. La dame de Saint-Trivier se réserve l'usufruit de tous ces biens et droits. Elle se réserve aussi le village et juridiction de Genolier, les vignes et autres biens acquis par Lancelot de Montdragon son mari, et par elle-même depuis douze ans, de dix ou onze poses de vigne situées hors du grand et petit clos de Mont. Le duc de Savoie lui cède trois hommes du village de Genryen, près Genolier, lui concède, en augmentation de son fief de Genolier, le droit de porter de deux à quatre piliers le bois de justice de ladite dame, définit les confins de la seigneurie de Genolier, qui va de l'eau de la coulisse au grand chemin tendant à Gex, à vent, l'Aubonne du côté du lac, le ruisseau de la Sigille à bise, la juridiction de Saint-Cergues à Joux. Rédigé à Mont-le-Grand par le notaire Louis Pingon, en présence de Rodolphe Benoît, abbé de l'Isle Saint-Jean et prieur de Perroy, et de Claude d'Alinge, prieur de Saint-Urbain "en le diocèse de Bâle", de George d'Antioche, seigneur d'Yvoire et de François de Senarclens, coseigneur de Grancy et de Dullit.

Au dos :

Enregistrement par la Chambre ducale de Chambéry du 3 septembre 1517.

Annexe :

Ratification de Philippe de Savoie, comte de Genevois, frère du duc, donnée à Turin le 15 août 1517.

Sceau manquant.

C II 238

1517, novembre.

François Bortet, vicaire et official du doyenné de Savoie pour l'évêque de Grenoble, donne testimoniale d'un acte par lequel les syndics et le conseil de la communauté de Payerne, réuni en novembre (le ... avant la Saint-André), 1517, ont prêté hommage et fidélité au duc Charles de Savoie. Testimoniale du 5 avril 1535. Scellée.

C II 238 bis **1517, décembre 5.**

Sentence arbitrale rendue par le duc de Savoie entre l'évêque de Lausanne et les citoyens de Lausanne, au sujet de leur sujétion à l'évêque leur souverain et au sujet des franchises de la ville.

Copie de copie faite sur l'original aux Archives de Turin par M. Emile Usteri de Zurich en 1934.

--- **1517, décembre 5.**

Sauvegarde donnée par le duc de Savoie à la ville de Lausanne.

- Voir : C I d 37.

C II 239 **1517, décembre 11.**

Enregistrement par le conseil ducal à Chambéry d'une lettre du duc Charles de Savoie, datée de Genève, et confirmant les libertés et franchises de la ville de Payerne.

Sceau enlevé.

--- **1517, décembre 17.**

Confirmation par le Conseil ducal de Savoie des accords relatifs à l'avouerie de Payerne.

- Voir : C II 132.

--- **[1518, environ].** - Notice sur les droits du duc de Savoie à Lausanne.

- Voir : C I b 30 et C IV 679 bis.

C II 240 **1518, décembre 14.**

Antoine Voudan, d'Aoste, receveur général de Marguerite, archiduchesse d'Autriche et Bourgogne, duchesse douairière de Savoie, laude la vente faite par Jean Drugny, barbier et bourgeois de

Moudon, à Nicolas de la Croix, prêtre à Moudon, et à Jean de Ville d'une maison à Moudon près du château.

Le sceau manque. Manque en octobre 1953.

C II 241**1520, décembre 11.**

Confirmation par le duc Charles à Louise de Savoie, veuve de François I^{er}, de Luxembourg, et en faveur de son neveu François II, du mandement de Bonmont (pour Belmont).

Copie dressée sur l'original le 6 mars 1550 par le notaire Barra.

- Voir : C II 223 V et 224.

C II 241 bis**[Vers 1520].**

Reçus de noble Pierre Cerjat, seigneur de Combremont, coexacteur (avec Henri de Cojonay, seigneur de Saint-Martin, du subside levé au Pays de Vaud pour le don gratuit fait par les nobles et bonnes villes du Pays de Vaud à illustre dame duchesse de Savoie, à leur arrivée.

Cahier non signé.

C II 241 ter**1521, février 20.**

Placet donné par le duc Charles de Savoie aux brefs du pape ascendant des indulgences en faveur de qui contribuera à la réparation de l'église des Corps Saint à Nyon. Avec la lettre des syndics, hommes et communauté de Nyon sollicitant le placet. Originaux collés dans un mémoire de l'archiviste Poncer sur l'original de Nyon. Confirmant en outre un original une quittance donné par le prieur de Nyon le 21 décembre 1437 à Claude Seyrad, conseiller de Nyon, pour une rente de 5 florins petit poids, plus des copies de comptes.

---**1523, septembre 29.**

Le duc de Savoie cède au chapitre le château d'Attalens et en reçoit de lui le château de Menthon.

- Voir : C V 2521.

C II 242 **1521, octobre 13.**

Pierre Truffin, bourgeois d'Estavayer-le-Lac, métral de ce lieu pour LL.EE. de Fribourg, coseigneur d'Estavayer et seigneur du château et de la juridiction de Cheseaux, fait enlever, sur l'ordre de Pierre Guglenberg, bourgeois de Fribourg, châtelain d'Estavayer et de Cheseaux, les armes de LL. dite EE., qu'il avait précédemment fait apposer sur les portes de la maison de feu Claude Gabbat, de Combremont-le-Grand, sise en ce lieu. Cette apposition, faite à la réquisition de plusieurs parents desdits enfants, avait eu lieu au mépris des droits de juridiction de Charles, duc de Savoie, ainsi que des nobles Bernard, Claude et Jaques d'Avenches, frères, donzels, seigneurs dudit Combremont.

Manque en octobre 1953.

C II 242 bis **1524, août 23.**

Accord conclu à Grandson (dans la salle du prieuré) par les ambassadeurs de Berne et de Fribourg, d'une part, et ceux de Savoie (Claude d'Estavayer, évêque de Belley), d'autre part, au sujet des bornes du bailliage de Grandson du côté de Bullet et de Sainte-Croix.

Copie du XVIII^{ème} siècle avec traduction.

C II 242 ter **1526.**

Relation du voyage du procureur fiscal Michel Quisard à Lausanne, à Moudon et à Nyon pour les droits du duc avec l'avis de sa mort au cours dudit voyage. Un dossier lié.

C II 242 quater **1526, juin 6.**

Marguerite, archiduchesse d'Autriche et de Bourgogne, duchesse douairière de Savoie, crée bailli de Vaud Aymon de Genève, seigneur de Lullin. Fait à Gaud, signé Marguerite.

Original acheté à Paris en 1924. En Français,

Le sceau manque.

Au dos :

Approbation du Conseil ducal de Savoie donné à Bourg-en-Bresse le 27 avril 1528.

Le bailli Pierre de Beaufort est mort entre le 13 et le 20 mai 1526 (comptes de la ville de Moudon : son frère Antoine, seigneur d'Héry, gérait encore le bailliage le 25 août 1526).

C II 243

1527, novembre 21.

Passement rendu par Claude de la Baume, châtelain de Nyon, en faveur du duc de Savoie, soit de la chartreuse d'Oujon, contre l'abbaye de Saint Oyend au sujet des limites des Joux noires, dans la région de l'étroit de Mijoux, résultant de la donation de l'empereur Frédéric II, de 1178. Avec sentence d'exécution, saisie à Saint-Cergues de trois chevaux noirs avec borrel appartenant à l'abbaye et vente desdits au marché de Nyon le 3 février 1528.

Trois pièces cousues ensemble.

C II 244

1528, août 2.

Le duc Charles de Savoie ayant répondu, le 22 juin 1518, pour un emprunt de 600 écus d'or contracté par son chambellan Michel de Viry, envers le prieur Claustral et les religieux du couvent de Payerne, en assigne la rente de 30 écus d'or sur le péage de Nyon, et en informe les péagers soit amodiateurs du péage.

Sceau.

C II 245

1529, juillet 1^{er}.

Mandat du duc Charles de Savoie à son châtelain de Monthey au sujet de la rentrée d'une contribution de deux cents florins dues par la communauté de Monthey (?) pour réparations et construction de tours.

Sceau manquant.

C II 245 bis 1529.

Enquête ordonnée par le bailli de Vaud Aymé de Genève, seigneur de Lullin, sur le péage perçu à Estavayer et au profit du duc de Savoie.

8 pièces.

C II 246 1529, juillet 26.

Le duc Charles de Savoie assigne une pension de 50 florins à percevoir sur les revenus de la baronnie de Gex, à Stephamete, femme de Pierre de Sonay, première nourrice de son fils Charles-Philibert.

Sceau plaqué.

C II 247 1530, juin 11.

Acte d'échange pour lequel le duc de Savoie ayant reçu le château de la Bâtie de Barthélemy et Charles de Montbel, le cède à son tour à François et Benoît Champion, frères, en échange du château de Vauruz.

Vidimus de 1555.

Dans le texte, le château soit bastide de Bellegarde, Belli Respectus, sur la Versoie en la baronnie de Gex.

C II 248 1530, août 26.

Le duc Charles de Savoie laude en faveur de Jaques Hugonin, seigneur de la Val d'Illez, une cession faite par Claudine de Saint-

Trivier, dame de Mont-le-Grand.

Sceau manquant.

C II 249 **1530, septembre 6.**

Mandat d'Aymon de Genève, seigneur de Lullier et de Vulliens, gouverneur et bailli de Vaud, ordonnant au châtelain de Belmont et à tous autres officiers du Pays de Vaud de laisser les religieux du monastère de La Lance en paisible possession de la grange de Villars-Luzon et des droits à eux appartenant. Document endommagé.

Sceau manquant.

C II 250 **1530, novembre 10 et 15.**

Reconnaissance par le duc de Savoie d'une dette de 1'200 écus contractée par François de Luxembourg en faveur de Bernard, baron de Menthon, avec assignation sur Ternier, et déclaration conforme dudit François.

Copie.

C II 251 **1531, février 28.**

Nouvelle investiture par le duc Charles de Savoie du château de Ternier à son neveu François de Luxembourg et au fils aîné de ce dernier, Charles. Copie rédigée le 7 février 1550 par Bertrand Barra, secrétaire de Monseigneur et vicomte.

C II 252 **1532, mars 12.**

Noble François Champion, reconnaît tenir en fief du duc de Savoie le clos et maison de Bellegarde vers Colex, ainsi que le grand pré de la Bâtie.

Extrait contemporain non vidimé.

--- **1532, juin 28.**

Le duc de Savoie confirme la concession d'un moulin à La Tour-de-Peilz.

- Voir : C II 221.

C II 252 bis **1533, novembre 3.**

Lettre du bailli de Vaud Aymon de Lullin au Conseil ducal de Chambéry, au sujet d'un procès pendant entre Jean Audevallis (?) Cirido et Philippe Masset, notaire et bourgeois de Moudon.

C II 253 **1534, juin 18.**

François de Luxembourg, vicomte de Martigues, ayant constitué noble Jaques Hugonin, coseigneur du Val d'Illicz pour son châtelain à Vevey, La Tour et Blonay, lui en amodie les revenus pour trois ans au prix de 850 florins.

Copie.

Annexe :

Quittances données pour ladite amodiation en date du 26 juillet 1550 et du 12 novembre 1557, à Pierre Hugonin, la première par François de Luxembourg, la seconde par Louis de Sales, au nom de Sébastien de Luxembourg.

--- **1536.**

Lettre du roi de France à Messieurs de Berne au sujet de l'abbaye de Cheserieu.

- Voir : C I c 4.

1536, février 6.

Lettre du roi François I^{er} à Messieurs de Berne au sujet de leur guerre avec le duc de Savoie.

- Voir : C I c 5.

C II 254

1541, mai 30.

Prononciation arbitrale entre des mandataires du duc Charles de Savoie et de l'archiduchesse Marie de Bourgogne, refusant aux gens de Septmoncel, dans la paroisse de Long-Channois, le droit d'user de l'Eetroit de Mijoux réservé aux gens du duc et aux sujets de l'abbaye de Saint-Oyens.

Annexe :

1541, juillet 9.

Délimitation par deux banderets de Berne et les baillis de Nyon et de Gex, des droits des bourgeois de Gex et de ceux de Nyon, sur une pièce "de la contenance de douze mas" au creux de Cheyserouz, ainsi que sur les pâturages entre l'Eetroit de Mijoux et le lac des Rousses.

C II 255

1547, août 4 et octobre 9.

L'avoyer, conseil et deux-cents de la ville de Berne restituent à François de Luxembourg, vicomte de Martigues, les seigneuries de Vevey, La Tour, Belmont et Ternier dont ils s'étaient emparés au moment de la conquête du Pays de Vaud, François s'engageant à ne rien réclamer des arrérages, à observer les réformes religieuses et administratives opérées par LL.EE., à prêter hommage à ce dernier et à leur concéder le droit de rachat.

Douze pièces réunies.

C II 256 **1547, septembre 5.**

Devant la prévôté de Paris, Charles de Luxembourg, gentilhomme de la cour du roi de France, fils aîné du vicomte de Martigues, approuve l'accord intervenu le 4 août entre ce dernier et l'avoyer et conseil de Berne au sujet de la restitution au vicomte des biens de Ternier, Belmont et Vevey, saisis lors de la conquête du pays de Vaud.

Original signé Ch. de Luxembourg.

Scellé du sceau de la prévôté de Paris.

C II 257 **1547, septembre 12.**

Confirmation par Sébastien de Luxembourg, fils du vicomte de Martigues, de l'accord intervenu le 4 août entre son frère et LL.EE. de Berne, au sujet de la restitution de Vevey, La Tour, Belmont et Ternier.

Original signé par Sébastien, à Tours, et scellé par le bailli de Touraine.

C II 258 **1547, septembre 20.**

Ratification par François de Luxembourg, vicomte de Martigues, de l'accord intervenu entre lui et LL.EE. de Berne le 4 août au sujet de la restitution de Vevey, La Tour-de-Peilz, Belmont et Ternier.

Original signé Duing, avec signature et sceau.

C II 259 **1547, octobre 21.**

François de Luxembourg, reconnaît avoir reçu de LL.EE. les seigneuries de Vevey, La Tour, Belmont et Ternier, avec leurs charges, entre autres celle d'une hypothèque de 4'950 écus au soleil dont les terres de Vevey et de Belmont sont grevées.

Sceau du vicomte de Martigues pendant.

C II 260 **1547, octobre 21.**

Lettre de rente consentie par François de Luxembourg en faveur de la ville de Berne pour un capital de 4'950 écus d'or au soleil, garantie par les seigneuries de Vevey et de Belmont, et rapportant un intérêt de 247 1/2 écus.

Sceau pendant de François.

C II 261 **1548, avril 3.**

Sur le désir du conseil de Vevey et à la demande de LL.EE., François de Luxembourg renonce à nommer à Vevey un curial non bourgeois. Lettre autographe avec signature.

Cinq pièces, dont l'une concerne en même temps le droit de gibet à Belmont.

C II 261 bis **1548, août 5.**

François de Luxembourg, vicomte de Martigues, reconnaît devoir à la ville de Lucerne une somme de 1'000 écus et passe réversales en faveur de ses garants Hans Garminswil, Paul Reinhart et Gaspard Odet, bourgeois de Fribourg, en gageant tous les biens et us à Lausanne, Vevey, La Tour, Romont et Ternier.

Copie sur papier.

C II 262 **1550, janvier.**

Fragment d'une enquête sur un sujet non indiqué et dans lequel on fait allusion la mort de Madame Loyse de Savoie, survenue en avril

1530, laquelle dame fut enterrée le 1^{er} mai au couvent de Saint-Dominique à Annecy, et quatre mois après le duc Charles de Savoie fit un nouveau traité avec le vicomte de Martigues (sans doute au sujet de la possession de Ternier et de Vevey). Dans un autre passage, on rapporte que "Monsieur de Saint-Victor, chroniqueur de Genève", rencontra à ce moment en Valais l'évêque de Lausanne se rendant aux funérailles de la vicomtesse de Martigues.

C II 263**1550, février 24.**

Lettre autographe de François de Luxembourg à LL.EE. leur accusant réception d'une lettre au sujet de Ternier et leur annonçant l'envoi d'un gentilhomme pour traiter au sujet de la seigneurie de Belmont.

C II 264**1553, juin 20.**

Lettre de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, à LL.EE. se plaignant de ce que, à la mort de Pierre Hugonin, son châtelain de Vevey, comme il avait nommé un autre châtelain, le frère d'Hugonin s'opposa à son entrée en possession. Il leur demande d'ordonner à leur bailli à Vevey de faire installer le nouveau châtelain.

C II 265**1553, août 4.**

Déclaration des notaires Quisard et Marcuard touchant les droits de LL.EE. sur les biens de feu le vicomte François de Martigues à Ternier, Belmont et Vevey.

C II 266**1553, août 18.**

Le bailli de Ternier et Gaillard informe LL.EE. de la mort du seigneur de Martigues (Sébastien), fils de feu François de Luxembourg, pris et blessé à la prison de Hesdin, et qui a succombé quatre ou cinq jours après et a été enterré à Abbeville. Ensuite de cette mort, la baronnie de Ternier doit revenir à LL.EE. et le bailli demande des instructions.

Annexes :

Une lettre du châtelain de Ternier, du 29 juin 1553, annonçant la mort du vicomte de Martigues (François), et une autre du même, du 16 août annonçant la mort du jeune seigneur Sébastien.

C II 267 **1553, septembre 4.**

Subhastation par le bailli de Vevey, de la moitié du péage de Vevey appartenant à François de Luxembourg, vicomte de Martigues, en faveur de Hans Steiger, trésorier du Pays romand, à raison du non paiement d'une rente de 300 écus d'or.

Sceau du bailli Nyclus Schöny.

C II 268 **1557, janvier 11.**

Le duc de Savoie ayant nommé Luquin Réar, fils de Jean Réar, de Guier en Piémont, bourgeois de Lausanne et seigneur de Morrens, pour son maître de monnaie au comté de Nice, Jean Rear se porte caution de son fils. Minute de l'acte.

C II 269 **1553, mars 18.**

François de Luxembourg, vicomte de Martigues et seigneur de Vevey, ayant vendu la moitié du péage de Vevey au boursier de Berne Hans Steiger, celui-ci concède à son fils Sébastien le droit de rachat.

Sceau du boursier Steiger et du vicomte de Martigues. Deux exemplaires.

C II 270 **1585, février 2.**

Ordre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, donné au premier huissier de son sénat ou sergent ducal, d'employer tous les moyens de justice pour procurer à François (?) Mochen, bourgeois de Genève, le payement de ce qui peut lui être dû.

C II 271 **1356, octobre 8.**

François de la Sarra, chevalier, bailli du Chablais, pour le comte Amédée de Savoie, fait savoir que le comte de Namur (seigneur de Vaud), ayant ordonné à son bailli de Vaud Jean coseigneur de Blonay, de suivre la chevauchée du comte de Savoie, soit du bailli du Chablais, toutes les fois qu'il en serait requis par celui-ci, avec toutes les forces petites et grandes de toute la terre de Vaud, ledit bailli du Chablais a requis le bailli de Vaud de l'accompagner avec des cavaliers et des gens d'armes à pied à Payerne pour en expulser le prieur de Payerne Pierre Mestral; que le bailli de Vaud s'est rendu à Payerne avec les enseignes de Moudon, de Romont, de Rue, d'Yverdon et avec les seigneurs Rodolphe de Vulliens, Guillaume Vucherens, Guillaume de Poraban, Arthermand de Conay, chevalier; que quarante cavaliers et gendarmes les ont accompagnés; que le seigneur de Rossonens, châtelain de Rue, fut à Payerne avec quinze hommes, le châtelain de Romont avec dix, le châtelain d'Yverdon avec sept hommes; que ces hommes furent en expédition pendant trois jours finissant le 3 septembre 1356; que ledit bailli de Vaud est retourné à Payerne avec les seigneurs de Bossonens, Antoine de Vulliens, Rodolphe de Vulliens, Guillaume Vucherens, Nicod de Blonay et Guillaume de Poraban, chevalier, avec cinquante hommes avec chevaux et armes qui vaquèrent pendant trois jours finissant le 8 octobre, et que lesdits bailli, châtelains, chevaliers, et gens d'armes ont reçu satisfaction de leurs services, de la part du comte de Savoie. Dont testimoniales.

Fragment du sceau du bailli du Chablais.

C II 272 **1454, février 8.**

Thonon. Le duc Louis de Savoie charge son conseiller François, comte de Gruyère, de présider les assises de la ville de Fribourg, qui, aux termes des franchises et libertés de cette ville, ont lieu en février, en mai, en automne.

Donné en conseil sous sceau ducal pendant et signature du duc.

C II 273 **1531, février 14.**

Le duc Charles de Savoie donne procuration à son bailli de Vaud

Aymon de Genève pour confirmer et renouveler les traités d'alliance conclus avec les villes de Berne et de Fribourg.

Donné en Conseil ducal à Chambéry, avec sceau plaqué et signature du duc.

Papier.

C II 273 bis**1532, juin.**

Verbal de la visite "faite par le très illustres et redoutable prince, Charles Second (Charles II) de ce nom duc de Savoye, Chablays et autres lieux dans son pays de Vaulx".

Papier non signé, propriété des archives de Loys (N° 2025).

C II 274**1532, octobre 12.**

Le duc Charles de Savoie charge Aymon de Genève, bailli de Vaud, Claude de Mareste, seigneur de Loysel, bailli de Bugey, et Claude Milliet, conseiller ducal, de renouveler l'emprunt de 2'000 florins du Rhin contracté avec les villes de Berne et de Fribourg, le 20 mai 1528 et de donner en hypothèque les lieux, redevances, hommes et mandements d'Estavayer et Cudrefin.

Fait à Turin, en conseil, avec sceau plaqué et signature du duc.

Papier.

Annexe :

1532, octobre 30.

Pleins pouvoirs donnés par le duc à ses ambassadeurs.

C II 275**1532, décembre 24. Turin.**

Le duc Charles de Savoie autorise le bailli de Vaud à vendre à François Champion, seigneur de la Bastide, le château et mandement de Vauruz, pour acquitter les dettes du duc auprès des villes de Berne et de Fribourg.

Sceau et signature du duc.

Annexe :

Du même jour, autorisation de vendre le château de Bossonens à un acheteur non nommé.

C II 276 **Papiers.**
1536, février 17.

L'avoyer et conseil de Fribourg font savoir à ceux de Berne que dans la guerre qui s'ouvre avec le duc de Savoie, ils se proposent de prendre et de garder les villes de Romont, Rue, Vevey, Montreux, Châtel-Saint-Denis, Vaulruz, Saint-Aubin, Estavayer et Romainmôtier. Papier.

C II 277 **1528-1536.**

Liasse de lettres adressées par le duc de Savoie à son bailli de Vaud, M. de Genève-Lullin, principalement dans les années 1531 à 1533, au sujet de ses difficultés financières, de ses rapports avec Berne et Fribourg, de l'introduction de la Réforme à Payerne, des droits du duc sur les villes de Lausanne et de Genève; avec des lettres du maréchal de Challant sur les mêmes sujets.

Reliées en un volume et classées dans les registre Ab 16.

C II 278 **1517. Soir de la Saint-Jean-Baptiste.**

Emprunt de 1'000 couronnes au soleil, de bon poids, en or, fait par Charles de Savoie à Peter Wirz (Wircz), Landamman en Unterwalden.

Charles, duc en Savoie, Chablais et à Aoste, prince du Saint-Empire romain, et vicaire perpétuel en Italie, prince du Piémont, comte en Genevois, Bauges et Romont, baron en Vaud, à Gex et en Faucigny, seigneur à Nice, en Bresse (Prässz) et à Verceil, fait savoir qu'il a donné à acheter à Pierre Wirz, Landammann en Unterwald, 50 couronnes au soleil de cens annuel, de bon poids, payables à Sarnen, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, de demain et une année, et dès lors chaque année le même jour, 8 jours avant ou après. La

seigneurie de Nyon, avec tous ses péages, et avec tous et chacun de ses revenus, rentes, profits et appartenances sont hypothéqués par le duc pour ce revenu et pour le capital. Mais au cas où cette caution viendrait à faillir (abgienge) toutes les autres seigneuries, villes, pays, avec leurs impôts, rentes, revenus, actuels ou futurs, seront chargés de cet intérêt. L'achat est passé pour 1'000 couronnes au soleil, de bon poids, en or.

Deux sceaux.

Annexe :

1538, mai 24.

L'avoyer et Conseil de Berne déclarent que leur combourgeois Antoine Lombach leur a remis 1'000 couronnes d'or de frappe française avec 50 couronnes de cens annuel, que le duc de Savoie défaillant devait à Peter Wirz, landammann à Unterwalden; c'est pourquoi ils lui ont remis cette lettre, lui promettant de lui payer chaque année à la Saint-Jean le cens de 50 couronnes, par leur trésorier des pays nouvellement conquis, d'après le contenu de la lettre attachée ici que Nicolas Wyrttz a livrée après réception des 1'000 couronnes.

Sceau de Berne.

C II 279

1519. Du jour des trois Rois.

Emprunt de 1'300 florins d'or, de bon poids, de capital (65 florins du Rhin en or de cens annuel) fait par Charles de Savoie à Pierre Tamman, ancien avoyer à Lucerne.

Charles de Savoie déclare avoir vendu à Pierre Tamman une rente annuelle et perpétuelle de 65 florins du Rhin, en or, poids de Bâle, payable le jour des trois Rois, 8 jours avant ou après, à Lucerne.

La seigneurie et le château de Thonon, avec sa justice, haute et basse, ses autorités, impôts, ohmgelds, graines, intérêts, rentes, prairies, bois, forêts, etc., puis l'Avoyer et Conseil, et toute la communauté de Lucerne, garantissent d'abord 100 florins d'argent de cens annuels, qui sont à payer par 2'000 florins d'or, en or, de capital.

L'achat est conclu pour 1'300 florins en or, de capital, reçus comptant. Charles ajoute donner pour autres cautions Bartholomé Mey, conseiller, Christophe de Diessbach, Ludwig d'Erlach et

Bernhard Armbrester, tous bourgeois de Berne.

Sceau de Savoie.

Annexe I :

1534. Vendredi avant la Saint-Ulrich, évêque.

Jacob Xydola, Ulman Teshtermann, Franz Mälibach, banneret, tous trois conseillers à Fribourg; Gaspard Wernli, Wilhelm Ceso et Jacob Vögeli, bourgeois à Fribourg, reconnaissent qu'ensuite de l'emprunt de 1'300 florins fait par Charles de Savoie auprès de Pierre Tamman, ancien avoyer de Lucerne et que les cautions indiquées étant décédées (soit Bartholomé Mey, Christophe de Diessbach, Louis d'Erlach et Bernhard Armbrester), sur la demande du duc, ils se sont tous six engagés à remplir leurs engagements comme cautions envers les enfants et héritiers de feu l'avoyer Tamman et spécialement envers Hans Golder, avoyer à Lucerne, comme tuteur de Peterman Tamman, fils de Pierre des mêmes descendants.

6 sceaux.

Annexe II :

1568, janvier 30, vendredi.

Le lieutenant et Conseil de la ville de Berne font savoir que feu le duc Charles ayant emprunté en 1519, à Peter Tamman 1'300 florins d'or, en donnant pour cautions la seigneurie et château de Thonon avec leurs appartenances, avec Bartholomé Mey, Christophe de Diesbach, Louis d'Erlach, bourgeois de Berne, tous décédés, avec plusieurs autres, suivant le contenu de l'acte principal ci-annexé, et qu'ensuite noble Rochius Halmlin, bourgmestre et conseiller à Lucerne, au nom et comme tuteur de Gaspard Khundig, fils de feu Louis Khundig, conseiller à Lucerne, héritier de l'acte d'emprunt, les a prié par écrit de remplacer les cautions qui font défaut à son pupille, ils ont accueilli favorablement cette demande et promettent de tenir les engagements pris dans l'acte d'emprunt en hypothéquant tous les biens de la ville de Berne.

Sceau de Berne.

C II 280

1521, février 5. Jour de la Sainte-Agathe.

Emprunt de 1'000 florins d'or, fait par Charles, duc de Savoie à Elisabeth Bylin, veuve de Jost Kochli (Lucerne).

Charles, duc en Savoie, à Aoste, en Chablais, prince et vicaire perpétuel du Saint-Empire romain, vicomte en Italie (Marggraff), prince en Piémont, comte à Genève, Bauges ? et Romont, baron de Vaud, de Gex et de Faucigny, à Nice, en Bresse (Presst) et Verceilles, principal créancier (Hauptgüet). Jacob Xydela, Ulman Techtermann, conseillers; Frantz Wälibach et Gaspard Wernli, tous deux bannerets; Jacob Vögeli et Wilhelm Ceso, bourgeois à Fribourg, tous six co-créanciers solidaires, reconnaissent avoir, tous les 7 en commun, avoir reçu comptant, de vertueuse et riche Dame Elisabeth Bylin, veuve de Jost Kochli, 1'000 bons florins d'or, dont ils l'acquittent par cette lettre. Ils lui donnent à acheter et lui vendent 50 bons florins du Rhin, en or, payable chaque année 8 jours avant ou après le jour de Sainte-Agathe, et ce à leurs propres frais et risques, à Lucerne. Les villes, châteaux et péage du principal créancier à Nyon, ceux de la ville de Gex, avec tous les châteaux, habitations, etc., biens, des deux villes et du péage; les biens des créanciers et particulièrement les seigneuries, villes, châteaux, péages, pays, gens, impôts, revenus, du duché du principal créancier; tout cela, en vertu de cette lettre, garantit le capital et l'intérêt.

7 sceaux.

C II 281

1528, juin 5. Vendredi.

Emprunt de 20 florins de cens annuel, fait par Charles de Savoie à Frantz Berren, de Bâle, au nom de Salomé Stollin, à Soleure, et à Cléoffe (?), Valeriana et Ursule Berren.

Charles de Savoie, principal vendeur; Henrich Meltinger, bourgmestre de la ville de Bâle, Hans Leuw, Grieb de Byningen, Jacob Vögelin, conseillers; Hans Seytenmacher et Hans Lennzburger, tous trois de Fribourg, co-vendeurs et cautions, reconnaissant avoir vendu et donné à vendre au seigneur Frantz Berren (?), conseiller à Bâle, agissant aussi au nom et comme tuteur de Salomé, épouse de Wolfgang Stollin, à Soleure, puis aux demoiselles Cléoffe (?), Vale-

riana et Ursule, filles de feu Hans Berren, bourgeois de Bâle, 20 florins de cens annuel, en or, payables chaque année, le jour de Saint-Matthieu apôtre, à Bâle, dès 1529.

Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie et baronnie de Gex, leurs communautés, habitants, bourgeois et châtelains, garantissent cet intérêt, ainsi que les revenus, créances, péages, impôts, dîmes, propriétés, etc., de ces seigneuries, et les biens du duc. L'achat est donné pour 400 florins du Rhin, en or, du poids de Bâle, dont le revendeur a été payé comptant par Frantz Berren, comme tuteur, au nom et à cause de ses pupilles susnommées.

6 sceaux.

C II 282**1528, juin 5. Vendredi.**

Emprunt de 600 florins du Rhin fait par Charles de Savoie à Franz Berren, conseiller de la ville de Bâle.

Charles, duc de Savoie, principal vendeur; Heinrich Meltinger, bourgmestre de la ville de Bâle, Hans Leuw, Grieb de Byningen, Jacob Vogelin, du conseil, Hans Seitenmacher et Hans Lenzburger, tous trois de Fribourg, co-vendeurs et cautions, reconnaissent avoir à vendre à Franz Berren, conseiller à Bâle, qui a fait l'achat pour lui, sa femme Hélène Yseler(in) et leurs héritiers, 30 florins d'or de rente annuelle, payables à la Saint-Matthieu apôtre, à Bâle. Le duc, le comté de Romont, la ville et châteaux de Thonon; la ville d'Yverdon, (Yfferthün); le château, seigneurie et baronnie de Gex; leurs communautés, habitants et bourgeois; les châtelains actuels et futurs de ces seigneuries; les revenus, dîmes, propriétés, etc., de ces dernières, avec leurs droits qui ne sont pas réservés comme fief, parage (Wydemb) ou droit de mariage (morgengage); ou chargés d'autres manières; les biens du duc, ses châteaux, villes, villages, justices, droits, impôts, services, propriétés, tant en pays allemands que romands; les biens des co-vendeurs ensemble et séparément, garantissent cet emprunt. L'achat est conclu pour 600 florins, de bon or du Rhin, du poids de Bâle.

Les sceaux du vendeur et des co-vendeurs. (5). Celui de Vögelin manque.

C II 283**1528, juin 5. Vendredi.**

Emprunt de 800 florins d'or du Rhin, fait par Charles de Savoie, aux prévôt, doyen et Chapitre de l'église Saint-Pierre à Bâle.

Charles de Savoie déclare que comme les honorables prévôt, doyen et Chapitre, de même que les simples chapelains (gemein) de l'église de Saint-Pierre à Bâle ont acheté au seigneur Michel, comte de Viry et à son comté de Viry, une lettre de 40 florins du Rhin, d'argent, avec 800 florins du Rhin, en or, de capital, scellée du sceau (pendant) du comte, pour eux et leurs successeurs; et parce que le comté de Viry lui a fait savoir par divers moyens inutiles à dire ici, que nous devons libérer et remplacer le comte Michel et ses héritiers en payant toutes les rentes et intérêts dont le comté de Viry est grevé au Chapitre de Saint-Pierre; il a fait faire pour le Chapitre une nouvelle lettre capitale de 40 florins de cens et de 800 florins de capital avec plusieurs hypothèques et cautions, et que par contre le Chapitre doit remettre entre ses mains la lettre que le comte lui a donnée. Charles de Savoie, principal vendeur, Henri Meltinger, bourgmestre de Bâle; Hans Leuw, Grieb von Byningen, Jacob Vögelin, conseiller, Hans Seitenmacher et Hans Lenzburger, tous trois de Fribourg, cautions et co-vendeurs; reconnaissent ainsi avoir donné à acheter au Chapitre de Saint-Pierre, 40 florins du Rhin, payable à la Saint-Matthieu apôtre. Le duc; le comté de Romont; la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie et baronnie de Gex, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains établis dans ces seigneuries, les revenus et biens de ces dernières; les biens du duc, garantissent cet intérêt. L'achat est passé pour 800 florins du Rhin, de bon or et poids.

3 sceaux : du duc, de Leuw de Byningen et de Seitenmacher. Voir l'annexe non attachée.

Annexe :

1534. Jour de la Saint-Jean-Baptiste.

Ulman Techtermann, conseiller, Gaspard Wernlin, banneret, Jacob Voegelin le Jeune et Wilhelm Zeso, tous bourgeois à Fribourg, font savoir que comme Henri Meltinger, chevalier, bourgmestre à Bâle, décédé; Jacob Vögelin l'ancien, conseiller à Fribourg, décédé, et Hans Lenzburger, bourgeois à Fribourg, se sont engagés avec Charles, duc de Savoie, comme cautions et co-vendeurs solidaires envers les dignes et savants prévôt, doyen et Chapitre de l'église Saint-Pierre à Bâle pour 40 florins du Rhin, en or de cens annuel et 800 florins de capital, ou comptés à raison de 3 couronnes d'or au soleil pour 4 florins, en date du 5 juin 1528, et parce que lesdits Meltinger et

Vögelin sont décédés et Hans Lenzburger a été libéré de sa caution pour diverses raisons, ils se sont laissés inscrire à leur place, de telle façon qu'ils promettent sur leur fidélité, leur foi et leur honneur en lieu de serment, de remplir tous les engagements des trois personnages sus-dits vis-à-vis des seigneurs de l'église Saint-Pierre, en hypothéquant tous leurs biens et avoir.

4 sceaux.

C II 284**1528, juin 5.**

Emprunt de 1'000 florins du Rhin en or, fait par Charles de Savoie à noble Wolff von Offenbourg.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils de Romont, Yverdon, Morges, Nyon et Cudrefin, principaux vendeurs. Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer à Fribourg, Walter von Landten, dit Heid, Jacob Vögelin, conseillers; Hans Lenzburger et Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, co-vendeurs et cautions, reconnaissant avoir vendu à noble Wolf von Offenbourg, un cens annuel de 50 florins du Rhin, en or, payable à Bâle le jour de la Saint-Matthieu apôtre. Le duc et son comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château et seigneurie de la baronnie de Gex, les villes et bourgeois de Morges, Nyon, rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois; les châtelains de ces seigneuries, présents et futurs; les revenus, bailliages, villages appartenances de ces seigneuries; ceux du duc, ses villes etc., ainsi que ceux des villes susnommées, de leurs communautés, bourgeois et habitants, garantissent ce cens. L'achat est passé pour 1'000 florins du Rhin, en or.

11 sceaux.

Annexe :

1528, juin 5. Vendredi.

Antoine Butschelbach, bourgeois de Fribourg, fait savoir que Hans Lenzburger, s'étant en quelque sorte fait désigner (?) (vermerken) pour un bailliage et une admoudiance avant de pouvoir scellé (signé) l'acte ci-dessus, le duc, les villes nommées dans cet acte, leurs bourgeois et communautés, ainsi que les autres co-vendeurs l'ont libéré, pour diverses raisons de nécessité, de toute prestation à l'égard de l'acheteur, Wolff Offenbourg, chevalier, et que lui, Butschelbach, a été

appelé à le remplacer dans les mêmes conditions que celles fixées dans l'acte principal. Il promet de remplir ses obligations comme si son nom était inscrit dans la lettre d'emprunt jusqu'au paiement du capital et soldes d'intérêts.

Son sceau.

C II 285**1528. Lundi après la Saint-Martin évêque.**

Emprunt de 1'000 florins d'or, poids de Bâle, fait par Charles de Savoie, à Barbara, veuve de Conrad David, conseiller, de Kilchen.

Charles de Savoie, principal vendeur; Henri Meltinger, bourgmestre de la ville de Bâle, Hans Leuw, Grieb de Byningen; Jacob Vögelin, conseillers, Hans Seitenmacher, Hans Lenzburger, tous trois de Fribourg, covendeurs et cautions, déclarent qu'ils ont vendu à Barbara, veuve de Conrad David, conseiller, de Kilchem, un cens annuel de 50 florins d'or, du Rhin, payable à la Saint-Martin évêque. S'ils n'avaient pas, ou ne pouvaient pas, obtenir pour le paiement de cet intérêt, de l'or du Rhin, ils seront obligés à faire ce paiement au moyen de couronnes d'or françaises, au soleil, comptés à raison de ... pour 4 florins d'or.

Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, pareillement le château et seigneurie de Gex; leurs communautés, habitants et bourgeois, ainsi que les châtelains actuels ou futurs de ces seigneuries, tous les revenus et biens de ces dernières, non exceptées à temps; pareillement ceux du duc et ceux des co-vendeurs, garantissent cet emprunt. L'achat est passé pour 1'000 bons florins du Rhin en or.

2 sceaux. 3 manquants.

Annexe :

1534. Jour de Saint-Jean-Baptiste.

Ulman Techtermann, conseiller, Gaspard Werlin, banneret, Jacob Vögelin le jeune et Wilhelm Zeso, tous bourgeois à Fribourg, font savoir que comme Henri Meltinger, chevalier, bourgmestre, décédé; Jacob Vögelin l'ainé, conseiller à Fribourg, décédé; et Hans Lenzburger, bourgeois à Fribourg, se sont engagés, avec le duc Charles de Savoie, à payer à Henri David, bourgeois à Bâle, comme tuteur de

Barbara David, veuve de l'avoyer Motschlin à Bremgarten, un cens annuel de 50 florins du Rhin, pour 1'000 florins de capital, ou pour un cens (comptés à raison ?) de 30 couronnes d'or au soleil pour 4 florins, payable à la Saint-Martin; et parce que lesdits Meltinger et Vögelin, cautions, sont décédés, et Hans Lenzburg a été libéré de sa caution pour diverses causes, et parce que leurs sceaux ont été enlevés, ils ont autorisé de les mettre à leur place. Ils déclarent vouloir tenir les engagements auxquels lesdits étaient liés, que ce soit en cens, en capital, charge, hypothèque, etc. et hypothèquent tous leurs biens actuels et à venir dans la mesure et la forme prévues dans la lettre d'emprunt.

C II 286

1531. Mardi avant la Saint-Jean-Baptiste.

Emprunt de 700 florins d'or du Rhin fait par Charles de Savoie à noble Christophe Stoufer, bourgeois à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Romont, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, avoyer à Fribourg; Jacob Riede, Wolff Jacob Hutschin, tous deux conseillers, et Hans Erhart Reinhart, tous bourgeois à Bâle, co-vendeurs solidaires, reconnaissent avoir vendu à noble Christophe Stoufer, bourgeois à Bâle, un cens annuel de 35 florins du Rhin, en or, de bon poids de Bâle, payable au solstice, 8 jours avant ou après la Saint-Jean-Baptiste, à Bâle.

Le duc, les villes et bourgeois sus-nommés, les autorités, pays, gens, des villages leur appartenant, avec leurs droits de haute et basse justice, amendes, revenus, dîmes, ohmgelds, droits de prise à la mort (Todtvellen), eaux, sources, péages; les biens personnels revenus, dîmes; ainsi que ceux des villes, garantissent cet emprunt. L'achat est conclu pour 700 florins d'or du Rhin, de bon poids de Bâle.

10 sceaux.

C II 287

1531, août 8. Mardi avant la Saint-Laurent.

Emprunt de 1'000 florins du Rhin, notamment de 600 florins en couronnes comptées à 3 couronnes pour 4 florins, et 400 florins du Rhin en or, au poids de Bâle, fait par Charles de Savoie à Niclaus Jrny, bourgeois à Bâle (qualifié Erber "dem erbern"; Erber = propriétaire d'un fonds).

Charles de Savoie; les baillis, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Romont, Morges,

Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer; Jacob Vögelin et Wilhelm Arsent, conseillers, Hans Lenzburger et Hans Seyttenmacher, tous bourgeois de Fribourg, co-vendeurs solidaires, ont vendu à Niclaus Jrny, bourgeois à Bâle, 50 florins du Rhin en or de cens annuel, payables à chaque Saint-Laurent Martyr, à Bâle. Les villes de Romont, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, appartenant au duc, les biens du pays et leurs biens, droits et revenus; les biens, revenus, des baillis, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés des villes susnommées, garantissent ce revenu. L'achat est fait pour 1'000 florins du Rhin, dont 600 florins en couronnes comptées à raison de 3 couronnes pour 4 florins, et 400 florins d'argent en or du Rhin.

11 sceaux.

C II 288**1531, août 8.**

Emprunt de 1'600 florins fait par Charles de Savoie à Hans Berthold de Rinach.

Charles, duc en Savoie et comte de Romont, seigneur à Aoste, prince en Piémont, les baillis, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, les bourgeois et les communes de Romont, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin; principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, avoyer de Fribourg; Jacob Vögelin, conseiller, Guillaume Arsent, Hans Lenzburger et Hans Seittenmacher, tous bourgeois et habitants de Fribourg, co-vendeurs solidaires, reconnaissent avoir vendu, pour eux, leurs héritiers ou successeurs perpétuels, à noble Hans Berthold de Rinach, qui a fait cet achat pour lui, ses héritiers ou toute personne qui possédera cette lettre ou aura des titres équivalents : une rente annuelle de 80 florins d'or du Rhin, du poids de la ville de Bâle, payable par les vendeurs, leurs héritiers ou successeurs, 8 jours avant le jour de Saint-Laurent Martyr, à Bâle.

Les vendeurs (Charles de Savoie, les villes de Romont, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin), donnent en garantie leurs pays, gens (?), les villages qui leur appartiennent, avec haute et basse justice, droits, puissance, amendes, améliorations, cens, dîmes, octrois, eaux, sources; en sus les baillis, avoyers, bourgmestres, petits et grands conseils, bourgeois et toutes les communes, des villes susnommées, leurs biens propres, cens, dîmes où qu'ils se trouvent, présents et à venir. Cet achat est passé pour 1'600 florins du Rhin, en or, du poids de la ville de Bâle, dont le vendeur principal et les co-vendeurs sont payés comptant et bien garantis par l'acheteur.

11 sceaux.

C II 289

1531, août 8. Mardi avant la Saint-Laurent.

Emprunt fait par Charles, duc de Savoie, à Matthieu Sausser, de Bâle, de 300 florins, 15 florins de cens annuel.

Charles, duc de Savoie, etc.; et les baillis, avoyers, bourgmestres, petits et grands conseils, les bourgeois et les communes, riches et pauvres, ensemble, des villes de Romont, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, comme principaux vendeurs Humbert de Praroman, chevalier, avoyer, Jacob Vögelin, Guillaume Arsent, conseillers, Hans Lenzburger et Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, et tous les 5 comme co-vendeurs solidaires, reconnaissent avoir vendu et donné à vendre, perpétuellement, selon les tribunaux et droits, et conformément aux coutumes du pays, à Matthieu Gansser, bourgeois de Bâle, qui a fait cet achat, 15 florins du Rhin en or, du poids de la ville de Bâle, de cens annuel, payables chaque année à la Saint-Laurent, martyr, à Bâle. Le duc et les villes susmentionnées donnent en garantie leurs pays, gens, villages, avec leurs droits de haute et basse justice, puissance, amendes, revenus, dîmes, ohmgeld, eaux et sources; de plus, les baillis, avoyers, bourgmestres, petits et grands conseils, bourgeois et communautés des villes ci-dessus indiquées, les biens, revenus, dîmes de leurs villes, actuels et à venir; cet achat est passé pour 300 florins du Rhin en or, poids de la ville de Bâle, dont les vendeurs ont été payés comptant, par l'acheteur. Les vendeurs promettent de respecter cet achat et vente, et tout ce qui est stipulé dans cette lettre.

11 sceaux.

Au dos :

Il est fait savoir que cette lettre est entrée, par voie d'héritage, en mains de Michel Wernlin, par ses enfants, qui en ont hérité eux-mêmes de Matthieu Gansser et l'ont remise à leur père. Signé : Jacob Muller, notaire public et assermenté. Date : 6 juillet 1565.

C II 290

1531, décembre 23.

Emprunt de 20 florins de cens, fait par le duc Charles de Savoie à Henri Friesen, de Bâle.

Charles, duc de Savoie, et les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et toutes les communes des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman, Walther von Landten, dit Heid, Jacob Voegelin, Guillaume Arsent, Hans Lenzburger et Hans Seitenmacher, tous bourgeois de Fribourg, co-vendeurs, déclarent avoir, dans leur intérêt et pour leur avantage, avoir vendu et donné à acheter, à Henri Friesen, bourgeois de Bâle, au nom et comme mari et tuteur de Eva Stechel(rin), son épouse, et de ses héritiers qui a fait cet achat, 20 florins de cens annuels qu'ils s'engagent à payer chaque année à l'acheteuse, à la Saint-Thomas apôtre, en mains propres, sans fraude, perte ni dommage, et le premier intérêt à la Saint-Thomas 1532. Le duc et son comté de Romont, la ville et le château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château et la baronnie de Gex, les bourgs et villes de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs habitants et bourgeois, les châtelains établis en tout temps dans ces villes et seigneuries sont et seront cautions pour cette rente, ainsi que tous les intérêts, péages, impôts, dîmes, biens, de ces seigneuries. Pareillement les biens existants ou à venir du duc, tant en pays allemands que romands, la garantiront. Cet achat est passé pour 400 florins (comptés à raison d'une livre et 5 schillings). Le vendeur principal et les co-vendeurs déclarent avoir été payés comptant par l'acheteur au nom de son épouse.

12 sceaux.

Annexe :

1531, décembre 23. Samedi avant la Saint-Thomas.

Antoine Butschelbach, bourgeois et habitant à Fribourg fait savoir que Hans Lenzburger, s'étant fait désigner pour un bailliage et admoldiance avant d'avoir scellé la lettre d'emprunt ci-dessus, il a été libéré, et que lui, Butschelbach, a pris sa place comme caution et co-vendeur.

Son sceau.

C II 291

1532, mars 14. Jeudi.

Emprunt de 1'200 florins du Rhin, en or, fait par Charles de Savoie à

Hans Schaffner, domicilié à Fribourg.

Charles de Savoie, les baillis, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, communautés et bourgeois des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer, Walther von Landten, dit Heid, Guillaume Arsent, Jacob Vogelin; Antoine Butschelbach et Hans Seitenmacher, conseillers et bourgeois à Fribourg, co-vendeurs et cautions solidaires; déclarent avoir vendu à Hans Schaffner, établi et domicilié à Fribourg en Brisgau (Brysgav) 60 florins du Rhin de bon or et poids du poids de Bâle; payables chaque année le dimanche de Letare en Carême, à Bâle.

Le comité de Romont, la ville et le château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie de la baronnie de Gex, les revenus et biens de ces seigneuries, ainsi que ceux du duc, garantissent cet emprunt. L'achat est passé pour 1'200 florins du Rhin, en or, du poids de Bâle.

12 sceaux.

C II 292**1532, février 26.**

Emprunt de 2'000 florins du Rhin en or, fait par Charles de Savoie à Hans Nagel, "von der alten Schönstein" habitant à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, les communautés entières des villes et bourg de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer à Fribourg, Walther von Landten, dit Heid, Jacob Voegelin, conseillers; Guillaume Arsent, Hans Lenzburger; Hans Seittenmacher, tous bourgeois à Bâle, cautions et co-vendeurs inséparables, reconnaissent avoir, ensemble et solidairement, vendu et donné à vendre à noble Hans Nabel "von der alten Schönstein" habitant à Bâle, 100 florins du Rhin, en or de cens annuel, payables à Bâle, le jour de Saint-Laurent martyr. Le duc et ceux du comté de Romont, de la ville et château de Thonon, de la ville d'Yverdon, et du château, seigneurie et baronnie de Gex, des bourgs et villes de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, bourgeois et habitants, et leurs châtelains présents et futurs sont chargés et liés pour cet intérêt, ainsi que tous les revenus et biens de ces seigneuries, et ceux du duc. L'achat est passé et donné pour 2'000 florins du Rhin en or, du poids de la monnaie de Bâle.

13 sceaux.

Annexe :

1532, février 26.

Antoine Butschelbacher, bourgeois et habitant à Fribourg fait savoir que comme le duc, les villes et bourgs susnommés, principaux vendeurs, et les co-vendeurs ci-dessus, se sont chargés pour ces 100 florins de cens annuels, envers Hans Nagel, Junkherr, et parce que dans la lettre de rente capitale, Hans Lenzburger est désigné comme caution et co-débiteur, et s'est fait en quelque sorte désigner (vermercken) vis-à-vis du duc pour un bailliage et admodiance, il a été libéré de ses engagements, et que lui, Butschelbach, il a été libéré de ses engagements, et que lui, Butschelbach, a pris à sa place, en promettant de les remplir.

Son sceau.

C II 292 bis

1532, février 26.

Emprunt de 2'200 florins du Rhin, en or, fait par le duc Charles de Savoie à Zacharie Holtzach, docteur, bourgeois et habitant à Bâle.

Charles, par la grâce de Dieu, duc en Savoie, à Aoste et en Chablais, prince en Piémont, seigneur en Bresse, comte à Romont, les baillis, châtelains, etc. des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, vendeurs principaux; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer à Fribourg; Walther von Landten dit Heid, Jacob Vögelin, conseillers, Guillaume Arsant, Hans Lenzburger et Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, co-vendeurs et cautions solidaires font savoir qu'ils ont vendu et donné à acheter au savant docteur Zacharie Holtzach, bourgeois à Bâle et y domicilié, qui a fait cet achat pour lui-même, et ses héritiers, et particulièrement pour quiconque possédera cet acte, la somme de 110 florins bons du Rhin en or, du poids de Bâle, payable chaque année à Bâle, le jour de Saint-Matthieu apôtre.

Le duc; le comte de Romont, la ville et châtelainie de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie et baronnie de Gex; les bourgs et villes de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, avec toutes leurs dépendances, les co-vendeurs avec leurs biens, garantissent cet emprunt.

L'achat est fait pour le prix de 2'200 florins bons du Rhin, en or, payé comptant.

13 sceaux.

Annexe :

1532, février 26.

Antoine Butschelbach, bourgeois et habitant à Fribourg déclare que le duc de Savoie ainsi que les villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, rue et Cudrefin, comme vendeurs principaux; Humbert de Praroman, Walter von Landten dit Heid, Jacob Vögelin, le baron Guillaume d'Arsant et Hans Seitenmacher, co-vendeurs et cautions, s'étant obligés vis-à-vis de Zacharie Holtzach, docteur en médecine, pour 100 florins d'intérêt et 2'200 florins de capital, et Hans Lenzburger inscrit dans l'acte d'emprunt comme garant et co-débiteur s'étant fait désigner en quelque façon pour un bailliage et une admodiance avant d'avoir scellé l'acte, son altesse, ainsi que les villes sus-nommées, leurs bourgeois et les autres co-vendeurs ont bien voulu libérer ledit Lenzburger avec le consentement de Zacharie Holtzach, et l'ont remplacé par lui, il déclare accepter pour lui et ses héritiers d'observer les engagements auxquels aurait été tenu Lenzburger.

Au dos de l'acte :

1551, septembre 10. Jeudi.

Ce jour, l'honorable et savant Zacharie Holtzach, docteur en médecine, s'est présenté devant le notaire soussigné et les témoins indiqués, à Bâle, dans sa maison, entre 1 et 2 heures après midi, et a reconnu que pour son avantage, et pour assurer à ses enfants et à sa femme, Veronica Rybach le paiement en argent de leur part d'héritage, il a remis ce titre au savant Boniface Amerbach, docteur en droits impériaux, bourgeois à Bâle, lequel lui a payé le capital de 2'200 florins en or avec le solde arriéré ? le 22 mai. Témoins : Onophrius Holtzach, bourgeois et conseiller à Bâle et Andreas Fleytter, intendant de la Chartreuse au Petit-Bâle. Signé : Nicolas Imhoff, notaire public et juré.

1570, mardi 7 novembre.

Les 2'200 florins ont été payés au nom de noble Jérôme Manuel, trésorier de la ville de Berne, au docteur Amerbach (Basile), par 1741 couronnes au soleil et 16 baches ? pour le capital, et par

58 couronnes au soleil et 15 baches ? pour les intérêts de 37 semaines. Signé : Emmanuel Ryhiner.

C II 293**1532, mars 11. Lundi après le dimanche de Letare.**

Emprunt fait par Charles de Savoie à Hans Erhart Reinhart, bourgeois de Bâle, de 400 florins. 20 florins de cens.

Charles de Savoie, ainsi que les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon et Cudrefin, vendeurs principaux; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer; Walther von Landten, dit Heid, Jacob Vögelin, Antoine Bitschelbach et Hans Seitenmacher, conseillers et bourgeois à Fribourg, cautions et co-vendeurs solidaires reconnaissant : Charles de Savoie, à cause de sa principauté; les autres, villes et cautions, à cause de leurs besoins et de leur utilité, avoir vendu et avoir donné à vendre à Hans Erhart Reinhart, bourgeois et habitant à Bâle, à sa femme Dorothee Strussin et à leurs héritiers, 20 florins de cens en or, du poids et de la valeur de la ville de Bâle, qu'ils paieront chaque année le dimanche de Letare, à Bâle, et pour la première fois en 1533. Le duc, le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château et baronnie de Gex; pareillement les villes et bourg de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, avec leurs habitants, bourgeois et châtelains sont responsables de cet intérêt, ainsi que les revenus, valeurs, péages, impôts, dîmes, propriétés, bailliages, villages, maisons, granges, prairies, gens, biens, etc. Cet achat est passé pour 400 florins du Rhin, de bon poids de la ville de Bâle.

12 sceaux.

C II 294**1532. (Letare).**

Emprunt de 1'000 florins d'or, du Rhin, fait par Charles de Savoie à Jacob Rüdin, bourgeois et domicilié à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer à Fribourg; Walther von Landten, dit Heid; Jacob Vögelin, Antoine

Butschelbach et Hans Seitenmacher, conseillers et bourgeois à Fribourg, co-vendeurs et cautions solidaires, font savoir qu'ils ont vendu à Jacob Rudin, bourgeois et habitants à Bâle 50 florins de cens annuel, en or du Rhin, bon poids de Bâle, payables le dimanche de Letare en Carême, pour la première fois en 1533. Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château et seigneurie de la baronnie de Gex; pareillement les villes de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois, leurs châtelains présents et à venir, avec leurs biens et revenus, etc. (peu lisible) garantissent cet emprunt; l'achat est passé pour 1'000 florins d'or du Rhin, bon poids de Bâle.

10 sceaux. 1 manquant.

C II 295

1532, mars 11. Lundi après le dimanche de Letare.

Emprunt de 1'400 florins (800 florins du Rhin en or de bon poids de la ville de Bâle et de tout le pays, et 600 florins d'une livre et 5 schillings dits Stebler (?), de bon poids de Bâle (70 florins, dont 40 du Rhin en or, et 30 florins en monnaie de chaque une livre et 5 schillings, de cens annuel), fait par Charles de Savoie à Martin Dempfrion, boucher, bourgeois et habitants à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, communautés des villes et bourgs de Romont, d'Yverdon, Morges, Moudon, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs. Humbert de Perroman (Praroman) chevalier, ancien avoyer, Walther von Landten dit Heid, conseillers; Antoine Butschelbach, Gaspard Werli et Hans Seitenmacher, tous bourgeois et habitants à Bâle, co-vendeurs solidaires; reconnaissent avoir vendu à Martin Dampfrion, boucher, bourgeois et domicilié à Bâle, 70 florins de cens annuel, soit 40 florins du Rhin, de bon poids de Bâle, en or, et 30 florins en monnaie, comptés chacun à raison d'une livre et 5 schillings pour un florin. Ce cens sera payé à Bâle, le dimanche de Letare, dès 1532. Le duc, le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie, baronnie de Gex; les villes de Morges, Moudon, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants, bourgeois, châtelains présents et futurs garantissent cet intérêt avec leurs biens. L'achat est passé pour 1'400 florins, soit 800 florins du Rhin, en or, de bon poids de la ville de Bâle, et 600 florins en monnaies, comptés à raison d'une livre et 5 schillings, dits stebler, pour un florin.

11 sceaux. Manquent ceux de Moudon et de Butschelbach.

C II 296

1532, mars 11. Lundi après le dimanche de Letare.

Emprunt de 1'000 florins d'or du Rhin fait par Charles de Savoie à Hans Probst, homme d'affaires (Gewandtman) et bourgeois à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois, communautés, riches et pauvres, de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer à Fribourg, Walther von Landten, dit Heid, conseillers, Antoine Butschelbach, Gaspard Werlin et Hans Seitenmacher, tous bourgeois et habitants à Fribourg, co-vendeurs et cautions solidaires; reconnaissent avoir vendu à Hans Probst, homme d'affaires ? (Gewandtman) et bourgeois à Bâle, un cens annuel de 50 florins du Rhin, en or, payable pour la première fois le dimanche de Letare 1533. Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château et seigneurie de la baronnie de Gex; les villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains de ces seigneuries, les revenus et biens de ces dernières; les gens, biens, propriétés du duc, les biens des co-vendeurs, garantissent cet emprunt. L'achat est passé pour 1'000 florins du Rhin en or.

12 sceaux.

C II 297**1532, mars 11. Premier lundi après le dimanche de Letare.**

Emprunt de 15 florins de cens annuel fait par Charles de Savoie à Hans-Erhart Reinhart, bourgeois et habitant à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, tous comme principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer; Walther von Landten dit Heid, conseillers, Antoine Butschelbach, Caspar Werli et Hans Seitenmacher, tous bourgeois et habitants à Fribourg, comme cautions et co-vendeurs solidaires, reconnaissent avoir vendu et donné à acheter Hans Erhart Reinhart, bourgeois et habitant à Bâle, qui a fait cet achat pour lui, sa femme Dorothee Strauss(in) et leurs héritiers, un cens de 15 florins du Rhin, en or, de la valeur et du poids de la ville de Bâle. Les vendeurs et co-vendeurs paieront cette somme chaque année le Saint-dimanche de Letare, à la mi-Carême, à l'acheteur désigné, sans retard, perte et dommage, et cela pour la première fois en 1533. Le duc, le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château

et la seigneurie de la baronnie de Gex, les villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains actuels ou à venir, de ces villes et seigneuries; les revenus valeurs, péages, impôts, dîmes, propriétés, bailliages, villages, maisons, granges, prairies, gens, biens, pâturages, bois, droits de chasse (bans de chasse, Wildbam), régales des forêts (Herlichheit), champs, amendes, de haute et basse justice, eaux, sources, ohmgelds; droits de prise (Todtvellen) et toutes appartenances; de même les gens, biens, villes, châteaux, villages, juridictions, droits, impôts, services, propriétés, tant en pays allemands que romands, actuels ou à venir, du duc, compris ensemble et séparément en ce temps; les bourgeois, communautés, riches et pauvres des villes susmentionnées, co-vendeurs avec le duc, avec leurs biens et cens de leurs héritiers, garantissent cet intérêt de 15 florins. L'achat est passé pour 300 florins du Rhin, en or, payés comptant.

12 sceaux.

Au verso :

Moi, Zwyngarrt (?) Lürzelmann, bourgeois de Bâle, reconnais par cet écrit de ma propre main, avoir reçu de Henrich Stam, messenger (envoyé) juré de la ville de Berne 300 florins, en or, de capital, et 3 florins en or et 5 d'argent. Au nom des débiteurs, je me reconnais acquitté par le conseil de la ville, le 17 juin 1569.

C II 298

1532, mars 12. Mardi.

Emprunt de 1'000 florins du Rhin, en or (50 florins de cens annuel), fait par Charles de Savoie Jacob Breitschwert, bourgeois à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils de Romont, Yverdon, Morges, Nyon et Cudrefin, principaux vendeurs, Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer, Walther von Landten dit Heid, Jacob Vögelin, conseillers, Hans Lenzburger et Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, cautions et co-vendeurs, reconnaissent donner à acheter à Jacob Breitschwert, bourgeois à Bâle, un cens annuel de 50 florins du Rhin en or, payable à Bâle le dimanche de Letare. Le duc, le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie de la baronnie de Gex, pareillement les villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains actuels ou futurs de ces seigneuries qui sont cautions pour cet intérêt, ainsi que tous les reve-

nus et biens de ces seigneuries, et ceux du duc, garantissent cet emprunt. L'achat est passé pour 1'000 florins du Rhin, en or, de bon poids de Bâle.

11 sceaux.

Annexe :

1532, mars 12.

Antoine Butschelbach, bourgeois à Fribourg, déclare que Hans Lenzburger, s'étant fait désigner pour un bailliage et admoudiance auprès du duc, a été libéré de ses charges et que lui-même a pris sa place comme caution.

Au verso :

1540, août 12. Jeudi.

Adelberius Salzmann, notaire juré de la ville de Bâle, déclare que Jacob Breitschwert a reconnu que L. Iselin, aussi bourgeois de Bâle lui a acheté, et qu'il lui a remis la lettre ci-contre.

C II 299

1532, mars 12. Jour de Saint-Grégoire, pape.

Emprunt de 1'200 florins fait par Charles de Savoie à noble Jacob Von Rynach.

Charles, par la grâce de Dieu, duc en Savoie, à Aoste et en Chablais, prince en Piémont, seigneur en Bresse (Prussia) et comte à Romont, et les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et toutes les communes, riches et pauvres des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, tous comme principaux vendeurs; puis Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer de Fribourg; Walther von Landten dit Heid, Jacob Voegelin, des conseils, Guillaume Arsent, Hans Lenzburger et Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, tous comme garants

et cautions solidaires, et comme co-vendeurs; reconnaissent avoir pour eux, leurs héritiers et successeurs perpétuels, à noble Jacob von Rynach, qui a fait cet achat pour lui, ses héritiers et successeurs et pour la personne qui aura en mains cette lettre ou d'autres titres justificatifs, ou pour ses héritiers et successeurs perpétuels, un cens annuel de 60 florins d'or du Rhin, du poids de Bâle. Les principaux vendeurs et co-vendeurs s'engagent à payer en mains de l'acheteur, de ses héritiers, ou de la personne qui les suppléera, sans fraude ni erreur, perte ni dommage, et cela contre toute entreprise (?), obligation, défense, etc. Le premier terme en 1533.

Charles, duc de Savoie, et le comté prénommé de Romont, la ville et le château de Thonon, la ville et le château d'Yverdon, et la baronnie de Gex (Jöss); les bourgs et villes de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communes, habitants et bourgeois, les châtelains qui seront en fonctions dans les villes et seigneuries mentionnées, qui sont et doivent être cautions de cet intérêt; de même tous les revenus, cens, péages, impôts, dîmes, propriétés, bailliages, villages, maisons, granges, prairies, gens, biens, pâturages, droits régaliens (?), champs, forêts, amendes (?) de haute et basse justice, cours d'eau, sources, octrois, et les autres appartenances, non exceptés et réservés en temps voulu; de même les biens du duc, où qu'ils soient, tant en pays allemand que romand, actuels ou à venir, et de quelque manière qu'ils soient parvenus, sont chargés de 60 florins de cens. Et cet achat est fait pour 1'200 florins d'or du Rhin, poids de Bâle, dont les vendeurs et co-vendeurs sont payés comptant par l'acheteur.

10 sceaux.

Annexe :

1532, mars 12. Jour de Saint-Grégoire, pape.

Antoine Buttschelbacher, bourgeois et habitant de Fribourg, déclare que comme son gracieux prince et seigneur, Charles, duc en Savoie, à Aoste et en Chablais, prince en Piémont, seigneur en Bresse, et comte à Romont, ainsi que les villes de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, comme principaux vendeurs; puis Humbert de Praroman, Walther von Landten, dit Heid, Jacob Vögelin, conseillers, Guillaume Arsent, chevalier (Junkherr) et Hans Seittenmacher, comme co-vendeurs, se sont engagés envers le noble Jacob de Rynach, et ses héritiers, pour 60 florins de cens et 1'200 florins payables chaque année, le dimanche de Letare, conformément à la lettre principale ci-attachées; et comme dans la sus-dite lettre de

rente principale, Hans Lenzburger, bourgeois à Fribourg est inscrit et désigné comme caution et co-débiteur, attendu qu'il fait désigner pour un bailliage et admodiance, avant d'avoir scellé la lettre, le duc, les villes et les co-vendeurs l'ont libéré vis-à-vis de Jacob von Rinach et l'ont mis, lui Butschelbach, à la place de Lenzburger. Il promet de remplir toutes les conditions fixées (Zu allen Artikeln une Puncten) jusqu'au paiement des 1'200 florins.

Son sceau.

C II 299 bis**1532, mars 12.**

Emprunt de 400 florins fait par Charles, duc de Savoie, à noble Adelberg de Baerenfels.

Charles, duc de Savoie, à Aoste et en Chablais, prince en Piémont, seigneur en Bresse et comte à Romont, ainsi que les baillis, châtelains, avoyers, bourgemestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et toutes les communautés, riches et pauvres, des villes de Moudon, Romont, Yverdon et Morges au bailliage de Vaud, voisines des seigneuries des villes de Berne et Fribourg; tous comme principaux vendeurs; en suite Jean, comte de Gruyère et Walther von Landten dit Heidt, Hans Seitenmacher (Gaspard Wernlin ?), tous bourgeois de Fribourg, Jacob Riede, boursier (Weihsler) et Hans-Erhart Reinhart, tous deux bourgeois de Bâle comme cautions, répondants et co-vendeurs solidaires, font savoir qu'ensemble et solidairement (en premier lieu le duc à cause de ses Etats, et en suite les villes sus-nommées ainsi que les co-vendeurs pour leur avantage et leur besoin), ils ont décidé et confirmé d'un commun accord de vendre et avoir donné à acheter pour eux, leurs héritiers et successeurs à perpétuité, à noble Adelberg de Baereenfels, leur ami particulièrement cher, qui a fait cet achat pour lui et ses héritiers, 20 florins bons du Rhin en or du poids de Bâle, que le vendeur principal et les co-vendeurs payeront annuellement à l'acheteur ou à ses héritiers, à Bâle, chaque dimanche de Letare soit à la mi-Carême, dès 1533.

Le duc et son comté de Romont, la ville et châtellenie de Thonon, la ville d'Yverdon, la châtellenie, seigneurie et baronnie de Gex, pareillement les villes de Moudon, Romont, Yverdon et Morges, leurs communautés, habitants et bourgeois, de même que les châtelains de ces villes et seigneuries, actuels ou futurs, sont responsables de cet intérêt avec tous les revenus, biens, péages, impôts, bailliages, villages, maisons, champs, prairies, gens, etc.

Cet achat est fait au prix de 400 florins de bon or du Rhin dont le vendeur et les co-vendeurs ont été payés comptant.

9 sceaux. (le 10e, celui de Morges, manque).

Annexe :

1536, août 1^{er}.

Hans Erhart Reinhart, bourgeois de Bâle, fait savoir que comme le seigneur de Gruyère et le seigneur Walther von Landten dit Heid, désignés comme le titre d'emprunt comme cautions, n'ont pas effectué le scellement de l'acte, le noble baron Adelberg de Bärenfels, acheteur, a bien voulu se contenter des autres cautions, et a tenu pour quitter les deux sus-nommés, et qu'il lui a transféré, ainsi qu'à ses héritiers, les charges inscrites dans l'acte d'emprunt, tant pour les intérêts que pour le capital, et qui leur incombaient.

En témoignage il a remplacé par son sceau ceux des deux sus-nommés.

C II 300

1532. Jour de Saint-Grégoire, pape.

Emprunt de 1'200 florins d'or du Rhin fait par Charles de Savoie à Jacob von Berrenfels.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer à Fribourg, Walther von Landten dit Heid, Jacob Vögelin, conseiller, Guillaume Arsent, Hans Lenzburger, Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, cautions et co-vendeurs; font savoir et reconnaissent avoir vendu à noble Jacob von Berenfels, qui a fait cet achat pour lui; pour noble Catherine von Kungspach, dite Nagler(in), et leurs héritiers, un cens annuel de 60 florins du Rhin, de bon or et poids de Bâle, payable à la mi-Carême, au jour de Letare, dès 1533. Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie de la baronnie de Gex; les villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois ainsi que les châtelains, présents et à venir, de ces seigneuries, qui doivent être chargés et liés pour ce revenu; tous les intérêts et biens de ces seigneuries, avec leurs gens et droits, maisons, etc.; les gens, biens, villes, châteaux, villages, revenus, etc., du duc, aussi

bien en pays allemand que romand; ceux des principaux vendeurs et des covendeurs, garantissent ce cens. L'achat est passé pour 1'200 florins du Rhin de bon or et poids.

12 sceaux.

Annexe :

1532. Jour de Saint-Grégoire, pape.

Antoine Butschelbach, bourgeois et habitant à Fribourg fait savoir que les vendeurs ci-dessus, nommés, ainsi que les co-vendeurs ont fait l'emprunt sus-mentionné, mais parce que Hans Lenzburger, désigné comme caution et co-débiteur a été désigné pour un bailliage avant d'avoir scellé l'acte ci-dessus. il a été libéré par le duc, les autres vendeurs et co-vendeurs et que lui, Butschelbach l'a remplacé.

Son sceau.

Au verso :

Marquardt Muller, notaire juré, déclare, en date du 8 mars 1569, que le cens annuel de 60 florins du Rhin, échéant au jour de Letare, a été pleinement racheté et payé par l'avoyer et conseil de Berne, par l'intermédiaire du messenger Henri Stammherr, avec remise des 1'200 florins de capital et des intérêts.

C II 301

1532, juin 25. Jeudi.

Emprunt de 900 florins (45 florins de cens annuel) fait par Charles de Savoie à l'Abbesse et au couvent de Klingenthal Zu Viedern (Bâle).

Charles de Savoie; les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer, à Fribourg; Walther von Landten, dit Heid; Jacob Vögelin, conseillers,

Antoine Bitschelbach et Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, co-vendeurs, confessent avoir vendu 45 florins du Rhin en or, poids de Bâle, de cens annuel aux dignes Dames Abbessse et couvent de Klingenthal zu Windern, Basel. Cet intérêt sera payé à Bâle, chaque année, le jour de Sainte-Marie-Madeleine. La première fois en 1533. Le duc et le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie, baronnie de Gex; les villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin; les habitants et bourgeois de ces communes ainsi que les châtelains actuels et à venir, sont garants de cet intérêt, de même que tous les revenus et biens de ces seigneuries et ceux du duc. L'achat est conclu pour 900 florins du Rhin en or.

11 sceaux. 1 manquant.

Au verso :

Le duc de Savoie [maintenant la ville de Berne] qui s'est substitué à lui, paye à la Sainte-Marie-Madeleine 45 florins en or, ou à la place 33 couronnes d'or et 3 pfennig de bon poids (ganz dick).

C II 302**1532, août 24. Mercredi.**

Emprunt de 700 florins du Rhin en or de bon poids de Bâle (35 florins du Rhin, en or, de cens annuel, comptés à raison de 3 couronnes de la frappe de France pour 4 florins). Fait par Charles de Savoie à Hans Jacob Loss, habitant à Bâle.

Charles de Savoie; les baillis, châtelains, bourgmestres, Petits et Grands Conseils de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer; Walther von Landten, dit Heid; Jacob Vögelin, conseillers, Antoine Butschelbach et Hans Seitenmacher, tous bourgeois à Fribourg, co-vendeurs solidaires; reconnaissent avoir vendu à Hans Jacob Loss, à Bâle, 35 florins du Rhin de cens annuel, comptés à raison de 3 couronnes de France pour 4 florins, qu'ils paieront chaque année, le jour de Sainte-Marie-Madeleine, Le duc, le comté de Romont; la ville et château de Thonon; la ville d'Yverdon; et le château, seigneurie de la baronnie de Gex; pareillement les villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains actuels et futurs de ces villes et seigneuries, garantissent l'intérêt de 35 florins. L'achat est passé pour 700 florins du Rhin en or.

11 sceaux. 1 manquant.

C II 303

1532, septembre 14. Samedi avant Saint-Matthieu, apôtre.

Emprunt de 200 florins d'or de bon poids du Rhin à Bâle, fait par Charles de Savoie, au savant seigneur Ludwig Beren, docteur ès Sainte-Ecriture et chanoine de la Cathédrale de Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Moudon, Romont, Yverdon et Morges, principaux vendeurs; Jean, comte de Gruyère, Walther von Landten, dit Heid, Hans Seitenmacher, Gaspard Werly, tous bourgeois à Fribourg, Jacob Rûde, boursier et Hans Erhart Reinhart, tous deux bourgeois à Bâle, co-vendeurs et cautions solidaires; déclarent avoir vendu au savant seigneur Ludwig Beren, docteur ès Sainte-Ecriture et chanoine de la Cathédrale à Bâle, 10 florins du Rhin de cens annuel, en or, payable le jour de la Saint-Matthieu. Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, le château et seigneurie de la baronnie de Gex; de même les villes de Moudon, Romont, Yverdon et Morges, leurs communautés, habitants et bourgeois, leurs châtelains, tous les revenus et biens de ces seigneuries; les biens, gens, villes, châteaux, etc., du duc, ceux des villes susnommées (Moudon, Romont, Yverdon et Morges), et ceux des co-vendeurs, présents et à venir, sont garants de cens. L'achat est passé pour 200 florins de bon or du Rhin, de bon poids de Bâle.

9 sceaux. Manquent ceux du comte de Gruyère et de Walther Heid.

C II 304

1532, septembre 16. Lundi. (Herbstmonat).

Emprunt de 600 florins d'or au soleil, fait par Charles de Savoie à noble Rodolphe Azenolffen (?) d'Andlow.

Charles, duc en Savoie; les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, et communautés des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs. Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer à Fribourg; Walther von Landten, dit Heid, conseiller, Antoine Butschelbach, Caff. Werlin et Hans Seitenmacher, marchand, (Kaufherr), bourgeois et habitants à Fribourg, co-vendeurs, reconnaissent avoir donné à vendre à noble Rodolphe Azenolffen (?) d'Andlow, 30 florins du Rhin, de chacun 3 couronnes d'or au soleil, au coin et du poids d'une couronne de France, comptés pour 4 florins du poids usité à Bâle, que les vendeurs payeront à Bâle, chaque année, le jour de la Sainte-Croix, en automne. Le duc, ceux du comté de Romont, de la ville et

château de Thonon, de la ville d'Yverdon, du château, seigneurie et baronnie de Gex; pareillement des villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs habitants, bourgeois et châtelains; les biens du duc, ceux des villes et des bourgeois et communautés de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin ainsi que ceux des co-vendeurs, garantissent ce revenu. L'achat est passé pour 600 florins du Rhin d'or à 3 couronnes d'or au soleil du coin d'une couronne de France, du poids et usage de Bâle et de tout le pays, comptées pour 4 florins.

12 sceaux.

C II 305**1352, septembre 23. Lundi après la Saint-Matthieu.**

Emprunt de 500 florins du Rhin (25 florins de cens) fait par Charles de Savoie à marguerite Freub(in), dite Lafelfinger(in), veuve de Chrisostanus Gengenbach, conseiller à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, et communautés de Romont, Yverdon, Morges, Nyon et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer à Fribourg, Walther von Landten, dit Heid, conseiller; Antoine Butschelbach, Gaspard Werli, et Hans Seitenmacher, tous bourgeois et domiciliés à Bâle, co-vendeurs solidaires; reconnaissent avoir vendu à Marguerite Freub(in) dite Lafelfingen(in), veuve de Chrisostanus Gengenbach, conseiller à Bâle, un cens annuel de 25 florins du Rhin en or, payable à Bâle le jour de Saint-Matthieu apôtre. Le duc, le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie et baronnie de Gex, les villes et bourgs de Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains actuels ou futurs établis dans ces villes et seigneuries, qui sont cautions pour cet intérêt; de même que les revenus et biens de ces seigneuries, garantissent cet emprunt. L'achat est passé pour 500 florins du Rhin, en or de bon poids de Bâle.

12 sceaux.

C II 306**1532, septembre 28. Samedi avant la Saint-Michel.**

Emprunt de 800 florins du Rhin (40 florins du Rhin en or de cens annuel), fait par Charles de Savoie à Anna Klingenfuss, veuve de Christophe Grobelz, conseiller à Baden en Argovie.

Charles de Savoie; les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Moudon, Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin; principaux vendeurs. Humbert de Perroman (Praroman), chevalier, ancien avoyer à Fribourg; Walther von Landten, dit Heid, conseiller; Antoine Butschelbach, Gaspard Werli et Hans Seittenmacher, bourgeois et habitants à Fribourg; co-vendeurs solidaires; vendent à Anna Klingenfuss, veuve de Christophe Grebelz, du conseil à Baden en Argovie, un cens annuel de 40 florins du Rhin en or, payable à la Saint-Michel. Le duc, le comté de Romont; la ville et château de Thonon; la ville d'Yverdon, le château et seigneurie de Gex; les villes et bourgs de Moudon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois ainsi que les châtelains actuels ou futurs de ces villes et seigneuries, garantissent cet intérêt, avec les revenus, biens et droits de ces seigneuries et les gens, biens, revenus, etc. du duc. L'achat est fait pour 800 florins du Rhin en or.

14 sceaux.

Annexe :

1545, novembre 28. Samedi (Wintermonat), à l'aube.

L'avoyer et conseil de la ville de Berne déclarent que après que le duc Charles a fait l'emprunt ci-dessus, et comme les villes et bourgs susnommés l'ont souscrit avec lui en même temps que les co-vendeurs, Christophe Grebell leur a fait parvenir la lettre ci-attachée par Henri Güenberg, bourgeois de Berne et demande à remplacer les co-vendeurs décédés, soit Walther Heid, Antoine Butschelbach, Gaspard Werly et Hans Seittenmacher, ce qui ne leur a pourtant semble ni facile, ni urgent; l'avoyer et le conseil ont promis de tenir les engagements prix dans la lettre d'emprunt tant pour le cens que pour le capital.

Sceau de Berne.

C II 307

1352. Lundi après la Saint-Michel.

Emprunt de 1'100 florins, fait par Charles de Savoie à Hans Fridle Irmi, conseiller à Bâle.

Charles de Savoie; les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands, Conseils, communautés et bourgeois de Romont,

Yverdon, Morges, Moudon, Nyon et Cudrefin; principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer, Walther von Landten dit Heid, conseiller; Antoine Butschelbach, Gaspard Werlin et Hans Seitenmacher, tous bourgeois et habitants à Fribourg, co-vendeurs et cautions; reconnaissent avoir vendu à Hans Fridle Irmi, conseiller à Bâle, comme tuteur de Veltin (Valentin) Irmi et de Barbara, sa soeur, veuve de Félix Irmi son frère, et de ses enfants, un cens annuel de 55 florins dont 20 florins du Rhin en or, et 35 florins en monnaies comptés à raison d'une livre 5 schillings en bons pfennigs neufs de Bâle, dits steblers, pour un florin, payable le jour de la Saint-Michel. Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie de la baronnie de Gex; les villes et bourgs de Morges, Moudon, Nyon, Rue et Cudrefin, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains de ces seigneuries; les revenus et biens de ces dernières, ceux du duc, garantissent cet emprunt. l'achat est passé pour 1'100 florins, dont 400 florins du Rhin, de bon or et poids de la ville de Bâle, et 700 florins en monnaie, comptés à raison d'une livre et 5 schillings en bons stebler de Bâle pour chaque florin.

13 sceaux.

Annexe :

1536, janvier 10. Lundi.

Jacob Rudi, conseiller et boursier (Stattwechsler) à Bâle, Hans Erhart Reinhart, bourgeois à Bâle; font savoir que le duc Charles et ses villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Moudon, Nyon et Cudrefin, principaux vendeurs; et les co-vendeurs nommés dans l'acte de 1532, lundi après la Saint-Michel ayant emprunté à Hans Fridlin Grini, tuteur des enfants de Félix Grini, 1'100 florins, et Antoine Butschelbach et Walther von Landten étant décédés, Nicolas Grini comme successeur du tuteur des enfants sus-mentionnés a demandé deux autres cautions à leur place, et que, le duc les a fait prier de se porter comme tels. Ils promettent de remplir ensemble et solidairement les engagements contenus dans l'acte d'emprunt.

2 sceaux.

C II 308

1532, septembre 30. Lundi après la Saint-Michel.

Emprunt de 800 florins (40 florins de cens annuel) fait par Charles de Savoie à Hans Fridle Irme, bourgeois et conseiller à Bâle, comme

tuteur de Ursule, Rosine, Anna et Madeleine, soeurs, filles de feu Damien Irmî, son frère.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, communautés, des villes et bourgs de Romont, Yverdon, Moudon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer à Fribourg; Walther von Landten dit Heid, conseiller; Antoine Butschelbach, Gaspard Werlin et Hans Seitenmacher, tous bourgeois et domiciliés à Fribourg, co-vendeurs solidaires; déclarent avoir vendu à Hans Fridle Irme, bourgeois et conseiller à Bâle, comme tuteur des soeurs Ursule, Rosine, Anna et Madeleine, filles de feu Damien Irmî, son frère, 40 florins de cens annuel, soit 20 florins du Rhin, en or, de bon poids de Bâle, et 20 florins en monnaie, comptés à raison d'une livre et 5 schillings de bons pfennigs neufs de Bâle pour le florin. Le duc et son comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie, baronnie de Gex; les villes et bourgs de Morges, Moudon, Nyon, Rue et Cudrefin; les habitants et bourgeois de ces communautés, les châtelains actuels ou futurs, établis dans ces villes et seigneuries, garantissent cet intérêt, lequel est payable chaque année, pour la première fois le jour de la Saint-Michel 1533.

13 sceaux.

C II 309**1532. Lundi (?) après la Saint-Michel.**

Emprunt de 400 florins du Rhin, en or (40 florins du Rhin, en or, de cens annuel), fait par Charles de Savoie à Hans Fridle Irme, conseiller à Bâle.

Charles de Savoie; les baillis, châtelains, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer à Fribourg; Walther von Landten dit Heid, conseiller, Antoine Butschelbach, Gaspard Werli et Hans Seitenmacher, tous bourgeois et habitants à Fribourg, co-vendeurs solidaires; reconnaissent avoir vendu à Hans Fridle Irme, conseiller à Bâle, 20 florins du Rhin, de bon poids, en or, de cens annuel, payables à chaque Saint-Michel. L'intérêt est garanti par les biens du duc, du comté de Romont, de la ville et château de Thonon, de la ville d'Yverdon, de la ville et château de la baronnie de Gex, des villes et bourgs de Morges, Moudon, Nyon, Rue et Cudrefin, de leurs communautés, habitants et bourgeois. L'achat est passé pour 400 florins du Rhin, en or, de bon poids.

13 sceaux.

C II 310**1533, septembre 29. Mardi après la Saint-Michel.**

Emprunt de 1'500 florins du Rhin, de bon or et poids, fait par Charles de Savoie à Matthieu Herkel, bourgeois et habitant à Thann en Alsace.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Moudon, Romont, Yverdon et Morges, principaux vendeurs; Jean, comte à Gruyère et Walther von Landten dit Heid, Hans Seitenmacher et Gaspard Werly, bourgeois à Fribourg; Jacob Riede (wechsler), changeur ou banquier, et Hans Erhart Reinhart, tous deux bourgeois à Bâle, co-vendeurs et cautions solidaires; font savoir qu'ils ont vendu à Matthieu Herkel, actuellement bourgeois et habitant à Thann en Alsace (Oberelsas), qui a fait cet achat pour lui-même, sa femme Agnès et leurs héritiers, un cens annuel de 75 florins d'or, de chacun comptés à 3 couronnes de la frappe d'une couronne de France pour quatre florins, payable le jour de la Saint-Michel, dès 1534. Le duc et le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie de la baronnie de Gex; les villes et bourgs de Moudon et Morges, leurs communautés, habitants et bourgeois, leurs châtelains, les biens et revenus de ces seigneuries; ceux du duc; garantissent cet emprunt. L'achat est passé pour 1'500 florins de bon du Rhin.

Annexe :

1538, novembre 14.

L'avoyer et conseil de Berne font savoir que comme le duc de Savoie défaillant, comme débiteur principal et, avec lui, quelques villes du Pays de Vaud et quelques personnes désignées dans la lettre ci-annexée comme cautions, contre Mathis Herkell pour 70 florins d'or de cens annuel payables selon le texte de la lettre de cens, et comme quelques-unes des cautions décédées ont été rayées, et comme 2 sceaux manquent à la lettre principale, Mathis Herkell a sollicité le remplacement des cautions décédées, et que pour lui garantir l'intérêt et le capital, ils ont décidé de payer le même intérêt annuel que les deux dont les sceaux manquent.

Au verso :

1569, juin 9. Jeudi.

Balthasar Hem, le jeune, notaire juré et caution (?) à Bâle, déclare que Auguste Herkel, bourgeois à Thann, fondé de pouvoir de son père a reconnu devant lui que Heinrich Stammher, messenger (juré de la ville de Berne) lui a payé 1'500 florins d'or de capital et 47 couronnes d'or au soleil, et qu'ainsi cette lettre de rente est acquittée (annulée).

C II 311

1535, juin 22. Le mardi avant Saint-Jean-Baptiste.

Emprunt de 130 florins du Rhin, en or, de cens annuel fait par Charles de Savoie à Hans Jacob Loss, habitant à Bâle.

Charles de Savoie; les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communes des villes et bourgs de Moudon, Yverdon, Romont, Morges et Thonon, principaux vendeurs;man Techtermann, conseiller à Fribourg; Jacob Rodin, boursier (Statwechsler), Wolff Jacob Hutschin, tous deux conseillers; Basthion Ileffer et Hans Erhart Reinhart, tous bourgeois à Bâle, comme cautions, débiteurs et co-vendeurs solidaires; font savoir que, pour leur utilité et leurs besoins communs, ils ont décidé un achat perpétuel et loyal, qu'ils confirment avoir vendu et donné à acheter :

- 1) le duc, les comtés et seigneuries sus-mentionnées, qu'il lie aux conditions ci-après à Hans Jacob Loss à Bâle, qui a fait cet achat, de 130 florins d'or, poids de Bâle, de cens annuel;
- 2) les co-vendeurs garantissent le paiement chaque année, à Bâle, à la Saint-Jean-Baptiste, et pour la première fois en 1536.

Le duc, principal vendeur; le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château et la baronnie de Gex, les villes et bourgs de Morges et Thonon, leurs habitants et bourgeois, leurs châtelains, qui sont chargés et liés pour cet intérêt; tous les revenus, péages, impôts, dîmes, propriétés, bailliages, villages, maisons, granges, etc., de ces seigneuries; pareillement les biens du duc, ses villes, châteaux, droits, impôts, services, etc., tant en pays allemands que romands, actuels ou à venir, puis les villes sus-mentionnées, leurs bourgeois et communautés, également comme principaux vendeurs avec le duc; de même les co-vendeurs; leurs

héritiers et leurs biens sont hypothéqués pour cet intérêt. L'achat est passé pour 2'600 florins du Rhin de bon poids (monnaie de Bâle) dont les vendeurs ont été payés comptant.

11 sceaux.

C II 312**1535. Mardi avant la Saint-Jean-Baptiste.**

Emprunt de 45 florins d'or, de cens annuel, fait par Charles de Savoie à Arbogast von Andlow.

Charles de Savoie; les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, petits et grands conseils, communautés des villes et bourgs de Moudon, Yverdon, Romont, Morges et Thonon, principaux vendeurs; Ulmann Techtermann, conseiller à Fribourg; Jacob Riedin, boursier de l'Etat, Wolff Jacob Hustschin, aussi conseiller; Basthian Hoffer, et Hans Erhart, Reinhart, tous bourgeois à Bâle, co-vendeurs, cautions et débiteurs solidaires, reconnaissant avoir en commun et solidairement, vendu et donné à acheter à leur cher et bon ami Arbogast d'Andlow, 45 florins du Rhin en or, poids de Bâle, payables chaque année le jour de Saint-Jean-Baptiste, à Bâle. Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, le château, seigneurie de la baronnie de Gex; les villes et bourgs de Moudon, Morges et Thonon, leurs communautés, habitants et bourgeois, les châtelains de ces villes et seigneuries, sont garants de cet intérêt, ainsi que les biens du duc, présents et à venir, tant en pays allemands que romands, ceux des bourgeois des villes de Moudon, Romont, Yverdon, Morges et Thonon et ceux ces co-vendeurs. L'achat est passé pour 900 florins du Rhin, en or, payés comptant aux vendeurs.

11 sceaux.

C II 313**1535. Mardi avant la Saint-Jean-Baptiste.**

Emprunt de 75 florins en or de cens annuel, fait par Charles de Savoie à noble Hans Nagel, von der alten Schönstein.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés des villes et bourgs de Moudon, Yverdon, Romont, Morges et Thonon (Thonnow), principaux vendeurs; Ulmann Techtermann, conseiller à Fribourg; Jacob Riede, boursier (Statwechsler), Wolff Jacob Hustschin, tous deux

conseillers; Basthian Heffer et Hans Erhart Reinhartmteus bourgeois à Bâle, co-vendeurs solidaires; déclarent avoir vendu à Hans Nagel, von der alten Schönstein, 75 florins du Rhin, en or, de cens annuel, payable à la Saint-Jean-Baptiste. Le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, la seigneurie et baronnie de Gex; les villes et bourgs de Moudon, Morges et Thonon, leurs communautés, habitants et bourgeois, avec leurs biens, garantissent cet emprunt, de même que les biens du duc. L'achat est contracté pour 1'500 florins du Rhin, en or.

9 sceaux. 2 manquants.

C II 314**1535. Mardi avant la Saint-Jean-Baptiste.**

Emprunt de 1'000 florins fait par Charles de Savoie à Jacob Riedin, boursier ou trésorier (Staatswechsler) et conseiller à Bâle.

Charles de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés de Moudon, Yverdon, Romont, Morges et Thonon, principaux vendeurs. Ulmann Techtermann, conseiller à Fribourg; Wolff Jacob Hutschin, conseiller; Basthion Heffer et Hans Erhart Reinhart, tous bourgeois à Bâle, co-vendeurs, cautions et débiteurs; font savoir qu'ils ont vendu à Jacob Riedlin, boursier d'Etat à Bâle (trésorier et conseiller) un cens annuel de 50 florins du Rhin, de bon or et poids, payable à la Saint-Jean-Baptiste. Le duc, le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon; le château, seigneurie et baronnie de Gex; les villes et bourgs de Moudon, Morges et Thonon, leurs communautés, habitants et bourgeois; les châtelains de ces seigneuries, tous les revenus et biens de ces dernières, ainsi que leurs appartenances, et ceux du duc, garantissent cet emprunt. L'achat est passé pour 1'000 florins du Rhin, de bon or et poids.

10 sceaux.

C II 314 bis**1535. Mardi avant la Saint-Jean.**

Emprunt de 2'000 florins du Rhin fait par le duc de Savoie à Blaise Schöllin, conseiller et bourgeois de Bâle.

Charles, par la grâce de Dieu, duc de Savoie, à Aoste et en Chablais, prince en Piémont, seigneur en Bresse, comte à Romont, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, Petits et Grands Conseils, bour-

geois, communautés, riches et pauvres des villes et bourgs de Moudon, Yverdon, Romont, Morges et Thonon, comme principaux vendeurs; Ulman Techtermann, conseiller à Fribourg; Jacob Reide, trésorier d'Etat et Wolf Jacob Hutschin, tous deux conseillers; Rasthion Heffer et Hans Erhart Reinhart, tous bourgeois de Bâle, comme co-vendeurs, cautions solidaires et débiteurs, font savoir et reconnaissent qu'ensemble et solidairement ils ont vendu et donné à acheter, pour eux et leurs héritiers, au seigneur Blaise Schöllin, conseiller et bourgeois de Bâle, qui a fait cet achat pour lui, pour sa femme, Verena Rysin et leurs héritiers ainsi que pour toute personne qui aura ce titre en mains, ou le possédera légalement, la somme de 100 florins du Rhin comptés à raison d'une livre et cinq Schillings Stebler (Le stebler était une ancienne menue monnaie suisse et spécialement bâloise, portant l'empreinte d'une crosse d'évêque, et dont 60 valaient un florin du Rhin d'or) de bonne valeur bâloise chacun, payables chaque année à Bâle à la Saint-Jean-Baptiste.

Cet achat est fait pour la somme de 2'000 florins du Rhin d'une livre et 5 schillings de bons steblers bâlois.

11 sceaux.

Au verso :

Il est porté à la connaissance de chacun qu'ensuite des dispositions testamentaires de Blaise Schöllin, qui a légué à chacun de ses cousins, Martin et Hans Schöllin, selliers, bourgeois de Bâle, 1'000 florins, ses exécuteurs testamentaires, maître Gaspard, Schöllin, conseiller, et Hans Jacob Loss, bourgeois de Bâle, ont remis le présent titre d'emprunt au lieu des 2'000 florins en argent aux sus dits, et qu'ainsi ils jouiront du capital et des intérêts échus. Du 28 mars 1560. Signé : Hans Jacob Wild, greffier juré du Tribunal de Bâle.

C II 315**1535, juin 25. Vendredi après la Saint-Jean-Baptiste.**

Emprunt de 1'000 florins du Rhin en or (50 florins de cens annuel) fait par Charles de Savoie à Nicolas Gringy à Bâle.

Charles de Savoie, et les baillis, avoyers, etc., de Moudon, Romont et Yverdon, principaux vendeurs; Ulmann Techtermann, conseiller à Fribourg; Jacob Riedin et Wolff Jacob Hutschin, conseiller, et Hans Erhart Reinhart, tous trois bourgeois à Bâle, les quatre comme co-vendeurs, déclarent avoir vendu à Nicolas Irmi, bourgeois à Bâle,

50 florins du Rhin, en or, de cens annuel, payables le jour de la Saint-Jean-Baptiste à Bâle. L'emprunt est garanti par le duc, le comté de Romont, la ville et château de Thonon, la ville d'Yverdon, la seigneurie et baronnie de Gex; les villes de Morges, leurs communautés, habitants et bourgeois, et les châtelains, actuels et futurs; de même que tous les revenus et biens de ces seigneuries, les bourgeois et communautés des villes d'Yverdon, Romont, Moudon, comme principaux vendeurs, avec les biens du duc. L'achat est passé pour 1'000 florins du Rhin, on or.

8 sceaux.

Au verso :

Hieronimus Oberriet déclare avoir reçu, le 21 novembre 1570, pour le capital inscrit, 819 couronnes au soleil et 6 batz.

C II 316**1535. Vendredi après la Saint-Jean-Baptiste.**

Emprunt de 2'500 florins du Rhin (125 florins de cens annuel), fait par Charles de Savoie à Veronika Nargel-von Leuffen, à et Arbogast von Andlow.

Charles, duc en Savoie, à Aoste et en Chablais, prince en Piémont, seigneur en Bresse (Prussia) et comte à Romont, et vicaire perpétuel du Saint-Empire romain, ainsi que les baillis, avoyers, Petits et Grands Conseils, bourgeois et communautés des villes et bourgs de Moudon, Romont et Yverdon, comme principaux vendeurs; Ulmann Techtermann, conseiller à Bâle, Jacob Riedin, Wolff-Jacob Hutschin, tous deux conseillers à Bâle, et Hans Erhart Reinhart, bourgeois à Bâle, tous quatre comme cautions et co-vendeurs solidaires; reconnaissent avoir donné à vendre à noble Dame Veronika Nagel(in), née von Leuffen, et à noble Arbogast von Andlow; 125 florins du Rhin en or de cens annuel, qu'ils paieront aux acheteurs à la Saint-Jean-Baptiste. Le duc, ceux du comté de Romont, de la ville et château de Thonon, de la ville d'Yverdon, du château et baronnie de Gex; pareillement les villes de Morges et Nyon, leurs habitants, bourgeois et châtelains, les revenus, etc., de ces seigneuries; les biens, villes, châteaux, etc., du duc, présents et à venir; les villes de Moudon, Romont et Yverdon, et chacun des co-vendeurs; solidairement ou séparément, et leurs biens, garantissent le paiement de ce revenu. L'achat est passé pour 2'500 (Drithalb thusendt) florins du Rhin en or.

8 sceaux.

C II 317

1519-1560.

Vingt-deux lettres relatives aux emprunts qui précèdent et dont on trouvera le détail au répertoire des fiches.

C II 318

1517. Jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste.

Emprunt de 1'400 florins du Rhin fait à savant Thuring Frick, docteur en droit, conseiller à Berne.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu à savant Thuring Frick, docteur en droit, conseiller à Berne, un cens annuel de 70 florins d'argent du Rhin, de bon poids, payable à chaque Saint-Jean-Baptiste. Il hypothèque sa seigneurie de Thonon avec toutes ses dépendances, et pour donner plus de sûreté à l'acheteur et aux siens, fournit comme cautions les nobles Louis d'Erlach, Christophle de Diesbach, Bartholomé May, conseillers, et Barnard Armbruster, bourgeois de Berne.

4 sceaux.

C II 319

1517. Fête de Saint-Mathieu, apôtre.

Emprunt de 240 florins, fait à honorable dame Barbara Schopffer, femme de Wilhelm Hugenn de Sulcz.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu à honorable Dame Barbara Schopffer, femme de Wilhelm Hugenn de Sulcz, 12 florins du Rhin, en or, payables à chaque Saint-Mathieu apôtre, 8 jours avant ou après, à Berne.

Il donne en garantie la ville et comté de Romont, avec toutes ses dépendances et pour plus de sûreté, porte comme cautions Bartholomé May, conseiller, et Barnard Armbruster, bourgeois de Berne.

3 sceaux.

C II 320

1517. Fête des Sts-Simon et Jude apôtres.

Emprunt de 955 couronnes fait aux frères Sébastien, Hans-Rodolph et Louis de Diesbach.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu aux frères Sébastien, Jean-Rodolphe et Louis de Diesbach et à leurs successeurs de la branche de Ringgoltinger, 47 couronnes au soleil, au coin de France et 3 Dickpfennigs, le tout en monnaie coursable à Berne, payable à chaque fête des Sts-Simon et Jude audit Berne. Il tient quitte lesdits acheteurs, ceux-ci lui ayant payé comptant 955 couronnes.

Il donne en garantie son péage de Nyon avec ses droits et appartenances et fournit pour cautions Bartholomé Mey, conseiller, Louis d'Erlach, Christophle de Diesbach et Bernhard Armbruster, bourgeois de Berne.

3 sceaux. 2 manquants.

Annexe :**1544, janvier 5. Samedi.**

Le lieutenant de l'avoyer et le Conseil de Berne font savoir que noble Hans-Rodolph de Diesbach, leur ami, membre du Conseil, s'est présenté devant eux, ce jour et leur a communiqué la lettre de rente ci-attachée, demandant qu'ils garantissent la rente due par le duc de Savoie, puisqu'ils ont reconnu ladite lettre comme valable. le 5 janvier 1537 et que la rente a été payée. Sur quoi ils ont promis de maintenir ladite lettre en force.

1 sceau.

C II 321

1517, octobre 21.

Emprunt de 500 florins fait à l'honorable Hans Lobsinger (Lopsinger), bourgeois et habitant à Berne.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu à honorable Hans Lopsinger, bourgeois de Berne, y domicilié, 25 florins du Rhin de bon poids qu'il payera à lui ou à ses héritiers, chaque année à la fête des 10'000 (1'000) Vierges, le 21 octobre, 8 jours avant ou après, à

Berne. Il donne en garantie la seigneurie de Nyon avec toutes ses appartenances. Et pour plus de sûreté, il lui donne pour cautions solidaires les nobles Louis d'Erlach, Christophle de Diesbach, Bartholomé Mey, conseillers, et Barnard Armbruster, bourgeois de Berne.

5 sceaux.

Annexe :

1574, avril 16. Vendredi.

Hans-Heinrich von Landten dit Heyd et Jacob Vogt, tous deux bourgeois de Berne, maître de la Corporation (Chambre) des Tanneurs, font savoir que lorsque noble Jérôme Manuel, trésorier et conseiller à Berne a prié ladite Corporation, il y a environ 7-8 ans, de lui prêter 600 livres du poids de Berne, ils ont, après délibération et par ordre des seigneurs maîtres et compagnons de dite Corporation, et sur requête dudit trésorier satisfait à dite demande sans écrire la lettre de rente, sur quoi lesdits maîtres, ensuite de l'invitation de dite Chambre, ont vendu et remis au noble trésorier Manuel une lettre de rente dûment scellée contre le feu duc Charles de Savoie, principal débiteur, portant comme cautions les nobles Louis d'Erlach, Christophle de Diesbach, Bartholomé Mey et Bernhard Armbruster, et garantissant un cens annuel de 25 florins du Rhin, lettre qui a été donnée avec d'autres à la Corporation des Tanneurs par noble Adrien Baumgartner.

C II 322

1517. Saint-Martin.

Emprunt de 1'000 couronnes fait à honorable et vertueuse Elizabeth Bÿlin, veuve de Jost Kochli.

Charles, duc de Savoie, principal débiteur; Jacob Xydola, Ulman Techtermann, Franz Mülibach, tous trios conseillers; Gaspard Wernli, banneret; Jacob Vögeli, et Wilhelm Ceso, bourgeois de Fribourg; tous six cautions solidaires; font savoir qu'ils ont reçu comptant de honorable et vertueuse dame Elizabeth Bylin, veuve de Jost Kochli 1'000 couronnes au soleil, au coin de France, en or,

contre lesquels ils vendent à ladite Dame 50 couronnes au soleil, en or, de cens annuel, qu'il lui payeront chaque année à la fête de Saint-Martin évêque, 8 jours avant ou après, à Lucerne, à leurs propres frais et risques. Le duc hypothèque la seigneurie de Thonon avec toutes ses dépendances.

Annexe :

1538. Lundi, l'autre jour de décembre.

L'avoyer et Conseil de Berne font savoir que leur combourgeois Antoine Lombach leur a livré comptant 1'000 couronnes d'or au soleil au coin de France, au moyen desquelles ils ont racheté un cens annuel de 50 couronnes de Dame Elizabeth Bylin, veuve de Jost Köchli, que feu le duc Charles de Savoie lui devait selon l'acte ci-attaché, et qu'ils lui ont remise, promettant de lui en payer l'intérêt.

C II 323

1518. Saint-Jean-Evangéliste.

Emprunt de 600 florins fait à noble Gaspard Wiler, banneret et conseiller de Berne.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu à noble Gaspard Wiler, banneret et conseiller à Berne, 30 florins du Rhin en or, payable à chaque fête de Saint-Jean-Evangéliste. Il donne en garantie la seigneurie de Thonon avec ses appartenances, et si elles sont insuffisantes, toutes ses autres possessions, et pour plus de sûreté porte pour cautions les nobles Bartholomé Mey, conseiller, et Bernard Armbruster, bourgeois de Berne.

Sceaux manquants.

C II 324

1519. Saint-Martin.

Emprunt de 1'000 florins fait à vertueuse Dame Logisa de Herttenstein.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu à vertueuse Dame Loysa de Herttenstein, 50 florins bons du Rhin en or, qu'il lui payera chaque année, à Lucerne, à la Saint-Martin, 8 jours avant ou après. Il donne en garantie la seigneurie de La Tour avec toutes ses appartenances et porte pour cautions les nobles Bartholomé Mey, Christo-

phle de Diesbach et Bernhard Armbruster, tous bourgeois et conseillers à Berne.

3 sceaux. 2 manquants.

Annexe :

1538, juin 26.

Le lieutenant de l'avoyer et le Conseil de Berne font savoir que noble Antoine d'Erlach, bourgeois de Lucerne, s'est présenté devant eux, ce jour, et leur a exposé comme quoi sa femme (?) possède une rente de 50 florins du Rhin contre le feu duc de Savoie selon la lettre ci-attachée et à demandé, puisque l'hypothèque est tombée en leurs mains et que les cautions sont décédées, qu'ils lui donnent d'autres garanties. Sur quoi, ils ont promis pour eux et leurs successeurs de tenir les engagements fixés dans cette lettre, soit en payant l'intérêt annuel, soit autrement.

1 sceau.

Au dos :

1553, novembre 24.

Les soussignés ont reçu de noble Hans Steiger, trésorier de la ville de Berne, le remboursement de cette lettre de rente, intérêts et capital, au nom et par ordre de l'honorable conseil de la ville, sur quoi ils lui ont remis cette lettre. Signé : Peter Zender. Sébastien Summer.

C II 325

1520, mai 3. Nice.

Les villes de Berne et de Soleure ayant cautionné le duc de Savoie pour des emprunts montant à 10'000 florins d'or du Rhin contractés auprès de divers particuliers de Bâle, le duc leur hypothèque tous ses biens du Pays de Vaud et leur donne comme cautions le comte Jean de Gruyère et le comte René Benoît de Challant. Signé : Charles. Contre-signé : Puigon.

Sceaux pendants sur papier des comptes de Gruyère et de Challant.

C II 326 **1527, janvier 12. Chambéry.**

Réversales du duc de Savoie en faveur des villes de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, cautions d'un emprunt de 1'100 écus contracté à Bâle à l'occasion d'un différend existant entre Hugonete de Saint-Trévis, dame de la Sarra, et François et Jaques de Gingins, seigneurs du Châtelard. Signé : Charles. Contresigné : Fontanel.

C II 327 **1528, juin 20. Chambéry.**

Le duc Charles de Savoie reconnaît devoir au seigneur Barthélemy de May (Madus) la somme de 520 écus d'or au soleil, en raison de la cession d'une obligation de Jean Lorideau de Lyon contre François Richardon et Pierre Mormoux. La rente est payable le jour de la Saint-Laurent, 10 août, et elle est assignées sur les redevances du lieu et mandement de Cudrefin. Signé : Charles. Contresigné : Alardet. Titre cancelé.

C II 328 **1528 (jour et mois en blanc).**

Le duc de Savoie ayant racheté de Michel, baron de Viry, les châteaux, mandements, rédition, biens et droits de Rolle et de Mont-le-Vieux, à la condition par ce dernier d'être déchargé d'une dette de 3'000 livres coursables à Berne, soit de 1'000 écus d'or au soleil, au profit de feu Jean de Diesbach qui l'avait léguée à la ville de Berne en faveur de ses pauvres, le duc reconnaît cette date en faveur de Léonard Tremp, maître de l'aumône de la ville de Berne, donnant comme cautions le comte Jean de Gruyère et Georges de Rive, et assignant ladite dette sur les revenus de Rolle et de Mont-le-Vieux. Suit le texte de l'engagement contracté le 28 janvier 1522 au couvent des cordeliers de Genève par Michel de Viry, principal, et Aymon de Genève-Lullin, caution, en faveur de Jean de Diesbach.

Les sceaux annoncés du duc, du comte de Gruyère et de Georges de Rive manquent.

C II 329 **1528. Fête de la Sainte-Croix, en mai.**

Emprunt de 1'800 livres fait à Antoine Noll, bourgeois et conseiller de Berne.

Charles, duc de Savoie, déclare avoir vendu à honorable et prudent Antonin Noll, bourgeois, conseiller et habitant à Berne, 90 livres-pfenings, monnaie coursable à Berne, payables à Berne à chaque fête de l'Invention de la Croix. Il donne en garantie sa maison de Donneloye au Pays de Vaud, dans l'évêché de Lausanne, avec toutes ses appartenances, et dans le cas où elle ne suffirait pas, tout le Pays de Vaud.

2 sceaux manquants. L'un d'eux est épinglé à l'acte.

C II 330**1528. Saint-Barthélemy apôtre.**

Emprunt de 520 couronnes du poids de France, fait à Antoine Spillman, bourgeois de Berne.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu à Antoine Spillman, ancien banneret et conseiller à Berne, un cens annuel de 26 couronnes au soleil en or et du poids du coin de France, payable à Berne à chaque fête de l'élévation de la Croix, au premier mois d'automne, ou dans les 8 jours suivants, dans sa maison. Il donne en garantie le château, village et toute la seigneurie de Rolle au Pays de Vaud, sur le lac de Genève. Et pour que l'acheteur et les siens soient mieux assurés du capital et des intérêts, il leur a donné pour cautions noble Georges de Rive, seigneur de Prangins, à Payerne, et Antonin Noll, conseiller à Berne.

Sceaux coupés.

C II 331**1528. Saint-Barthélemy apôtre.**

Lettre en faveur d'Antoine Noll conseiller à Berne, caution d'un emprunt de 520 couronnes.

Charles, duc de Savoie, fait savoir que lorsqu'il a emprunté à Antonin Spillman, ancien banneret et conseiller à Berne 520 couronnes au soleil au coin de France et lui doit un cens annuel de 26 couronnes payable à la Sainte-Croix d'automne, pour lesquels il a donné en garantie le château et village de toute la seigneurie de Rolle au Pays de Vaud. A sa demande, Antoine Noll, conseiller à Berne, et Georges de Rive, seigneur de Prangins, se sont portés cautions. Et comme il ne serait pas juste, puisque cette somme a été employée au seul profit

du duc, que lui, ses héritiers ou quelqu'un de ses amis souffrent quelques préjudice ou soient obligés de dédommager, il a promis de décharger ledit Noll et les siens de toute caution, et, s'ils venaient à devoir payer ce cens ou la somme capitale, de les rembourser dans les 5 ans qui suivront la date de cette lettre.

Sceau manquant.

C II 332**1528, le 5e jour du premier mois d'automne.**

Emprunt de 1'000 florins du Rhin fait à Jacob Conrad, bourgeois de Soleure.

Charles, duc de Savoie, fait savoir qu'il a vendu à honorable Jacob Conrad, bourgeois et habitant à Soleure, un cens annuel de 50 florins d'or du Rhin, payables à chaque Saint-Matthieu apôtre ou dans les 8 jours suivants, en or du Rhin ou à raison de 3 couronnes d'or, du coin de France, pour 4 florins.

Il hypothèque le château et village de Rolle et, pour donner plus de sûreté à l'acheteur et aux siens, fournit pour cautions les nobles Georges de Rive, seigneur de Prangins, bourgeois de Payerne, et Louis de Diesbach, seigneur de Signau.

3 sceaux dont l'un n'a plus que sa partie postérieure.

Au dos :

1551, juillet 1^{er}.

Noble Hans Steiger, trésorier et conseiller à Berne a remboursé Nicolas Schaller, au moyen de 800 couronnes d'or, 300 couronnes comptées pour 400 florins du Rhin.

C II 333**1531, août 8. Jeudi avant la Saint-Laurent.**

Emprunt de 600 florins fait à Hans Meisterlin le meunier, bourgeois de Rheinfelden.

Charles, duc de Savoie, principal vendeur, avec les villes de Romont, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin; Humbert de Praroman, chevalier et avoyer; Jacob Vögelin, Wilhelm, Arsent, Hans Lentzburger et Hans Seyttenmacher, tous bourgeois et conseillers de Fribourg, co-vendeurs solidaires; font savoir qu'ils ont vendu et vendent à honorable Hans Meisterlin le meunier, bourgeois de Rheinfelden, un cens annuel de 30 florins en argent, chaque florin compté à raison d'une livre et 5 schillings payable à chaque fête de Saint-Laurent, martyr.

11 sceaux.

C II 334**1532, mars 12. Mardi.**

Emprunt de 2'000 florins fait à noble Adelberg de Berenfels.

Charles, duc de Savoie, les villes et bourgs de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer de Fribourg; Walther von Landten dit Heid, Jacob Voegelin, conseillers, Hans Lentzburger et Hans Seitenmacher, bourgeois dudit Fribourg, co-vendeurs et cautions solidaires; font savoir qu'ils vendent à noble Adelberg de Berenfels un cens annuel de 100 florins du Rhin en or, du poids de Bâle, payables audit Bâle à chaque dimanche de Letare.

11 sceaux.

Annexe :

1532, mars 12. Mardi.

Antoine Buttschelbach, bourgeois et habitant de Fribourg, fait savoir qu'honorable Hans Lentzburger, porté comme co-débitteur et caution dans la lettre de rente ci-dessus, s'est fait inscrire pour un bailliage et une admodaine auprès du duc, avant d'avoir scellé cette lettre de son sceau, il l'a remplacé comme caution.

1 sceau.

C II 335**1352, septembre 16. Lundi.**

Emprunt de 500 florins fait à noble Rodolphe Manolffen d'Andlau.

Charles, duc de Savoie, les baillis, châtelains, avoyers, bourgmestres, bourgeois et communautés de Romont, Yverdon, Morges, Nyon, Rue et Cudrefin, principaux vendeurs; Humbert de Praroman, chevalier, ancien avoyer de Fribourg, Walther von Landten dit Heid, Antoine Butschelbach, Gaspard Werlin et Hans Seitenmacher, conseillers, bourgeois et habitants à Fribourg co-vendeurs et cautions solidaires, font savoir qu'ils ont venu et vendent à noble Rodolphe Manolffen d'Andlau, leur cher et bon ami, qui a fait cet achat au nom et comme tuteur des frères Philippe Jacob d'Andlau, et des soeurs Euphrosine Agnès et Mergelin d'Andlau, ainsi que de leurs héritiers, un cens annuel de 25 florins en monnaie (chaque florin compté à raison d'une livre 5 schillings de bon poids de Bâle.

6 sceaux.

C II 336

1536. Vendredi après la Saint-Jean-Baptiste.

Deux emprunts : 1° de 1'000 couronnes d'or, fait à Elizabeth Schaller; 2° même emprunt à la soeur de ladite, Madeleine Schaller.

1° Charles, duc de Savoie, les baillis, etc., des villes de Moudon, Romont et Yverdon, principaux vendeurs; Ulman Techterman, conseiller à Fribourg, Jacob Riedin et Wolf Jacob Hutschin, tous deux conseillers à Bâle et Hans Erhart Reinhart, bourgeois dudit lieu, co-vendeurs et cautions solidaires; vendent à Dame Elizabeth Schaller, fille d'honorable Nicolas Schaller, secrétaire de la ville de Berne (Statschriber); un cens annuel de 50 couronnes au soleil et du poids d'une couronne de France, payable à Bâle à chaque Saint-Jean-Baptiste.

2° Les mêmes vendent à ladite Elizabeth Schaller un cens de même valeur.

Annexe aux deux actes :

1538, décembre 12.

L'avoyer et Conseil de Berne font savoir qu'Hans Frisching, bailli de Moudon, leur a payé 2'000 couronnes d'or du poids de France, au moyen desquelles ils ont racheté 100 couronnes de cens que le duc de Savoie devait à Madeleine et Elizabeth Schaller, soeurs, selon les termes des deux actes ci-annexés.

C II 337

1535. Vendredi après la Saint-Jean-Baptiste.

Emprunt de 800 florins, plus 200 florins (= 1000) fait à noble Adam de Hohenfürst.

Charles, duc de Savoie, les baillis, avoyers, conseils, bourgeois et communautés de Moudon, Romont et Yverdon, principaux vendeurs; Ulman Techterman, conseiller à Fribourg; Jacob Redin, Wolf Jacob Hutschin, tous deux conseillers à Bâle, et Hans-Erhart Reinhart, bourgeois dudit lieu; tous quatre cautions solidaires; vendent à noble Adam de Hohenfürst un cens annuel de 50 florins, dont 40 florins (comptés à une livre et 5 schillings) en bon stebler du poids de Bâle, et 10 florins en monnaie d'or du Rhin, payable à chaque Saint-Jean-Baptiste à Bâle.

8 sceaux.

C II 338

1535. Mardi avant la Saint-Jean-Baptiste.

Emprunt de 1'200 florins fait aux nobles Gregoire et Asimus (?) Sigelmann, frères.

Charles, duc de Savoie, les villes et bourgs de Moudon, Yverdon, Romont, Morges et Thonon, principaux vendeurs; Ulman Techtermann, conseiller à Fribourg, Jacob Riede, trésorier, Wolff-Jacob Hutschin, tous deux conseillers; Bastian Heffer et Hans Erhart Rinhart, tous bourgeois de Bâle, co-vendeurs et cautions solidaires; vendent aux nobles Gregoire et Arsimus (Ursinius ?) Sigelmann, frères, un cens annuel de 60 florins du Rhin, au poids de Bâle, payable audit Bâle à chaque Saint-Jean-Baptiste.

11 sceaux.

C II 339

1535. Mardi avant la Saint-Jean-Baptiste.

Emprunt de 2'000 florins à Claus Ryspach de Thann.

Charles, duc de Savoie, les châtelains, avoyers et bourgmestres, conseils et communautés des villes et bourgs de Moudon, Yverdon, Romont, Morges et Thonon, principaux vendeurs; Ulmann Techtermann, conseiller de Fribourg; Jacob Redin, trésorier; Wolff-Jacob Hutschin tous deux conseillers; Bastian Heffet Hans-Erhart Reinhart, bourgeois de Bâle, comme co-vendeurs, cautions et débiteurs; font savoir qu'ils ont décidé et confirmé de vendre et donnent à acheter à honorable Claus Ryspach, bourgeois de Thann, qui a effectué cet achat pour lui et les siens, de même que pour quiconque aura cette lettre en main un cens annuel de cent florins du Rhin en or, du poids

de la ville de Bâle. L'achat est fait par 2'000 florins du Rhin, de bon poids en or.

8 sceaux.

C II 340**1535. Vendredi après la Saint-Jean-Baptiste.**

Emprunt de 1'000 florins fait à honorable Jean Borkstechen, bourgeois de Bâle.

Charles, duc de Savoie, les villes de Moudon, Romont et Yverdon, principaux vendeurs; Ulmann Techtermann, conseiller de Fribourg, Jacob Redin, Wolff-Jacob Hutschin, tous deux du conseil de Bâle, et Hans-Erhart Reinhart, bourgeois dudit lieu; co-vendeurs et cautions solidaires; font savoir qu'ils vendent à honorable Jean Borkstechen, bourgeois de Bâle, un cens annuel de 50 florins en monnaie, du poids de Bâle, payable à chaque Saint-Jean-Baptiste.

8 sceaux.

C II 341**1535. août ? (uff den andern tag) (ougst mads). (mads = monats).**

Emprunt de 2'200 florins fait à noble Jérôme de Luternau de Soleure.

Charles, duc de Savoie, reconnaît pour lui et ses héritiers, avoir vendu et vendre à noble Jérôme de Luternau, du conseil de Soleure, un cens annuel de cent-dix florins bons, comptés à 15 batz le florin, payable le 1^{er} mai, jour des Sts-Philippe et Jaques apôtres. Cautions : Pierre Ammann, Sébastien Wild, Sébastien Techtermann et Pierre Früyo.

Annexe :

1556, octobre 16. Vendredi.

L'avoyer, conseil et bourgeois de la ville de Berne, reconnaissent qu'honorable Ulrich Megger, leur cher combourgeois, leur a fait voir comment il a racheté la lettre de rente ici attachée des héritiers de noble Jérôme de Luternau, et leur a demandé de lui donner des garanties. Comme ils sont débiteurs, ils promettent d'observer le contenu de cette lettre et engagent leurs seigneuries et leurs biens.

Tous les sceaux coupés.

C II 342

1559. Noël.

Nicolas Lombach, bourgeois de Berne, fait savoir qu'il vend à Nicolas Tillier, trésorier et conseiller de Berne, une lettre de rente dépourvue de sceaux, contre le duc Charles de Savoie et ses cautions, qui sont : Jacob Xydola, Ulman Techterman, Franz Mulibach, banneret, et tous trois du Conseil, Gaspard Wernli, banneret, Jacob Vögli et Wilhelm Ceso, bourgeois de Fribourg; laquelle rente annuelle est de 50 couronnes au soleil, au coin de France, payable à chaque Saint-Martin. Cette lettre est repourvue de sceaux et garantie.

Sceau coupé.

C II 343

1568, janvier 17.

Lettre du lieutenant et Conseil de Berne à noble Rochius Helmlin, conseiller de la ville de Lucerne.

Lesdits lui accusent réception d'une lettre d'après laquelle ils ont compris de quelle façon feu Son Altesse le duc Charles de Savoie s'était engagé auprès de feu Pierre Thamman, vivant avoyer de Lucerne, pour 30 florins du Rhin, en or, de cens annuel et ce qu'il avait promis de faire à la disparition de la garantie donnée. Comme ledit Helmlin, au nom de Ludwig Khundig, qui a hérité de ce titre dudit avoyer Thammann, a demandé qu'une garantie soit donnée en lieu et place des cautions décédées et que Berne fournisse une lettre-annexe, ils portent à sa connaissance que lorsqu'ils se sont substitués au feu duc de Savoie pour le paiement de cet intérêt annuel, ils sont pris l'engagement de remplacer les cautions disparues et pour meilleure sûreté de donner une lettre complémentaire scellée du sceau de la ville, comme ils l'ont fait pour d'autres. Mais puisqu'on désire qu'une telle lettre soit attachée à la lettre principale, ils l'invitent à envoyer, par une personne de confiance, cette lettre à leur chancellerie afin que la lettre complémentaire puisse y être fixée. S'ils n'était pas disposé à la leur confier et préférerait que la lettre complémentaire lui fût envoyée seule, ils lui demandent de leur faire savoir, et la lui feront parvenir par le plus prochain messenger.

C II 344

1564, octobre 3.

Copie du XVI^{ème} siècle ou début du XVII^{ème} siècle du traité conclu à Lausanne entre Emmanuel-Philippe, duc de Savoie, au sujet des pays

de Vaud, de Gex, des bailliages de Ternier, Gailliard et du Chablais.